

RAPPORT  
D'ACTIVITÉ  
ANNUEL 2014



# Rapport d'activité annuel 2014



EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS



**Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver  
des réponses aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne.**

Un numéro unique gratuit (\*) :  
00 800 6 7 8 9 10 11

(\*) Les informations sont fournies à titre gracieux et les appels sont généralement gratuits  
(sauf certains opérateurs, hôtels ou cabines téléphoniques)

Image de la couverture : © ESN

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet  
via le serveur Europa (<http://europa.eu>).

FRA – Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne  
Schwarzenbergplatz 11 – 1040 Vienne – Autriche  
Tél. +43 1580-30-0 – Fax +43 1580-30-699

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2015

ISBN 978-92-9239-876-7  
doi:10.2811/076361

© Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, 2015  
Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.



# Rapport d'activité annuel consolidé de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne 2014

[conformément à l'article 47 des règles financières de l'Agence]



# Table des matières

RÉSUMÉ .....	5
INTRODUCTION .....	9
<b>1. RÉALISATIONS DE L'ANNÉE .....</b>	<b>11</b>
1.1. Résultats obtenus par priorités et objectifs stratégiques.....	11
1.2. Résultats obtenus dans le domaine thématique « Immigration et intégration des migrants, questions de visas, de contrôle des frontières et d'asile ».....	19
1.3. Résultats obtenus dans le domaine thématique « Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel » .....	20
1.4. Résultats obtenus dans le domaine thématique « Racisme, xénophobie et intolérance qui y est associée » ..	21
1.5. Résultats obtenus dans le domaine thématique « Intégration des Roms » .....	22
1.6. Résultats obtenus dans le domaine thématique « Discrimination fondée sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle » .....	24
1.7. Résultats obtenus dans le domaine thématique « Droits de l'enfant » .....	26
1.8. Résultats obtenus dans le domaine thématique « Accès à la justice » .....	27
1.9. Résultats obtenus dans le domaine thématique « Victimes de la criminalité » .....	29
1.10. Résultats obtenus dans le domaine thématique « Activités à caractère transversal » .....	29
1.11. Économie et efficacité des activités impliquant des dépenses et celles n'en impliquant pas .....	31
<b>2. GESTION.....</b>	<b>33</b>
2.1. Conseil d'administration .....	33
2.2. Évolutions majeures .....	34
2.3. Gestion budgétaire et financière .....	34
2.4. Gestion des ressources humaines .....	35
2.5. Évaluation par la direction.....	36
2.6. Tâches d'exécution budgétaire confiées à d'autres services et entités.....	38
2.7. Évaluation des résultats d'audit et suivi des recommandations d'audit .....	38
2.8. Suivi des plans d'audit, des audits et des recommandations.....	38
2.9. Suivi des observations de l'autorité de décharge .....	39
<b>3. ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DES SYSTÈMES DE CONTRÔLE INTERNE.....</b>	<b>41</b>
3.1. Gestion des risques .....	41
3.2. Conformité et efficacité des normes de contrôle interne.....	41
<b>4. ASSURANCE DE GESTION .....</b>	<b>43</b>
4.1. Examen des éléments sur lesquels se fonde la déclaration d'assurance et réserves éventuelles .....	43
4.2. Réserves.....	43
4.3. Conclusions générales concernant l'assurance (le cas échéant) .....	43
<b>5. DÉCLARATION D'ASSURANCE .....</b>	<b>45</b>

ANNEXE I :	STATISTIQUES RELATIVES AUX ACTIVITÉS DE BASE .....	47
ANNEXE II :	STATISTIQUES SUR LA GESTION FINANCIÈRE .....	55
ANNEXE III :	ORGANIGRAMME.....	57
ANNEXE IV :	TABLEAU DES EFFECTIFS ET INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES CONCERNANT LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES.....	59
ANNEXE V :	RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES PAR ACTIVITÉ.....	61
ANNEXE VI :	ANNEXES SPÉCIFIQUES LIÉES À LA PARTIE II .....	63
ANNEXE VII :	ANNEXES SPÉCIFIQUES RELATIVES À LA PARTIE III.....	67
ANNEXE VIII :	PROJET DE COMPTES ANNUELS .....	69
ANNEXE IX :	INFORMATIONS RELATIVES À LA PERFORMANCE INCLUSES DANS LES ÉVALUATIONS .....	77



# Résumé

Le présent rapport d'activité annuel consolidé présente un aperçu des activités et réalisations de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) en 2014. Il suit les lignes directrices du réseau de développement des agences de l'UE.

## Temps forts de l'année par domaine d'activité

Pour les activités et éléments livrables principaux dans tous les domaines, voir les réalisations de la FRA par domaine d'activité et thématique dans la partie I.

### Immigration et intégration des migrants, visas et contrôle des frontières et asile

Le principal objectif de la FRA dans ce domaine est de promouvoir efficacement les garanties des droits fondamentaux, l'agence a donc continué de fournir des éléments de preuve, fondés sur les résultats de ses recherches. La FRA a contribué efficacement à l'élaboration des politiques de l'UE, en répondant aux demandes d'analyses et d'orientations pratiques de la Commission européenne sur certaines des questions les plus urgentes dans le domaine, telles que les préoccupations en matière de droits fondamentaux aux frontières extérieures de l'UE, et au sujet des activités de maintien de l'ordre. La FRA a publié quatre rapports, de même qu'un nouveau manuel sur la tutelle des enfants privés de protection parentale, et une version actualisée de son manuel concernant le droit européen relatif à l'asile, aux frontières et à l'immigration, lesquels ont tous été très bien reçus et sont largement utilisés par ses parties prenantes.

### Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel

La protection de la vie privée et des données à caractère personnel à l'ère numérique demeure une des principales préoccupations en matière de droits fondamentaux dans l'UE. La FRA a dès lors poursuivi ses travaux pour s'assurer que les connaissances et compétences recueillies par l'agence soient bien utilisées dans ce domaine. Dans ses activités de recherche et ses publications les plus récentes, la FRA s'est concentrée sur le cadre juridique de la protection des données de l'UE et des procédures offertes aux citoyens de l'UE lorsque leur droit fondamental à la protection de la vie privée a été violé, ainsi que sur la protection des droits fondamentaux dans

le cadre d'une surveillance par les autorités nationales de renseignement. La FRA a effectué ses travaux en étroite collaboration avec le Conseil de l'Europe et veillé à consulter fréquemment d'autres organismes compétents de l'UE et organisations internationales, ainsi que des prestataires de services internet, la communauté scientifique, des organisations de la société civile et des agents gouvernementaux dans le domaine.

### Racisme, xénophobie et l'intolérance qui y est associée

En tant que l'un des défis aux droits fondamentaux bénéficiant d'une attention croissante dans l'UE, le racisme, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée constituent un élément permanent des activités de la FRA. En 2014, la FRA s'est concentrée sur la question de la lutte contre les crimes de haine, qui était également l'une des questions prioritaires sous la Présidence grecque du Conseil de l'UE. En établissant un groupe de travail sur ce thème et en impliquant des fonctionnaires des États membres de l'UE, de la Commission européenne et de l'OSCE, la FRA a renforcé une coopération à l'échelle européenne sur l'amélioration de l'enregistrement des incidents de crime de haine et a favorisé une formation connexe pour les fonctionnaires.

Une autre priorité importante des activités de la FRA dans ce domaine en 2014 a été l'enseignement de l'Holocauste, à l'égard duquel la FRA a prodigué une formation aux fonctionnaires de la Commission européenne et a établi une boîte à outils de formation en ligne destinés aux fonctionnaires des organes et États membres de l'UE.

### Intégration des Roms

Le principal objectif de la FRA dans ce domaine est de contribuer à la réalisation des objectifs fixés par le cadre de l'UE sur l'intégration des Roms afin de respecter les droits fondamentaux des Roms dans l'UE dans le contexte de la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020. La FRA a dès lors continué de publier ses résultats de l'enquête sur les Roms de 2011 portant des questions telles que l'éducation, la pauvreté et l'emploi, qui alimentent les travaux de l'UE et de ses États membres sur l'inclusion des Roms. En outre, la FRA a réuni les parties prenantes les plus importantes dans le domaine, avec l'implication de plus de la moitié des États membres de l'UE, des instituts de statistique nationaux, de la Commission européenne, du Conseil de l'Europe, de l'OSCE, de la Banque mondiale, d'Eurostat, d'Eurofound, des Fondations de l'Open Society, de l'Association européenne de libre-échange et du groupe de travail sur l'intégration des Roms que la FRA coordonne.

## **Discrimination fondée sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle**

La FRA vise à apporter des avis fondés sur des éléments de preuve, robustes et pertinents pour la politique, aux institutions et aux États membres de l'UE, ainsi qu'aux autres parties prenantes sur l'égalité et la non-discrimination. L'agence a ainsi rendu un avis sur la directive sur l'égalité raciale de la Commission européenne, a publié et présenté les résultats de son projet sur les indicateurs du droit à une participation politique des personnes handicapées, et a accueilli une conférence de haut niveau sur les questions liées à la discrimination contre les personnes LGBT. De plus, elle a démarré la mise en œuvre de son projet sur la collecte et l'analyse de données comparables concernant la transition des soins en institution aux soins de proximité dans tous les États membres de l'UE. Les résultats du projet permettront de fournir des avis fondés sur des éléments de preuve et une expertise aux institutions et États membres de l'UE.

## **Droits de l'enfant**

Conformément à la mise en œuvre en cours de la stratégie de l'UE en vue de l'éradication de la traite des êtres humains pour la période 2012-2016, la FRA, en étroite coopération avec le Coordinateur européen de la lutte contre la traite des êtres humains, a publié un manuel sur la tutelle des enfants privés de protection parentale. La FRA a également mené une cartographie des systèmes de protection de l'enfance dans tous les États membres de l'UE, en réponse à une demande de la Commission européenne, et a renforcé son partenariat avec d'autres acteurs pertinents dans le domaine en adhérant à un réseau informel sur une justice adaptée aux enfants. Le réseau assiste les États membres dans la mise en œuvre des lignes directrices du Conseil de l'Europe qui s'y rapportent.

## **Accès à la justice**

Le principal objectif stratégique de la FRA dans ce domaine est de contribuer aux efforts de l'UE visant à renforcer les systèmes judiciaires et non judiciaires pour assurer l'accès à la justice au niveau de l'UE et des États membres. Pour réaliser son objectif, la FRA a publié et présenté ses résultats de l'enquête à l'échelle de l'UE sur la violence à l'égard des femmes,

a rendu un avis sur l'établissement d'un parquet européen à la demande du Parlement européen, et a élaboré un projet sur le transfert transfrontalier des prisonniers.

## **Victimes de la criminalité**

Les activités de recherche de la FRA dans le domaine des victimes de la criminalité ont continué en 2014, avec un rapport comparatif sur les services de soutien aux victimes couvrant les 28 États membres de l'UE. Les efforts se sont concentrés sur l'offre d'une orientation aux États membres lors de la mise en œuvre de la directive sur les victimes (Directive 2012/29/UE établissant des normes minimales concernant les droits, le soutien et la protection des victimes de la criminalité).

## **Activités ou projets intersectoriels concernant tous les domaines du cadre pluriannuel**

Les projets intersectoriels de la FRA couvrent un large éventail d'activités telles que la coopération avec les États membres et d'autres institutions de l'UE, les activités de communication et de diffusion ou le suivi et l'évaluation des performances. Dans ce domaine, l'année 2014 a été marquée par l'accession de la FRA à la Présidence du réseau des agences de l'UE, qui a été établi afin de fournir un forum pour la coordination et l'échange de vues et de propositions sur les questions présentant un intérêt commun concernant les agences européennes et leur cadre de fonctionnement. La FRA a continué de participer à différents réseaux et plateformes, en coopération étroite avec différentes institutions, telles que le réseau des agences JAI. Au cours de 2014, trois visites aux pays assurant la présidence de l'UE ont été organisées.

## **Indicateurs de performance clés<sup>1</sup>**

### **Le cadre de mesure des performances de la FRA**

En 2014, la FRA a adapté son cadre de mesure des performances pour soutenir ses activités de suivi et d'évaluation. Celles-ci visent à évaluer ses performances, mais aussi à démontrer ses réalisations, résultats et impact. Le cadre de mesure des performances regroupe toutes les informations et données relatives aux performances dans un cadre logique, représentant le point de repère du suivi et du compte rendu des

<sup>1</sup> Pour plus d'informations sur les indicateurs de performance clés de la FRA, voir l'annexe 1 sur les « Statistiques relatives aux activités de base ».



performances, résultats et réalisations de la FRA, et s'appuie sur une logique d'intervention (ou un modèle logique, voir le [tableau A1.1](#) de l'annexe I).

## La cadre des indicateurs

Le cadre des indicateurs<sup>2</sup> est lié au modèle logique de la FRA et prévoit un cadre servant à déterminer dans quelle mesure les activités de la FRA produisent des résultats et des effets. Les résultats de la FRA peuvent également être évalués à divers niveaux d'intervention : au niveau du projet, au niveau de l'activité, au niveau thématique et au niveau de la FRA.

## Les indicateurs de performance en 2014

La logique qui sous-tend le choix des indicateurs en 2014 ([tableau A1.2](#) de l'annexe I) est fondée sur la disponibilité et la pertinence des données représentatives de la performance de la FRA pendant l'année considérée. Les paragraphes suivants présentent une analyse et une description des performances de la FRA en 2014 par rapport aux objectifs, en termes de résultats du cadre de mesure des performances sélectionnés et aux indicateurs connexes. Les objectifs et indicateurs du cadre de mesure des performances liés à l'impact à court terme, à long terme et visé seront complétés après avoir mené une enquête auprès des parties prenantes.

Objectif	Indicateurs sélectionnés
O1 : Offrir une assistance et des compétences aux institutions et aux États membres de l'UE	<ul style="list-style-type: none"> <li>I1 : Nombre d'auditions ou de présentations aux parties prenantes institutionnelles à travers les niveaux de gouvernance</li> </ul>

L'une des tâches essentielles de la FRA consiste à offrir une assistance et des compétences aux institutions et États membres de l'UE sur des domaines thématiques spécifiques et de les aider à pleinement respecter les droits fondamentaux. Pour vérifier que l'objectif a été atteint, il convient d'évaluer dans quelle mesure la FRA a effectué des présentations et des auditions pour les parties prenantes institutionnelles à travers les niveaux de gouvernance. Un total de 91 auditions et présentations ont été réalisées par la FRA en 2014 ([figure A1.1](#) de l'annexe I), principalement dans le domaine de l'accès à la justice, par suite des nombreuses présentations

2 Le cadre des indicateurs contient des indicateurs qui ont été répertoriés comme indicateurs de résultat (11), indicateurs d'impact à court terme (9), indicateurs d'impact à long terme (5) et indicateurs d'impact visé (6). La ventilation des indicateurs au niveau des activités se présente comme suit : « Assistance et expertise offertes aux institutions et aux États membres de l'UE », « Collecte de données, recherche et analyse », « Coopération et mise en réseau » et « Diffusion et sensibilisation ».

des résultats de l'enquête sur la violence à l'égard des femmes. Selon le répertoire de base, le nombre d'auditions et de présentations a augmenté en 2014 par rapport à celui de 2013 (88 présentations et auditions).

Objectif	Indicateurs sélectionnés
O3 : Développer des recherches, analyses et enquêtes et recenser les bonnes pratiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>I3 : Nombre d'activités de recherche (par type de tâche, domaine thématique, type de réalisations, zone géographique)</li> </ul>

La FRA mène des recherches portant sur le droit et les sciences sociales. Elle cartographie et analyse la situation et recense des pratiques encourageantes dans l'UE visant à respecter, protéger et réaliser les droits fondamentaux et à identifier les domaines où il davantage d'efforts devraient être consentis pour se conformer aux normes acceptées au niveau international. En 2014, la FRA a mené 53 activités de recherche. La discrimination a été le domaine thématique qui a compté le plus grand nombre d'activités (comme l'illustre la [figure A1.3](#) de l'annexe I). Selon le répertoire de base, le nombre d'activités de recherche diffère chaque année (2010 : 25 ; 2011 : 24 ; 2013 : 17), atteignant un pic en 2014.

Objectif	Indicateurs sélectionnés
O4 : Publier des rapports thématiques et des manuels	<ul style="list-style-type: none"> <li>I5 : Nombre de publications produites (par domaine thématique)</li> </ul>

L'une des activités essentielles de la FRA consiste à publier des rapports et des manuels dans des domaines thématiques pertinents. En 2014, la FRA a produit 31 publications ([figure A1.4](#) de l'annexe I), dont le plus grand nombre a été publié dans le domaine thématique de l'immigration et de l'asile ainsi que dans le domaine intersectoriel. Selon les statistiques de téléchargement du site web de la FRA, le rapport principal de l'enquête sur la violence à l'égard des femmes à l'échelle de l'UE (*Violence against Women: an EU-wide survey – Main results*), sous le domaine thématique de l'accès à la justice, a été la publication la plus téléchargée. Depuis 2007, le nombre de publications de la FRA a augmenté, le plus grand nombre de publications ayant paru en 2010 et une tendance légèrement à la baisse étant enregistrée depuis 2011, laquelle s'est à nouveau inversée en 2014. Le nombre de publications en 2007 était de 4 ; 8 en 2008 ; 12 en 2009 ; 38 en 2010 ; 31 en 2011 ; 29 en 2013 ; et 31 en 2014.

Objectif	Indicateurs sélectionnés
O5 : Diffuser des informations ciblées à l'intention des parties prenantes concernées et en temps opportun	<ul style="list-style-type: none"> <li>• I7 : Nombre de parties prenantes recevant un exemplaire des publications</li> </ul>

La FRA diffuse ses publications grâce à divers moyens de communication. L'objectif O5 est évalué en comptabilisant le nombre de téléchargements de publications de la FRA. En 2014, les publications de la FRA ont été téléchargées 322 883 fois au total (figure A1.5 de l'annexe I). Les publications produites en coopération avec le Conseil de l'Europe (CdE) pouvaient être téléchargées également à partir du site web du CdE, ce qui a davantage augmenté le nombre de téléchargements et la diffusion de ces publications. En comparaison avec les autres agences de l'UE, la FRA enregistre le nombre le plus élevé de commandes de publications auprès de l'EU Bookshop. En 2014, le Bookshop a enregistré un total de 6 138 commandes de publications de la FRA, suivi de 2 438 commandes de publications de l'EU-OSHA.

Objectif	Indicateurs sélectionnés
O7 : Développer des réseaux efficaces avec des partenaires clés et le réseau d'agences	<ul style="list-style-type: none"> <li>• I9 : Nombre d'événements de mise en réseau organisés</li> </ul>

Les activités de « mise en réseau » de la FRA couvrent des événements regroupant des membres des principaux réseaux de la FRA : les agents de liaison nationaux (ALN), les institutions nationales de défense des droits de l'homme (INDH), les organismes de promotion de l'égalité, la Plateforme des droits fondamentaux (FRP) et la Conférence des droits fondamentaux (FRC). En 2014, la FRA a organisé 76 événements de mise en réseau (figure A1.7 de l'annexe I). La manifestation phare de 2014 a été la Conférence des droits fondamentaux organisée à Rome, Italie, en coopération avec la Présidence italienne du Conseil de l'UE. La conférence s'est penchée sur les droits fondamentaux et la migration dans l'UE, et a accueilli plus de 300 participants de haut niveau, discutant des défis aux droits fondamentaux dans le domaine de l'asile, des frontières et de l'intégration des migrants.

## Conclusions clés sur la gestion des ressources et l'efficacité du contrôle interne

Conformément à son règlement fondateur (Règlement (CE) n° 168/2007 du Conseil), l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne conduit ses opérations dans le respect des lois et règlements en vigueur, de manière ouverte et transparente et en conformité avec le haut niveau attendu de normes professionnelles et éthiques.

La FRA a adopté un ensemble de normes de contrôle interne, inspiré des bonnes pratiques internationales, en vue d'assurer la réalisation des objectifs opérationnels. Comme le prescrit le règlement financier, le directeur a mis en place la structure organisationnelle et les systèmes de contrôle interne adaptés à la réalisation des objectifs de la FRA, conformément aux normes de contrôle interne et en tenant compte des risques associés à l'environnement dans lequel l'agence opère.

L'agence a mesuré l'efficacité de ses principaux systèmes de contrôle interne au cours de l'année considérée et conclu que les normes de contrôle interne sont efficaces.

La FRA a systématiquement examiné les observations et recommandations émises par des auditeurs internes, par la Cour des comptes européenne et par le Parlement européen. Sur cette base, elle a pris les mesures qui s'imposaient.

En conclusion, la direction a obtenu l'assurance raisonnable que, dans l'ensemble, des contrôles appropriés sont en place et fonctionnent comme prévu, les risques sont suivis et atténués de façon adéquate, et des améliorations et renforcements nécessaires sont en cours d'exécution. Le directeur, en sa qualité d'ordonnateur, a signé la déclaration d'assurance.

# Introduction

L'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) est l'une des agences décentralisées de l'Union européenne (UE). Ces agences ont été créées pour fournir des avis d'experts aux institutions et aux États membres de l'UE sur divers sujets. La FRA fournit des conclusions et des avis indépendants et fondés sur des éléments de preuve aux institutions et les États membres de l'UE en matière de droits fondamentaux. L'objectif est de contribuer à garantir le plein respect des droits fondamentaux dans l'ensemble de l'UE. Pour ce faire, les principales activités de la FRA sont les suivantes :

- collecter et analyser des informations et des données ;
- mettre à disposition une assistance et une expertise ;
- communiquer et effectuer un travail de sensibilisation aux droits.

La FRA travaille en concertation et en coopération avec ses partenaires. Cela lui permet :

- de définir ses domaines de travail, de sorte que ses recherches combrent des lacunes et répondent à des besoins spécifiques dans le domaine des droits fondamentaux ;
- d'assurer que ses avis et que les résultats de ses recherches atteignent les décideurs aux niveaux appropriés de gouvernance et des institutions de l'UE ;
- de développer des ressources dans les secteurs de la communication, du multimédia et de l'information sur la base de la stratégie-cadre de communication avec les parties prenantes de la FRA (*FRA Stakeholder Communication Framework Strategy*) en vue de sensibiliser des groupes cibles spécifiques et les citoyens européens en général et leur apporter des éléments de connaissance en matière de droits fondamentaux ;
- de partager ses compétences dans ce domaine, de coordonner la recherche sur différents sujets et de travailler avec ses partenaires afin de communiquer ses conclusions et avis à l'UE et ses États membres. Ainsi, la FRA peut créer des synergies, exploiter au mieux ses ressources et soutenir d'autres instances en rendant des avis clairs sur la manière de renforcer la protection des droits fondamentaux.

La FRA entretient des liens particulièrement étroits avec :

- la Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne ;
- d'autres organismes et agences de l'UE ;
- d'autres organisations internationales comme le Conseil de l'Europe, les Nations Unies (ONU) et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ; et
- les gouvernements, les organisations de la société civile, les établissements universitaires, les organismes chargés de la promotion de l'égalité et les institutions nationales des droits de l'homme (INDH).

Les contractants de la FRA collectent des données sur la base des spécifications techniques préparées par des membres expérimentés de son personnel, compte tenu de la nature de l'environnement de gestion des risques et de contrôle. Les résultats sont évalués et révisés par les experts de la FRA. Sur la base des données collectées, la FRA formule des analyses, des conclusions et des avis qui sont communiqués à ses parties prenantes. Les activités de communication et de sensibilisation consistent notamment en un dialogue avec les institutions et organes de l'UE, les États membres, les organismes de promotion de l'égalité et les INDH, les organisations et partenaires internationaux, les organisations de la société civile et le grand public, à travers l'organisation d'événements et de conférences, et la gestion de la présence de la FRA sur l'internet.

La FRA est composée de cinq départements : trois sont opérationnels et deux sont administratifs. Des compétences d'ordonnateur ont été déléguées à chaque chef de département.



# 1

## Réalisations de l'année



Cette partie décrit les réalisations de la FRA au regard de ses priorités et objectifs stratégiques (section 1.1.), ainsi que les objectifs qu'elle a fixés dans les domaines thématiques de son mandat (sections 1.2. à 1.10.). Les priorités et objectifs stratégiques actuels de la FRA sont définis dans le plan stratégique que le Conseil d'administration de la FRA a adopté pour la période 2013-2017. Les domaines thématiques du travail de la FRA sont établis par un cadre pluriannuel de cinq ans, adopté par le Conseil de l'Union européenne sur proposition de la Commission européenne, pour la période 2013-2017.

### 1.1. Résultats obtenus par priorités et objectifs stratégiques

#### Renforcer la contribution de la FRA aux processus menés à l'échelle de l'UE

##### Principaux objectifs de la FRA :

- renforcer son rôle pour les processus législatifs et politiques au niveau de l'UE ;
- répondre aux demandes d'avis et de conseil rapidement et avec compétence ;
- renforcer sa coordination avec la Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne et leur fournir des conseils fondés sur des éléments de preuve ;
- coopérer efficacement avec les autres agences de l'UE et la société civile.

En 2014, au moins six résolutions du Parlement européen ont eu recours à des données, rapports, conclusions et avis de la FRA :

- Résolution sur la situation des droits fondamentaux dans l'Union européenne (2012), P7\_TA(2014)0173, Strasbourg, 27 février 2014.
- Résolution sur la feuille de route de l'UE contre l'homophobie et les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, P7\_TA(2014)0062, Strasbourg, 4 février 2014.
- Résolution sur les femmes migrantes sans papiers dans l'Union européenne, P7\_TA(2014)0068, Strasbourg, 4 février 2014.
- Résolution sur l'évaluation de la justice en relation avec le droit pénal et l'état de droit, P7\_TA(2014)0231, Strasbourg, 12 mars 2014.
- Résolution sur l'examen à mi-parcours du programme de Stockholm, P7\_TA(2014)0276, Bruxelles, 2 avril 2014.
- Résolution contenant des recommandations à la Commission européenne sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes, P7\_TA(2014)0126, Strasbourg, 25 février 2014.

## Participer à des processus à l'échelle de l'UE

La contribution de la FRA au niveau de l'UE était également évidente dans ses travaux auxquels il a été fait référence lors de l'audition des commissaires désignés en 2014. Le Parlement européen a notamment mentionné les conclusions de l'enquête de la FRA sur la violence à l'égard des femmes à l'échelle de l'UE (section 1.8) dans ses questions écrites à la nouvelle commissaire pour la justice, les consommateurs et l'égalité des genres, en soulignant la nécessité d'une stratégie globale pour lutter contre la violence fondée sur le genre. À la question de savoir quelles mesures la nouvelle Commission prendra pour assurer une protection efficace des personnes LGBTI, la commissaire a évoqué les résultats de l'enquête de la FRA sur les personnes LGBT (section 1.6). Les conclusions de l'enquête de la FRA sur la violence à l'égard des femmes ont également alimenté la résolution du Parlement européen sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes. Elles ont étayé le projet de conclusions du Conseil sur les femmes et l'économie, et le projet de conclusions du Conseil sur l'égalité hommes-femmes et les violences fondées sur le genre dans le sport. Il y a également été fait référence dans le rapport de la Commission européenne sur les avancées en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en 2013.

À la demande du Parlement européen, la FRA a soumis en 2014 un avis sur la proposition de règlement du Conseil portant création du Parquet européen (section 1.8). De plus, certaines suggestions de la FRA faites dans des avis antérieurs préconisant des garanties en matière de droits fondamentaux, sont reflétées dans la directive du Conseil concernant le gel et la confiscation des instruments et des produits du crime (2014/42/UE) et dans la directive du Conseil concernant la décision d'enquête européenne (2014/41/UE), toutes deux adoptées. En avril 2014, après sa résolution du 12 mars 2014 sur le programme de surveillance de l'Agence nationale de sécurité américaine (NSA), les organismes de surveillance de plusieurs États membres et leur impact sur les droits fondamentaux des citoyens de l'UE, le Parlement européen a invité la FRA à faire des recherches sur la protection des droits fondamentaux dans le contexte d'une surveillance à grande échelle (section 1.3).

La FRA continue de contribuer avec succès à l'activité des autres institutions de l'UE. Elle a notamment pris part aux consultations de la Commission européenne concernant :

- le futur de la stratégie de sécurité intérieure de l'UE, en particulier le rôle des droits fondamentaux en matière de sécurité des frontières. Les conclusions

du Conseil sur l'élaboration d'une stratégie de sécurité intérieure renouvelée pour l'UE (document du Conseil 15670/14) encouragent explicitement les institutions et les États membres de l'UE à travailler de concert avec la FRA ;

- le futur de la justice et des affaires intérieures (JAI), où la FRA a esquissé les aspects essentiels relatifs aux droits fondamentaux pour le domaine et avancé des propositions concernant le cadre institutionnel général de la politique des droits fondamentaux de l'UE.

La réunion annuelle de la Plateforme des droits fondamentaux, organisée par la FRA, était également dédiée aux prochaines orientations stratégiques de l'UE concernant la justice et les affaires intérieures, et à la manière dont la société civile peut apporter sa contribution dans ce domaine. Environ 180 organisations de la société civile originaires de tous les États membres de l'UE ont pris part à ces réunions.

La FRA a l'obligation juridique de présenter chaque année un rapport annuel sur la situation des droits fondamentaux dans l'UE. Le Rapport annuel 2013 de la FRA a été soumis aux organes suivants :

- Conseil JAI de l'UE,
- le groupe « Droits fondamentaux, droits des citoyens et libre circulation des personnes » (FREMP),
- la commission du Parlement européen des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE).

Pour les députés au Parlement européen, le Rapport annuel de la FRA a fourni des éléments de preuve importants de leurs délibérations sur les droits fondamentaux. En outre, le groupe de travail FREMP a eu un échange sur la mise en œuvre de la Charte des droits fondamentaux de l'UE, recourant à un document de la FRA sur l'utilisation et le potentiel de la Charte au niveau national, lequel exploitait des informations issues du Rapport annuel de la FRA.

La FRA a travaillé en étroite collaboration avec les Présidences grecque et italienne du Conseil de l'UE, appuyant les discussions politiques dans les réunions informelles du Conseil, fournissant une expertise aux instances préparatoires compétentes du Conseil et organisant un certain nombre de manifestations conjointes de haut niveau visant à attirer l'attention sur des questions importantes de l'agenda de l'UE concernant les droits fondamentaux. Au total, durant l'année 2014, plus de 15 présentations ont été faites ainsi que des contributions à des discussions politiques fournies à diverses instances préparatoires du Conseil, parmi lesquelles le COSI, le Comité stratégique sur l'immigration, les

frontières et l'asile (CSIFA), le groupe de travail « Frontières », le groupe FREMP, le groupe « Droit pénal matériel » (DROI PEN), le groupe des Amis de la présidence chargé des questions inhérentes au cyberspace et le groupe « Législation en ligne ». La FRA a également contribué au Conseil JAI informel, à la réunion des hauts fonctionnaires de la JAI UE-États-Unis et à d'autres rencontres de haut niveau (sections 1.2 à 1.10).

En coopération avec le Secrétariat général du Conseil, la FRA a initié une série de sessions de formation aux droits fondamentaux pour le personnel du Secrétariat du Conseil. La première session s'est tenue en avril 2014 et davantage auront lieu en 2015.

Dans le domaine de la coopération avec d'autres agences de l'UE, la FRA a présidé avec succès le réseau des agences de l'UE en 2014, ce qui a eu pour effet de coordonner l'ensemble de ses activités, ainsi que de représenter les agences dans des réunions de haut niveau. La FRA continue de prendre part au réseau des agences Justice et Affaires intérieures (agences JAI) – un groupe thématique rassemblant neuf agences de l'UE, visant à coordonner le travail opérationnel et à explorer des synergies dans les domaines de la liberté, de la sécurité et de la justice (section 1.10).

## Renforcer la contribution de la FRA aux processus menés à l'échelle nationale

### Principaux objectifs de la FRA :

Accroître sa coopération avec :

- les parties prenantes nationales afin de contribuer à des processus politiques en matière de droits fondamentaux à l'échelle nationale ;
- les agents nationaux de liaison et d'autres parties prenantes nationales clés afin de placer les avis de la FRA fondés sur des éléments de preuve au centre de l'élaboration des politiques en matière de droits fondamentaux et de leur application à l'échelle nationale.

### Promouvoir la coopération avec les parlements nationaux

Reconnaissant le rôle déterminant que jouent les parlements nationaux dans l'élaboration des politiques et les débats intérieurs sur les droits de l'homme, et visant à améliorer la diffusion des rapports de la FRA et l'utilisation de ses conclusions parmi les décideurs nationaux, la FRA a invité les parlements nationaux à mettre en place des points de contact au sein des administrations parlementaires. Sauf deux exceptions, l'ensemble des 44 assemblées parlementaires nationales de l'UE a répondu favorablement à l'appel de la FRA.

En 2014, la FRA a rencontré des délégués de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), y compris son président, la commission des questions juridiques et des droits de l'homme et la commission sur l'égalité et la non-discrimination. En outre, la FRA a prononcé des discours en introduction à un certain nombre de conférences de haut niveau avec des représentants de parlements nationaux, à savoir :

- la 52<sup>e</sup> rencontre bisannuelle de la Conférence des organes parlementaires spécialisés dans les affaires de l'Union des parlements de l'Union européenne (COSAC). En tant que présidente du réseau des agences de l'UE, la FRA a présenté et abordé le thème des contrôles démocratiques et de la responsabilité des agences de l'UE ;
- la conférence des présidents des parlements nationaux intitulée « À quoi sert l'Europe ? Croissance, emplois et droits : l'Union européenne saisira-t-elle l'occasion ? », où la FRA a encouragé la création d'un réseau de commissions parlementaires nationales pour les droits de l'homme, qui pourrait également être associé à la commission compétente du Parlement européen ;
- la réunion de haut niveau de représentants des commissions parlementaires nationales des droits de l'homme.

La FRA a poursuivi sa coopération avec son réseau d'agents de liaison gouvernementaux, les agents de liaison nationaux, organisant en 2014 deux réunions d'agents de liaison nationaux et une réunion de groupe de travail d'agents de liaison nationaux. Lors de ces rencontres, la FRA :

- a examiné un certain nombre d'idées afin d'optimiser le réseau d'agents de liaison nationaux, aboutissant à des propositions quant à la manière dont les agents de liaison nationaux pourraient contribuer à accroître la visibilité de la FRA et son importance parmi les ministères et institutions concernés des États membres ;
- a informé les États membres de l'UE des principaux projets et activités à venir de la FRA ;
- a présenté les développements récents de la FRA, et les agents de liaison nationaux ont commenté les projets et activités en cours de l'agence.

De plus, plusieurs agents de liaison nationaux ont appuyé les travaux de la FRA en organisant, en coopération avec elle, des manifestations ou rencontres nationales des parties prenantes afin de présenter les activités de la FRA (par exemple en Bulgarie, en Croatie, à Chypre et en Finlande).

## Prendre des mesures pour optimiser son impact à l'échelon national

Afin d'accroître son impact à l'échelon national, la FRA a créé en avril 2014 une task-force inter-services ainsi qu'un groupe de travail du Conseil d'administration sur l'impact national. Cette task-force met en œuvre des actions concrètes visant à optimiser les activités existantes de la FRA au niveau national et à lancer de nouvelles initiatives « pilotes » à développer avec les parties prenantes nationales de la FRA. Elle épaula en outre le groupe de travail du Conseil d'administration sur l'impact national. La FRA a examiné certaines des actions pilotes proposées avec les groupes de parties prenantes nationales concernées, par exemple les agents de liaison nationaux, les organismes nationaux des droits de l'homme et les organisations de la société civile participant au groupe consultatif de la plate-forme des droits fondamentaux.

En 2014, plusieurs initiatives ont vu le jour pour favoriser la coopération avec des parties prenantes nationales. Les exemples qui suivent montrent leur portée et leur pertinence.

- La FRA a présenté les résultats de son enquête sur la violence à l'égard des femmes à l'échelle de l'UE dans 20 pays, notamment auprès de la Commission conjointe sur les droits de l'homme du Parlement du Royaume-Uni, de l'Assemblée nationale portugaise, à l'occasion d'une manifestation nationale de haut niveau en Irlande organisée par le ministère de la justice, des organisations non gouvernementales (ONG) et des professionnels œuvrant sur le terrain en vue de remédier à la violence à l'égard des femmes ([section 1.8](#)).
- En réponse aux conclusions du Conseil sur la lutte contre les crimes de haine dans l'Union européenne, la FRA a mis sur pied un groupe de travail sur l'amélioration du signalement et de l'enregistrement des crimes de haine dans l'UE qui a réuni 27 États membres, la Commission européenne, la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance du Conseil de l'Europe (ECRI), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) et la FRA ([section 1.4](#)).
- Dans le domaine des frontières, de l'asile et de la migration, la FRA a été invitée à apporter son expertise lors de sept réunions de groupes de travail dirigés par la Commission avec des États membres, y compris le Comité Schengen, différents comités de contact sur l'asile, la migration et le retour, et le Groupe d'experts sur les droits de l'enfant. Ces réunions ont été une bonne occasion de partager les conclusions de la FRA et de faire des suggestions aux représentants des États membres en charge de domaines liés à des aspects centraux du travail de la FRA.
- La FRA a présenté les conclusions préliminaires de ses recherches sur les services d'assistance aux victimes à l'occasion de l'atelier dirigé par la Commission européenne conjointement avec les États membres concernant la mise en œuvre de la directive victimes. Cette étroite relation de travail a permis à la FRA de confirmer les conclusions factuelles de ses recherches avec les États membres avant le lancement de leurs résultats ([section 1.9](#)).
- Dans le cadre de ses efforts pour renforcer la coopération avec les organismes nationaux des droits de l'homme, la FRA a rencontré le président du Réseau européen des organismes de promotion de l'égalité (Equinet), le secrétariat du Réseau européen des Institutions nationales des droits de l'homme (INDH) et des représentants du Conseil de l'Europe. Ceci, afin de discuter de la coopération dans des domaines tels que l'asile et la migration, l'intégration des Roms, la lutte contre les crimes de haine, ainsi que la promotion des droits économiques et sociaux et de l'égalité socio-économique pour 2014 et au-delà. Cette coopération vise à renforcer l'impact dans ces domaines thématiques de l'ensemble des organisations participantes, et à tirer le meilleur parti de la capacité d'Equinet et du réseau européen des INDH à atteindre le niveau national. En mai, la FRA a organisé une réunion conjointe avec Equinet et le réseau européen des INDH sur l'optimisation de l'impact du travail de ces trois institutions grâce à une communication efficace.
- La FRA a organisé une réunion à l'intention d'organisations, à savoir les organismes chargés de la promotion de l'égalité et les INDH, participant depuis peu au projet Clarity (un outil d'information concernant les plaintes, l'assistance juridique et les droits). Au total, 14 INDH prennent part à ce projet.
- Dans le cadre de sa coopération régulière avec des médiateurs sélectionnés dans l'UE, la FRA a pris part au 9<sup>e</sup> Séminaire de liaison du Réseau européen des médiateurs, organisé par le Bureau du Médiateur européen à Strasbourg du 27 au 29 avril 2014.
- La FRA a organisé une réunion de lancement de la plate-forme d'ONG européenne sur l'asile et la migration, avec des participants provenant des organismes chargés de la promotion de l'égalité, des INDH, du Conseil de l'Europe et de la FRA. La réunion s'est penchée sur les méthodes de travail et



les rôles et responsabilités des organisations participant à la plate-forme.

- Le directeur de la FRA a poursuivi une série de visites dans les États membres de l'UE, se rendant en Espagne en juin et en République tchèque en juillet. Durant ces déplacements, il a étudié les possibilités de coopération future au niveau national.
- La FRA a organisé 15 ateliers interactifs à travers l'UE afin de présenter sa boîte à outils en ligne « Adhésion aux droits fondamentaux » (*Joining up fundamental rights*) et de recueillir les commentaires des utilisateurs.
- La FRA et le Comité des régions (CdR) ont publié en décembre 2014 une brochure intitulée *Faire des droits fondamentaux une réalité - Guide à l'intention des collectivités locales et régionale*. Cette brochure recueille des informations clés à partir de la boîte à outils en ligne de la FRA « Joining up fundamental rights ». Les deux instances ont également exploré d'autres initiatives visant à sensibiliser à la question des droits fondamentaux au sein des autorités locales et régionales des États membres de l'UE. Des références croisées ont été développées sur les sites web des organisations et dans des rapports et publications pertinents. De plus, en juin 2014, la FRA et la commission CIVEX du CdR ont tenu leur dialogue annuel. Cette année, la réunion a porté sur l'état de droit et la mise en œuvre des droits fondamentaux. La contribution de la FRA a servi à la préparation du projet d'avis du CdR relatif à cette question.
- Reconnaisant l'importance de la participation de la société civile, la FRA a organisé un atelier en octobre afin d'élaborer un cadre stratégique de coopération avec la société civile jusqu'en 2020. Elle a formulé un objectif stratégique, des critères d'impact, des domaines prioritaires, des actions initiales et des principes de coopération. Des représentants du Groupe consultatif de la plate-forme des droits fondamentaux, du Conseil d'administration de la FRA, du comité scientifique de la FRA, de la Commission européenne et de la FRA ont pris part à cet atelier.
- En juin, à Bruxelles, la FRA et l'EIGE ont participé à la Plate-forme sociale, un réseau constitué de 47 organisations européennes de la société civile. La plate-forme a abordé les moyens de coopération, la nécessité d'une stratégie interne de l'UE en matière de droits de l'homme, les mesures de lutte contre les crimes de haine et la protection des droits humains des migrants dans l'UE.

## Dégager des tendances au fil du temps et mesurer les progrès accomplis dans les États membres de l'UE

### Principaux objectifs de la FRA :

- dégager des tendances au fil du temps et suivre les progrès réalisés dans l'UE en ce qui concerne des domaines clés ;
- définir des méthodes d'identification des tendances ;
- diffuser régulièrement une analyse fondée sur ces tendances.

Le Rapport annuel 2014 vise à recenser de nouvelles pratiques encourageantes au niveau national et à évaluer les pratiques déjà existantes. Il continue de se référer à des données nationales, notamment la jurisprudence des États membres relative à la Charte, ainsi qu'aux évolutions concernant les obligations internationales en matière de droits de l'homme. Dans la mesure du possible, le Rapport annuel dégage des tendances en recourant de plus en plus aux indicateurs des droits fondamentaux sur la base d'une matrice « structure-processus-résultat ». De cette façon, la FRA entend contribuer à l'un de ses objectifs principaux : dégager des tendances dans le temps et suivre les progrès dans l'UE.

Afin de développer le contenu des deux prochaines grandes enquêtes de la FRA, la seconde édition de l'enquête de l'Union européenne sur les minorités et la discrimination (EU-MIDIS II) ainsi que l'enquête sur les droits fondamentaux, le personnel de la FRA a répertorié les indicateurs existants et proposés. La FRA relève également des lacunes dans les données et doit développer et tester de nouveaux indicateurs afin de fournir un tableau plus complet de la réalisation des droits fondamentaux. Ce processus vise à adapter différentes approches et cadres d'indicateurs à l'intérieur du modèle d'indicateurs « structure-processus-résultat » susmentionné, reliant ainsi la législation et les initiatives politiques de l'UE à des résultats mesurables. De tels cadres d'indicateurs ne facilitent pas seulement le suivi mais peuvent également servir de base pour élaborer des indicateurs comparables et des rapports d'avancement.

## Identifier des tendances dans l'UE

Parallèlement à l'examen des indicateurs existants, la FRA a procédé à un travail préparatoire pour la mise en œuvre de l'enquête EU-MIDIS II en 2015. EU-MIDIS est la première enquête que la FRA a renouvelée. Le but est de mesurer les changements intervenus et de mettre au point une évaluation des tendances. En mars, la FRA a organisé une réunion de consultation des parties prenantes concernant EU-MIDIS II, qui a été suivie d'une réunion d'experts sur l'enquête. Au nombre des parties prenantes figuraient des représentants des institutions de l'UE, des organisations internationales, de la société civile et du milieu universitaire, qui ont été invités à discuter des objectifs de l'enquête, des domaines à couvrir, des groupes à interroger et de la manière de garantir que les résultats de ladite enquête répondront aux besoins des parties prenantes. La réunion d'experts a discuté des défis méthodologiques que soulèvent l'échantillonnage et les entretiens avec les personnes issues de l'immigration et de minorités ethniques.

L'étude préalable d'EU-MIDIS II a permis d'évaluer le projet de questionnaire de l'enquête à partir d'entretiens cognitifs avec 280 personnes interrogées immigrantes ou appartenant à une minorité ethnique dans huit États membres de l'UE : Belgique, Croatie, Grèce, Hongrie, Italie, Malte, Roumanie et Royaume-Uni. Le pré-test cognitif servira à mettre en place un questionnaire de sondage pouvant répondre aux besoins de mesures viables et valides dans le temps des expériences de discrimination vécues par les immigrants et minorités ethniques dans différents domaines de la vie.

## Obtenir une image claire de la situation des droits fondamentaux dans les États membres

En 2014, la FRA a commencé un travail préparatoire pour l'enquête sur les droits fondamentaux, premier sondage réalisé par la FRA auprès du grand public concernant ses expériences et avis concernant les droits fondamentaux. La FRA projette d'effectuer cette enquête en 2017 dans l'ensemble des 28 États membres de l'UE et, par la suite, de la reconduire tous les cinq ans. L'enquête sur les droits fondamentaux informera les décideurs politiques et nourrira les débats sur les droits fondamentaux dans l'UE en fournissant des données comparables sur les résultats obtenus sur le terrain en matière de respect des droits fondamentaux. Il s'agira de la première enquête à l'échelle de l'UE à produire des données de tendance comparables sur les expériences vécues au fil du temps par la population en matière de respect des droits fondamentaux. En 2014, la FRA a répertorié le contenu des enquêtes existantes abordant les questions des droits fondamentaux et rédigé sa proposition de projet pour une étude de faisabilité. Cette étude vise à recueillir les informations dont a besoin la FRA pour définir la conception technique de l'enquête.

La FRA a révélé les résultats de son enquête sur la violence à l'égard des femmes à Bruxelles, dans les locaux du Conseil, le 5 mars 2014. Pour le lancement, la FRA a produit un rapport complet sur les résultats, un résumé et une fiche d'information rédigée dans 22 langues de l'UE. La FRA a également mis en ligne des publications supplémentaires liées à ce projet, y compris un rapport technique, le questionnaire de l'enquête et un explorateur des données d'enquête interactif. Cette enquête étant la première du genre, elle crée un précédent pour la collecte de données sur la violence à l'égard des femmes au niveau de l'UE. La répétition de l'enquête dans quelques années permettra l'identification de tendances dans le temps. Pour de plus amples informations sur ce projet, voir la [section 1.8](#).

Conformément à la communication de la Commission européenne de 2011 *Cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms pour la période allant jusqu'à 2020* (COM(2011) 173 final), chaque État membre a élaboré sa propre stratégie nationale d'intégration des Roms ou un ensemble intégré de mesures politiques. Dans la même communication, il est demandé à la FRA de travailler avec les États membres afin de mettre au point des méthodes de suivi qui pourraient fournir une analyse comparative de la situation des Roms dans l'UE. Conformément à la recommandation du Conseil du 9 décembre 2013 relative à des mesures efficaces d'intégration des Roms dans les États membres (2013/C 378/01), la FRA a élaboré un cadre



commun pour les indicateurs (fondé sur le cadre « structure–processus–résultat » susmentionné) (voir également la [section 1.5](#)).

En ce qui concerne les travaux de la FRA sur le droit des personnes handicapées à la participation politique ([section 1.6](#)), celle-ci, en étroite coopération avec la Commission européenne et le Réseau d'études européen d'experts dans le domaine du handicap (ANED), soutenu par la Commission, a élaboré 28 indicateurs fondés sur les droits de l'homme afin d'évaluer la participation politique des personnes handicapées dans l'UE. Ces indicateurs, qui permettent d'évaluer la mise en œuvre de l'article 29 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées concernant le droit de participation à la vie politique et à la vie publique, sont regroupés en quatre thèmes principaux : lever les obstacles juridiques et administratifs au vote, accroître la sensibilisation aux droits ; rendre la participation politique plus accessible, élargir les possibilités de participation.

Dans le domaine des droits des enfants ([section 1.7](#)), les travaux de la FRA ont permis d'alimenter des indicateurs relatifs à l'évaluation des progrès réalisés pour rendre les systèmes de justice adaptés aux enfants. La FRA a conduit une recherche de terrain fondée sur des entretiens dans dix États membres de l'UE sélectionnés. Elle a recueilli les expériences, impressions et opinions de professionnels travaillant avec des enfants qui ont participé à des procédures judiciaires en tant que victimes, témoins ou parties. Ces travaux ont contribué à la saisie initiale d'indicateurs de processus et de résultats accompagnés de données qualitatives pour les dix États membres de l'UE inclus dans ces recherches. L'alimentation des indicateurs de processus et de résultats se poursuivra avec des éléments de preuve provenant de la seconde partie des recherches de terrain de la FRA, basée sur des entretiens avec les enfants eux-mêmes.

## Élaborer des réponses rapides et ciblées dans les cas d'urgence en matière de droits fondamentaux

### Principaux objectifs de la FRA :

- fournir des analyses de données et des conseils solides sur les situations d'urgence du point de vue des droits fondamentaux ;
- développer la flexibilité nécessaire pour réagir dans les situations d'urgence pour les droits fondamentaux ;
- répondre aux situations d'urgence promptement et de façon appropriée ;
- jouer un rôle complémentaire par rapport à d'autres organisations internationales.

Le rapport de mise en œuvre sur les travaux de la task-force pour la Méditerranée publié par la Commission européenne le 22 mai (SWD(2014) 173 final) faisait référence à la FRA et plus particulièrement à son document concernant la criminalisation des migrants, publié en mars.

### Souligner les défis en matière de droits fondamentaux associés à la migration

La FRA a organisé l'édition 2014 de la Conférence annuelle des droits fondamentaux, intitulée « Les droits fondamentaux et la migration vers l'UE ». Le choix de ce thème correspond à la reconnaissance de l'urgence et de la complexité d'une question – la migration – qui était brûlante en 2014. Afin de garantir le respect des droits de celles et ceux qui arrivent aux frontières de l'UE et de veiller à ce qu'ils puissent réaliser leur plein potentiel, dans leur intérêt et dans celui de la société de l'UE, il est crucial de mettre en œuvre une politique de migration efficace et durable. La Conférence des droits fondamentaux visait à susciter un débat approfondi sur ce thème entre les décideurs politiques et les experts. Organisée conjointement par la Présidence italienne du Conseil de l'UE, elle s'est tenue à Rome en novembre 2014.

## Améliorer l'impact de la FRA en matière de communication et de sensibilisation

### Principaux objectifs de la FRA :

- améliorer l'impact de ses activités de communication et de sensibilisation ;
- améliorer son impact sur les processus décisionnels ;
- utiliser efficacement les « multiplicateurs », notamment pour mieux atteindre les acteurs nationaux.

### Faire connaître les travaux de la FRA à un public plus large

La FRA figure régulièrement parmi les agences de l'UE comptant le nombre le plus élevé de commandes de publications sur le Bookshop, avec 6 138 commandes en 2014.

Les téléchargements sur le site web de la FRA ont continué d'enregistrer des taux élevés au cours du second semestre de 2014. Parmi les plus fréquents se distinguent notamment les publications résultant de l'enquête sur la violence à l'égard des femmes, qui ont été téléchargées 32 598 fois en 2014. Les manuels restent les publications les plus populaires de la FRA, le plus récent, le *Manuel de droit européen en matière de protection des données* à caractère personnel, ayant été téléchargé 19 675 fois sur le site de la FRA et près de 70 000 fois sur le site de la Cour européenne des droits de l'homme (CouEDH) (section 1.3).

Parmi toutes les agences de l'UE, la FRA est en troisième position en ce qui concerne le nombre de mentions « j'aime » sur sa page Facebook (plus de 30 000) et en quatrième position pour ce qui est des abonnés Twitter (plus de 13 000). En 2014, la deuxième semaine de février a été la plus populaire de la FRA sur Facebook, atteignant 35 000 personnes en une semaine.

## Planifier l'activité de la FRA et évaluer son impact

### Principaux objectifs de la FRA :

- établir des priorités et évaluer l'impact de ses travaux ;
- planifier des activités d'évaluation dès les premières phases d'un projet ;
- appliquer le nouveau cadre de mesure des résultats à tous les projets ;
- partager les bonnes pratiques dans toutes les activités de la FRA.

L'année 2014 a été une année importante pour la FRA, qui a vu le renforcement de ses pratiques de suivi et d'évaluation. Pour ce faire, elle a révisé et mis à jour ses politiques de planification, de suivi et d'évaluation, ainsi que son manuel de suivi et d'évaluation. Le travail lié à la conception d'un module de gouvernance dans l'application informatique Matrix de la FRA qui permettra la gestion d'indicateurs d'impact à court terme et à long terme de la FRA et introduira un signalement semi-automatique se poursuit, tandis qu'un processus interne recueillant des informations détaillées sur les performances de la FRA à différents niveaux est en cours de finalisation.

Le cadre de mesure des performances de la FRA destiné à suivre, évaluer et rendre compte de ses activités, réalisations et impact a été affiné et encore rationalisé en 2014. On a choisi un ensemble d'indicateurs de base par rapport auxquels les performances de la FRA seront mesurées sur une base annuelle.

En 2014, la FRA a effectué des évaluations ex ante de huit projets afin de déterminer leurs objectifs, résultats escomptés, valeur ajoutée et risques, ainsi que les leçons tirées du passé. Au reste, il a été procédé à des évaluations ex post de six autres projets afin d'évaluer leur pertinence, cohérence, économie, efficacité, durabilité et acceptabilité (annexe IX). Par ailleurs, la FRA a organisé, à l'intention de son personnel, des séances de formation sur les évaluations ex ante et ex post, ainsi que sur les indicateurs.

### Maintenir des normes élevées de performance

Tout en présidant le réseau des agences de l'UE, la FRA a également coordonné les activités du Réseau pour le développement des performances des agences de l'UE. Ce dernier est destiné à élaborer des normes et principes communs, ainsi qu'à partager les bonnes pratiques, dans le domaine de la gestion des performances. Il est important de noter que le réseau pour le développement des performances des agences de l'UE garantit une contribution proactive des agences à la Feuille de route de la Commission pour la mise en œuvre de l'approche commune quant à la gestion des performances, au suivi et à l'évaluation. Cette année, le réseau pour le développement des performances a finalisé un rapport d'activité annuel consolidé, un unique document de programmation, un manuel relatif à l'évaluation, un rapport relatif aux indicateurs de performance et un inventaire des pratiques d'établissement du budget par activité (EBA), de comptabilité par activité (CPA) et de gestion par activité (GPA), qui seront tous utiles aux agences de l'UE.

## 1.2. Résultats obtenus dans le domaine thématique « Immigration et intégration des migrants, questions de visas, de contrôle des frontières et d'asile »<sup>3</sup>

### Principal objectif de la FRA :

- promouvoir efficacement le respect des droits fondamentaux lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques de l'UE dans le domaine de l'immigration et de l'intégration des migrants, des questions de visas, de contrôle des frontières et d'asile.

### Principales réalisations, activités et publications

#### Tenir à jour les ressources clés

La version mise à jour du *Manuel de droit européen en matière d'asile, de frontières et d'immigration* a été publiée en 11 langues, huit langues supplémentaires étant en préparation. En tant qu'outil opérationnel utile pour les professionnels du droit et les décideurs politiques, il continue de susciter des réactions positives des parties prenantes. La FRA a présenté le manuel lors d'événements qui ont eu lieu en Grèce, Croatie, Hongrie et Pologne, ainsi qu'au sein du groupe « Frontières » du Conseil et à la réunion des coordinateurs nationaux de formation du Frontex, composés de représentants des écoles de police des frontières. Depuis sa publication en juin 2013, il a été téléchargé 36 723 fois à partir du site internet de la FRA, ainsi que 34 394 fois à partir de celui de la CouEDH.

Un second manuel, encourageant les États membres de l'UE à renforcer les systèmes de tutelle, a été publié en juin en coopération avec la Commission européenne (section 1.7). De plus, en 2014, quatre rapports résultant en partie de recherches antérieures ont été publiés, à savoir : Criminalisation des migrants en situation irrégulière (*Criminalisation of migrants in an irregular situation and of persons engaging with them*) ; Lutter contre le mariage forcé dans l'UE (*Addressing forced marriage in the EU: legal provisions and promising practices*) ; Les droits fondamentaux dans les aéroports (*Fundamental*

*rights at airports: border checks at five international airports in the European Union*) ; et Les droits fondamentaux aux points de franchissement des frontières terrestres (*Fundamental rights at land borders: findings from selected European Union border crossing points*).

En janvier, la Commission européenne a demandé à la FRA de fournir des conseils pratiques sur le traitement de données des dossiers passagers (données PNR) à des fins de maintien de l'ordre. Depuis peu, les forces de l'ordre utilisent de plus en plus les données PNR pour lutter contre les formes graves de criminalité et le terrorisme. En l'absence d'une législation de l'UE, un nombre croissant d'États membres établissent leurs propres systèmes PNR sur la base de leur législation nationale. Les données PNR sont recueillies par les transporteurs aériens à des fins commerciales et opérationnelles dans le cadre de services de transport aérien. En consultation avec la Commission européenne et le Contrôleur européen de la protection des données (CEPD), et sur la base de l'avis de la FRA de 2011 sur les données PNR, la FRA a présenté 12 observations liées aux droits fondamentaux aux experts techniques des États membres de l'UE, le 26 février. Ces observations répertorient les choses à faire et à ne pas faire pour que les droits fondamentaux soient opérationnels lors de la mise en place des systèmes PNR nationaux. Elles seront régulièrement mises à jour sur la base de l'expérience accumulée au fil du temps. Elles ont été conçues comme un outil pratique pour les praticiens engagés dans la mise en place des systèmes PNR nationaux et elles ne préjugent pas des conclusions auxquelles le co-législateur de l'UE peut aboutir quant à la nécessité et à la proportionnalité du traitement des données PNR à des fins de maintien de l'ordre.

En outre, les travaux de la FRA sur les droits fondamentaux aux frontières extérieures de l'UE ont entraîné une demande de la Commission à la FRA pour que celle-ci présente une analyse écrite des aspects liés aux droits fondamentaux dans l'application de l'acquis de Schengen dans les États membres à évaluer en 2015 sur la base de l'article 8 du Règlement (UE) n° 1053/2013. En septembre, parallèlement aux présentations de Frontex et d'Europol, la FRA a soumis son analyse au Comité Schengen, qui rassemble les États membres. De plus, la FRA a contribué à quatre événements de formation destinés à des experts techniques des États membres participant à des évaluations Schengen portant respectivement sur la politique des visas, la coopération des polices, la gestion des retours et la gestion des frontières.

En septembre s'est tenue la première réunion de la plate-forme thématique entre la FRA, le Conseil de l'Europe, Equinet et l'ENHRI. La réunion a discuté de l'asile et des droits des migrants et a donné lieu à un certain nombre d'activités de suivi impliquant des

<sup>3</sup> Pour tous les domaines thématiques, de plus amples informations concernant la performance des projets mis en œuvre en 2014 seront disponibles sur le site web de la FRA à un stade ultérieur.

communications et un échange d'informations sur quatre questions : le contrôle du retour forcé ; les conditions de rétention et solutions alternatives à la rétention ; les enfants migrants non accompagnés et séparés ; et la discrimination des migrants.

### Problèmes rencontrés

Du fait de ses activités passées dans ce domaine, la FRA a connu une augmentation des demandes de contribution et de soutien des institutions de l'UE et des agences JAI. Cela a donné lieu à des activités de suivi ciblées concernant les problèmes pointés par la FRA dans ses rapports. Tout en accroissant l'importance du travail de la FRA, cette évolution a exercé une pression supplémentaire sur les capacités de la FRA.

## 1.3. Résultats obtenus dans le domaine thématique « Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel »

### Principal objectif de la FRA :

- faire de la FRA un acteur important dans le domaine de la société de l'information, de la protection de la vie privée et des données à caractère personnel.

### Principales réalisations, activités et publications

En janvier, la FRA a publié un nouveau rapport examinant comment les victimes de violations de la protection des données à caractère personnel demandent réparation. Le rapport intitulé *Access to data protection remedies in the EU Member States* (Accès aux voies de recours en matière de protection des données à caractère personnel dans les États membres de l'UE) fournit un aperçu du cadre juridique et des procédures que les personnes peuvent utiliser lorsque leurs droits ont été violés. Il donne des exemples d'expériences réelles vécues par des victimes et par celles et ceux qui, à titre professionnel, luttent contre les violations de la protection des données, afin d'identifier des domaines d'amélioration. Les conclusions du rapport soulignent la nécessité pour la nouvelle réglementation de l'UE en matière de protection des données à caractère personnel d'entrer en vigueur, protégeant plus efficacement le droit fondamental de chacun à la protection des données à caractère personnel. Ces conclusions éclaireront

les négociations sur la réforme de la protection des données de l'UE, et elles sont également de la plus grande importance pour le projet de la FRA concernant la surveillance à grande échelle.

### Publier un document d'orientation pionnier concernant la législation sur la protection des données à caractère personnel

La FRA a publié en janvier 2014 son *Manuel de droit européen en matière de protection des données à caractère personnel*, en coopération avec le Conseil de l'Europe et la CouEDH. Il s'agit du premier guide complet de droit européen relatif à la protection des données, et il prend en compte la jurisprudence de la CouEDH et de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE). Il s'adresse aux praticiens du droit, juges, autorités nationales de protection des données et à quiconque peut être confronté à des questions juridiques concernant la protection des données. Une seconde édition du manuel a tenu compte des arrêts importants rendus par la CJUE début mars. Cette nouvelle édition, en cinq nouvelles versions linguistiques, a été lancée en juin pendant la Conférence européenne des autorités de protection des données, où les principales parties prenantes et les professionnels de la protection des données lui ont fait très bon accueil.

Également en janvier, la FRA a accueilli une réunion des parties concernées afin de discuter de sa participation accrue dans le domaine de la société de l'information au cours des prochaines années. Ont pris part à cette réunion des fonctionnaires gouvernementaux, des représentants de l'UE et d'organisations internationales, des prestataires de services internet, des universitaires et des organisations de la société civile. Les discussions ont porté sur deux grands thèmes : 1) la vie privée dans le contexte de la surveillance et 2) la mise en œuvre des droits fondamentaux dans la société de l'information.

Par ailleurs, la FRA a participé, en janvier, à une discussion de groupe qui a examiné ce qui reste à faire pour réformer les règles de l'UE en matière de protection des données à caractère personnel. Le débat a eu lieu lors de la 7<sup>e</sup> Conférence internationale sur les ordinateurs, la confidentialité et la protection des données, tenue à Bruxelles. En s'appuyant sur ses conclusions, la FRA a évalué la proposition actuelle de réforme de la protection des données du point de vue de l'accès aux voies de recours en matière de protection des données à caractère personnel. La FRA a souligné que cette réforme devrait s'accompagner d'un renforcement de l'indépendance des autorités chargées de la protection des données.

À la suite d'une demande du Parlement européen, la FRA a lancé une étude visant à évaluer la protection des droits fondamentaux dans le contexte d'une surveillance à grande échelle effectuée par les autorités nationales de renseignement. Franet, le réseau de recherche pluridisciplinaire de la FRA composé de contractants de chaque État membre de l'UE, a réalisé une cartographie des cadres juridiques nationaux, qui sont en cours d'évaluation et d'analyse. Pour cette recherche, la FRA se servira également des conclusions de son rapport sur les voies de recours en matière de protection des données à caractère personnel pour évaluer les garanties en matière de protection de la vie privée et des données à caractère personnel dans les États membres de l'UE et les possibilités de recours qui s'offrent à une personne. Le 7 novembre, des experts de la protection des données du monde universitaire, des institutions et agences de l'UE, ainsi que de la société civile, se sont réunis dans les locaux de la FRA afin de discuter des conclusions préliminaires du projet actuel de la FRA en examinant les garanties et voies de recours dans le contexte d'une surveillance à grande échelle des services de renseignement.

### Problèmes rencontrés

La demande du Parlement européen concernant la surveillance à grande échelle par les autorités nationales de renseignement a représenté un défi pour la FRA, qui n'avait jamais travaillé dans ce domaine auparavant. La collecte de données de Franet devait être vérifiée et examinée avec soin par des agents de liaison nationaux afin de garantir un haut niveau de fiabilité.

## 1.4. Résultats obtenus dans le domaine thématique « Racisme, xénophobie et intolérance qui y est associée »

### Principal objectif de la FRA :

- servir d'« observatoire/entrepôt de données » sur les phénomènes du racisme, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, y compris les crimes de haine et l'extrémisme, ainsi que sur la discrimination raciale et ethnique.

### Principales réalisations, activités et publications

En 2014, la FRA a continué de donner suite aux conclusions du Conseil JAI sur la lutte contre les crimes de haine dans l'Union européenne, qui ont été adoptées les 5 et 6 décembre 2013 sur la base des résultats de la

Conférence 2013 des droits fondamentaux. Le 22 janvier, la FRA a présenté ses résultats concernant la question des crimes de haine devant la commission LIBE. Cela a permis d'informer les députés du Parlement européen de la persistance des crimes de haine dans l'UE et de la nécessité de mettre au point des mesures législatives et politiques plus efficaces pour lutter contre ce phénomène. Combattre les crimes de haine faisait partie des questions prioritaires sous la Présidence grecque du Conseil de l'UE. En coopération avec la Présidence, la FRA a organisé un séminaire à Thessalonique du 28 au 29 avril 2014, sur le renforcement de la confiance des victimes pour lutter efficacement contre les crimes de haine (intitulé « Building trust among victims to combat hate crime effectively: exchanging good practices and identifying ways forward »).

En coopération avec la direction générale de la justice et des consommateurs (DG Justice) et la direction générale de la communication, la FRA a lancé en janvier un projet de formation de fonctionnaires de la Commission sur des questions concernant l'enseignement de l'Holocauste et les droits de l'homme. Le but est d'améliorer les connaissances des fonctionnaires de l'UE en leur permettant de mieux évaluer la dimension liée aux droits fondamentaux lorsqu'ils travaillent sur divers dossiers tels que la migration, la commémoration et la communication. Pour ce faire, un modèle sera élaboré et testé à l'occasion d'une séance de formation pilote, et sera associé à un outil de formation en ligne.

La résolution du Parlement européen du 27 février 2014 sur la situation des droits fondamentaux dans l'Union européenne s'est inspirée de l'*Avis de la FRA concernant la décision-cadre sur le racisme et la xénophobie et plus particulièrement les droits des victimes de la criminalité*. Elle appelle la Commission et tous les États membres à proposer et adopter une législation et des politiques visant à lutter contre l'homophobie, la transphobie et les crimes de haine.

## Encourager le signalement et améliorer l'enregistrement des crimes de haine

En novembre, la FRA a mis en place un groupe de travail sur l'amélioration du signalement et de l'enregistrement des crimes de haine, composé de 59 fonctionnaires des 27 États membres de l'UE, de la Commission européenne et du BIDDH de l'OSCE. Le but consiste à améliorer le taux de signalement par les victimes et l'enregistrement et les enquêtes relatifs aux crimes de haine. À court terme, l'objectif est de faciliter l'échange de bonnes pratiques et de développer des méthodes efficaces qui favorisent le signalement par les victimes des crimes de haine et qui permettent aux institutions publiques concernées de relever les crimes de haine, de les enregistrer et d'enquêter sur ceux-ci. Ce groupe de travail a été établi en réponse aux conclusions du Conseil concernant la lutte contre les crimes de haine, qui ont appelé les États membres à prendre des mesures pour améliorer le signalement et l'enregistrement des crimes de haine. Le Conseil a invité la FRA à faciliter l'échange des bonnes pratiques et à épauler les États membres dans leurs efforts.

La séance inaugurale du groupe de travail sur l'amélioration du signalement et de l'enregistrement des crimes de haine, organisée conjointement avec la Présidence italienne, a eu lieu en novembre à Rome. Vingt-cinq États membres étaient représentés, conjointement avec la Commission et le BIDDH. Le groupe de travail a convenu du cadre de coopération et a mis au point un plan d'activités dans les domaines suivants : encourager le signalement et améliorer l'enregistrement des crimes motivés par la haine, améliorer les partenariats interinstitutionnels, et former les prestataires de services publics. Il a également été convenu que l'ECRI serait invitée à de futures réunions, comme le seraient des organisations de la société civile et des institutions nationales des droits de l'homme (INDH) pour traiter de certains points à l'ordre du jour. La Présidence lettone a accepté de participer à l'organisation de la prochaine réunion du groupe de travail, qui s'est tenue à Riga le 30 mars 2015.

En ce qui concerne ses travaux sur le thème de l'antisémitisme, la FRA a continué de diffuser les conclusions de son enquête concernant les crimes de haine et la discrimination vécus par les personnes juives, notamment à l'occasion du 8<sup>e</sup> séminaire sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme, organisé conjointement par l'État d'Israël et la Commission européenne en octobre. De plus, le travail sur les crimes de haine effectué par la FRA a été porté à l'attention des participants à ce séminaire.

En coopération avec la Commission européenne, la FRA a également élaboré la boîte à outils de formation en ligne « Droits fondamentaux et commémoration de l'Holocauste », qui est destinée aux fonctionnaires de l'UE et des États membres. L'objectif est d'encourager la réflexion sur la commémoration et de répondre aux défis contemporains en matière de droits fondamentaux dans le cadre des activités des fonctionnaires publics. Les connaissances sur l'Holocauste sont un élément clé de la mémoire collective européenne, de plus, la connaissance des droits fondamentaux devrait guider tous les fonctionnaires publics dans leur travail. Ce module de formation en ligne est destiné à aider les fonctionnaires publics à mieux comprendre comment appliquer un ensemble de critères fondés sur les droits dans l'exécution de leurs tâches quotidiennes.

### Problèmes rencontrés

Aucun problème particulier n'a été rencontré en 2014.

## 1.5. Résultats obtenus dans le domaine thématique « Intégration des Roms »

### Principal objectif de la FRA :

- contribuer à la réalisation des objectifs fixés par le cadre de l'UE sur l'intégration des Roms afin de respecter les droits fondamentaux des Roms à travers l'UE dans le contexte de la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020.

### Principales réalisations, activités et publications

Le *Rapport sur la mise en œuvre du cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms* de la Commission européenne, publié en avril, utilise des données de la FRA. Le rapport représente la première évaluation de la Commission concernant les progrès réalisés dans les États membres depuis l'adoption du cadre de l'UE en avril 2011. Il qualifie l'enquête de la FRA de 2011 de « point de départ à partir duquel les progrès peuvent être mesurés », suggérant que les données de la FRA seront utilisées comme base de référence. Cela reflète l'attention croissante accordée au rôle de la FRA dans le suivi des progrès réalisés en matière d'intégration des Roms.





## Promouvoir l'équité en faveur des Roms

Le groupe de travail des États membres sur l'intégration des Roms, coordonné par la FRA, comprend des représentants de 17 États membres de l'UE. Sa priorité en 2014 était de mettre au point des outils – des méthodes de contrôle et un tableau de bord d'indicateurs de l'inclusion des Roms – permettant de suivre les progrès réalisés quant à la mise en œuvre des stratégies et à la situation des Roms sur le terrain. En février, juillet et octobre, la FRA a organisé trois réunions du groupe de travail sur l'intégration des Roms auxquelles ont participé des points de contact nationaux des États membres pour les Roms et des représentants des instituts nationaux de statistique, la Commission européenne, le Conseil de l'Europe, l'OSCE, la Banque mondiale, Eurostat, Eurofound, les fondations de l'Open Society et l'Association européenne de libre-échange. L'avancée majeure a été l'accord sur un ensemble commun d'indicateurs de base, établi à partir de la recommandation du Conseil du 9 décembre 2013 relative à des mesures efficaces d'intégration des Roms et couvrant les domaines clés de l'éducation, de l'emploi, de la santé et du logement, ainsi que des questions horizontales telles que la sensibilisation aux droits et la non-discrimination. Les indicateurs convenus recouvrent le « processus » et le « résultat », tout en permettant une description plus détaillée des contributions et des réalisations. Plusieurs États membres, dont la Bulgarie, la Hongrie, l'Italie, la République tchèque, la Roumanie et la Slovaquie, se sont dits intéressés par le pilotage des indicateurs, et dans quelques-uns de ces pays, l'institut national de statistique a accepté de tester la ventilation des données ethniques et les identifiants ethniques en vue d'alimenter les indicateurs en 2015.

Dans le cadre du fructueux partenariat entre la FRA et le Conseil de l'Europe, les deux organisations ont renforcé la coopération au niveau local entre le projet de la FRA concernant l'engagement des autorités et collectivités locales en faveur de l'intégration des Roms (Local Engagement for Roma Inclusion, LERI) et les projets d'intégration des Roms du Conseil de l'Europe, ROMED 2 et ROMACT. Tous les projets évoluent dans des directions complémentaires, impliquant un large éventail de parties prenantes locales dans des efforts communs en vue de soutenir l'inclusion des Roms. Des zones de chevauchement, de synergie et de complémentarité ont été débattues entre la Commission européenne, le Conseil de l'Europe et la FRA. Il a été convenu qu'un échange plus intensif et structuré d'expériences entre les deux équipes de projet était nécessaire.

Sur la base de l'enquête de 2011 de la FRA sur les Roms, trois nouvelles analyses ont été publiées en

octobre 2014, mettant l'accent sur l'éducation, la pauvreté et l'emploi, ainsi que l'égalité hommes-femmes. Toutes soulignent l'exclusion généralisée des Roms, qui sont confrontés à des situations pires que celles de leurs voisins non-Roms en ce qui concerne l'éducation, l'emploi, le logement, la santé et la discrimination. Ces études permettent de fournir les données qui contribueront à cibler davantage les efforts d'intégration des Roms et à les rendre plus inclusifs. L'outil de visualisation des données de l'enquête pilote sur les Roms a été lancé en février.

En 2014, la FRA a aidé ses partenaires nationaux (et en particulier l'Institut roumain de recherche sur les minorités nationales, qui participe au groupe de travail de la FRA sur l'intégration des Roms au nom de la Roumanie) à développer le concept d'un projet d'échelle nationale sur le recensement sociographique des communautés roms de Roumanie. Le projet se concentre, entre autres choses, sur le développement d'un réseau de points focaux communautaires qui seront formés à contrôler les résultats des interventions ciblant les Roms au niveau local. D'autres synergies entre ce projet et le travail d'ensemble sur le suivi et les indicateurs effectué par le groupe de travail sont prévues.

En 2014 ont eu lieu quatre événements importants qui ont réuni des experts de différents pays et organisations :

- une réunion avec le nouveau directeur du Point de contact de l'OSCE/BIDDH sur les questions roms et sintis. Cette réunion a permis d'explorer des synergies et d'en apprendre sur les domaines prioritaires de travail du Point de contact pour les questions roms et sintis, qui comprennent les relations entre les Roms et la police, la participation politique des Roms, les droits des femmes roms et l'intégration des politiques d'égalité entre les hommes et les femmes, ainsi que le logement des Roms ;
- un groupe de discussion sur le financement de l'UE parvenant aux autorités locales et régionales pour soutenir l'intégration des Roms, à l'occasion du troisième sommet européen sur les Roms, organisé par la Commission européenne à Bruxelles. Dans son discours, le directeur de la FRA a souligné l'importance des conditionnalités attachées aux fonds structurels pour la prochaine période de programmation et le fait que cela représentera un volume énorme de ressources pouvant être consacré à l'amélioration de la situation des Roms ;
- le deuxième atelier régional du projet LERI, organisé par la FRA à Budapest. L'atelier a porté sur les enseignements tirés lors de la phase pilote de la mise en œuvre du projet en Slovaquie et en Italie, qui ont

également été utilisés ultérieurement lors du premier atelier international, organisé en novembre, qui comptait des représentants de l'ensemble des 22 localités des 11 pays où le projet a été mis en œuvre ;

- la visite du directeur de la FRA dans la localité pilote slovaque du projet LERI, montrant l'engagement continu de la FRA à comprendre les défis et les enjeux de l'inclusion des Roms au niveau local.

### Problèmes rencontrés

La FRA a rencontré des difficultés dans la mise en œuvre de la phase pilote de son projet LERI relatif à l'engagement des autorités et collectivités locales en faveur de l'intégration des Roms, notamment en ce qui concerne des retards dans les activités locales, en raison du temps que requiert le renforcement de la confiance au sein des communautés locales pour mener une « recherche-action participative ». Maintenir l'engagement des autorités publiques fut aussi difficile. Ces problèmes ont été résolus par les visites régulières sur le terrain de membres du personnel de la FRA, une étroite coopération avec le contractant chargé de la mise en œuvre et l'adaptation des méthodes de recherche.

## 1.6. Résultats obtenus dans le domaine thématique « Discrimination fondée sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou tout autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle »

### Principal objectif de la FRA :

- fournir en temps opportun des conseils solides, politiquement pertinents et fondés sur des éléments de preuve aux institutions et aux États membres de l'UE, ainsi qu'à d'autres parties prenantes, sur les défis en matière de droits fondamentaux que représentent l'égalité et la non-discrimination.

### Principales réalisations, activités et publications

En réponse à la demande d'avis de la FRA par la Commission européenne concernant la mise en œuvre de la directive relative à l'égalité raciale (2000/43/CE) et de la directive relative à l'égalité en matière d'emploi (2000/78/CE), la FRA a adopté son *Avis sur la situation de l'égalité dans l'Union européenne dix ans après la mise en œuvre initiale des directives sur l'égalité*. Un projet d'avis a été communiqué à la Commission en septembre 2013, lors de la phase de rédaction du rapport de la Commission concernant la mise en œuvre des deux directives sur l'égalité. En janvier, la Commission a adopté son rapport conjoint sur l'application des deux directives sur l'égalité. Les résultats de l'enquête de la FRA et ses recherches juridiques sont reconnues et clairement reprises dans le rapport, fournissant des indications sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des directives sur l'égalité sur le terrain.



En ce qui concerne ses travaux sur le handicap, la FRA a publié les résultats de son projet visant à élaborer et alimenter des indicateurs fondés sur les droits de l'homme concernant le droit à la participation politique des personnes handicapées en avril et en mai, avant les élections du Parlement européen. Outre les rapports complets et les résumés, ces indicateurs sont présentés en ligne sur le site web de la FRA. En septembre, cinq infographies ont été mises en ligne sur le site web de la FRA, soulignant quelques-unes des étapes que les différents acteurs peuvent suivre pour améliorer l'accessibilité des personnes handicapées aux élections.

À la veille des élections au Parlement européen de mai, la FRA a assisté à un certain nombre d'événements importants – y compris des événements organisés par le Parlement européen, la Commission et le Conseil – lors desquels elle a présenté les résultats du projet relatif aux indicateurs sur le droit à la participation politique des personnes handicapées. À l'occasion de ces événements, les représentants de la FRA ont souligné les mesures pratiques qui peuvent être prises à l'échelle nationale pour garantir aux personnes handicapées l'exercice de leur droit de vote sur un pied d'égalité avec les autres personnes.

En 2014, la FRA a également poursuivi ses recherches antérieures sur les droits des personnes souffrant de troubles mentaux et des personnes handicapées intellectuelles. La FRA a présenté ces éléments de preuve dans un certain nombre d'États membres ; le but était d'alimenter les processus de réforme juridique amorcés après la ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

La FRA a également commencé à mettre en œuvre un projet pluriannuel visant à recueillir et analyser des données comparables sur la transition des soins en institution aux soins de proximité dans les 28 États membres. L'objectif de ce projet est d'offrir des conseils et une expertise fondés sur des éléments de preuve aux institutions et aux États membres de l'UE afin de leur permettre de défendre le droit des personnes handicapées à vivre de façon autonome et à être incluses dans la société, comme prévu à l'article 19 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

En juin, des lignes directrices pour une demande ad hoc de collecte de données concernant les types d'institutions pour personnes handicapées actuellement en place au sein de l'UE ont été envoyées aux contractants du réseau Franet présents dans les 28 États membres de l'UE. Les renseignements recueillis ont été évalués et exploités afin d'établir une typologie du placement en institution qui orientera les phases ultérieures du projet. En novembre, la FRA a organisé deux réunions d'experts dans le contexte de ce projet. Lors de ces

réunions, la typologie du placement en institution et les indicateurs des droits humains relatifs à l'article 19 de la Convention ont fait l'objet de discussions.

### Sensibiliser à la discrimination à l'égard des personnes LGBT

En coopération avec la Présidence italienne du Conseil de l'UE et le Secrétariat général du Conseil, la FRA a organisé conjointement en octobre une conférence de haut niveau intitulée « Lutter contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre : prochaines étapes dans l'élaboration des politiques de l'UE et des États membres ». Plus de 400 décideurs et professionnels des droits fondamentaux venus de toute l'UE y ont participé. Sur la base des données provenant de l'enquête et de l'étude de la FRA sur les personnes LGBT, la conférence a permis de soutenir le développement ultérieur des réponses politiques efficaces et ciblées apportées par l'UE et ses États membres pour relever les défis en matière de droits fondamentaux auxquels sont confrontées les personnes LGBTI. Le rapport des principaux résultats de l'enquête sur les personnes LGBT dans l'UE a été lancé lors de l'événement. Suite à cet événement, la Présidence italienne et la FRA ont publié des conclusions conjointes à la conférence, lesquelles ont été soumises au groupe « Droits fondamentaux, droits des citoyens, et libre circulation des personnes » du Conseil (FREMP), au groupe de travail du Conseil « Questions sociales » et aux autres parties prenantes.

Les gouvernements suédois et maltais ont organisé en mai le deuxième forum de la Journée mondiale de lutte contre l'homophobie. Celui-ci a été précédé par la 13<sup>e</sup> réunion du Réseau européen des points focaux gouvernementaux sur les personnes LGBT, qui comprend environ 30 fonctionnaires venant d'une vingtaine d'États membres. Ce réseau est l'un des acteurs clés de l'activité de la FRA relative aux personnes LGBT, la FRA contribuant activement, par ses conseils fondés sur des éléments de preuve, à soutenir les travaux du réseau. La 14<sup>e</sup> réunion du réseau s'est tenue lors de la Présidence italienne en novembre à Rome, un lien étant ainsi établi entre la Présidence de l'UE et le réseau.

Au cours de la conférence de haut niveau « Donner forme à l'avenir des politiques de l'égalité dans l'UE », organisée par la Commission européenne et la Présidence italienne à Rome en novembre, la FRA a parlé d'égalité de traitement et d'accès à la justice. Conjointement avec environ 250 participants, la FRA a contribué à fournir des éléments de preuve en faveur d'actions futures dans ce domaine.

## Problèmes rencontrés

Aucun problème particulier n'a été rencontré en 2014.

## 1.7. Résultats obtenus dans le domaine thématique « Droits de l'enfant »

### Principal objectif de la FRA :

- fournir en temps opportun des conseils solides, pertinents et fondés sur des éléments de preuve aux institutions et aux États membres de l'UE sur la protection, le respect et la promotion des droits de l'enfant.

### Principales réalisations, activités et publications

La FRA a rédigé un article sur le rôle de l'UE dans la protection des droits de l'enfant pour la publication conjointe Eurochild-Unicef. Le lancement de cette publication, en février, comprenait des présentations de la FRA, de la vice-présidente de la Commission et de représentants de différentes directions générales de la Commission européenne.

En février également, la FRA a mis en ligne une page web pour enfants dans le cadre de la section de son site web dédiée aux droits de l'enfant. Les enfants peuvent y trouver des informations sur ce que sont leurs droits, qui en décide, ce que la FRA fait pour les enfants et des liens s'ils veulent en savoir plus. Ils peuvent également télécharger un fichier PDF expliquant sous une forme adaptée aux enfants leurs droits fondamentaux et les termes clés employés dans le cadre de procédures judiciaires.

La FRA a été invitée à présenter son travail et son expertise dans le domaine des droits de l'enfant :

- devant le groupe « Droit pénal matériel » (DROIPEN) : étant donné ses discussions sur la proposition de directive relative à la mise en place de garanties procédurales en faveur des enfants soupçonnés ou poursuivis dans le cadre des procédures pénales (COM(2013) 822 final), la FRA a émis des commentaires sur les pratiques et procédures en vigueur ;
- à l'occasion de l'événement tenu au Conseil de l'Europe intitulé « Grandir avec les droits de l'enfant : point sur la mise en œuvre de la Stratégie du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant 2012-2015 » : la FRA a expliqué comment les enfants sont traités à l'égard de leur droit d'être entendus et d'être

informés, sur la base des expériences des juges, avocats, travailleurs sociaux et autres acteurs ;

- lors des réunions régulières du groupe de pilotage interservices sur les droits de l'enfant ;
- aux groupes d'experts informels concernés des États membres, coordonnés par la DG Justice, devant lesquels la FRA a présenté ses conclusions sur la violence contre les enfants et sur la protection de l'enfance ;
- lors d'un atelier d'experts « Le droit à la justice : une assistance juridictionnelle de qualité pour les enfants non accompagnés », organisé par le réseau d'ONG constitué par le Conseil européen sur les réfugiés et les exilés : la FRA a émis des commentaires sur le développement d'un outil d'assistance juridique pour les enfants demandeurs d'asile non accompagnés ;
- lors d'une réunion d'experts, qui s'est tenue au Parlement européen, sur le suivi et l'évaluation du retour des enfants ;
- devant le groupe FREMP : la FRA a présenté ses travaux sur les enfants et la justice et sa cartographie des systèmes de protection de l'enfance en mettant l'accent sur les droits de l'enfant ; conjointement avec l'unité « Droits de l'enfant » de la Commission européenne, elle a présenté les principaux résultats qui ont abouti aux conclusions du Conseil sur la promotion et la protection des droits de l'enfant, adoptées le 4 décembre ;
- lors de la conférence de l'Observatoire international de justice juvénile « Faire de la privation de liberté des enfants un dernier recours : vers des politiques et des solutions alternatives fondées sur des données concrètes », organisée afin de marquer le 25<sup>e</sup> anniversaire de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant : la FRA a présenté les premiers résultats du projet « Les enfants et la justice ».

La FRA a également été invitée à un certain nombre d'événements portant sur les sujets la traite des enfants, des enfants non accompagnés et des enfants disparus, en raison de ses travaux sur la tutelle et la représentation juridique des enfants. Par exemple, en juillet, la FRA était représentée lors d'une réunion d'experts sur la protection des droits de l'enfant et le rôle de la société civile à l'Institut d'observation des droits de l'homme en Lituanie.

## Renforcer la protection de l'enfance et lutter contre la traite des êtres humains

En juin, la FRA a publié un manuel sur la tutelle des enfants privés de soins parentaux (*Guardianship for children deprived of parental care: a handbook*), écrit en coopération avec le coordinateur européen de la lutte contre la traite des êtres humains dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de l'UE en vue de l'éradication de la traite des êtres humains pour la période 2012-2016. Dès sa publication, ce manuel a été présenté à l'occasion de plusieurs événements s'adressant aux parties prenantes au niveau national et européen (y compris une réunion du Réseau informel européen de rapporteurs nationaux ou de mécanismes équivalents dans le domaine de la traite des êtres humains, le quatrième groupe informel d'experts de la DG Justice et à l'invitation du Conseil des États de la mer Baltique et de la Ligue slovaque des droits de l'homme).

Le Comité européen de coopération juridique du Conseil de l'Europe a invité la FRA à devenir membre d'un réseau informel pour une justice adaptée aux enfants constitué en vue d'élaborer une stratégie destinée à aider les acteurs nationaux à mettre en œuvre les lignes directrices du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants.

En réponse à une demande de la Commission européenne, la FRA a procédé à la cartographie des systèmes de protection de l'enfance dans l'UE-28. Les résultats de cette cartographie ont été transmis à la Commission en juin pour soutenir la rédaction des lignes directrices de l'UE en faveur de systèmes de protection de l'enfance. Il a été prévu de lancer une version en ligne présentant les principaux résultats de la cartographie sur le site web de la FRA en novembre 2014 dans le contexte du 25<sup>e</sup> anniversaire de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Elle a toutefois été lancée en février 2015 et sera suivie d'un rapport comparatif plus tard dans l'année.

### Problèmes rencontrés

Aucun problème particulier n'a été rencontré en 2014.

## 1.8. Résultats obtenus dans le domaine thématique « Accès à la justice »

### Principal objectif de la FRA :

- apporter sa contribution aux efforts de l'UE visant à renforcer les mécanismes, judiciaires et non judiciaires, pour garantir l'accès à la justice aux niveaux de l'UE et des États membres, ce qui sous-tend le respect des droits fondamentaux.

### Principales réalisations, activités et publications

La FRA a reçu du Parlement européen une demande d'avis sur les questions des droits fondamentaux liées à la proposition de la Commission d'un règlement du Conseil portant création du Parquet européen (EPPO). La FRA a analysé les aspects de la proposition de règlement liés aux droits fondamentaux et a remis un avis en février 2014, à temps pour qu'il soit pris en compte dans le rapport correspondant du Parlement européen. Cet avis a donné au législateur une perspective sur les droits fondamentaux à partir des normes de l'UE, du Conseil de l'Europe et des Nations Unies et sur la jurisprudence en matière de droits fondamentaux et/ou humains. Il a examiné des questions telles que le choix fait par l'EPPO de la juridiction nationale, l'autorisation de pouvoirs d'investigation, l'admissibilité de la preuve, l'acceptation de « transactions » et l'indépendance du Parquet.

Le Conseil a adopté la directive sur le gel et la confiscation des produits de la criminalité en mars. Le Parlement européen avait demandé précédemment que la FRA émette un avis sur les aspects liés aux droits fondamentaux d'un projet de texte. Le texte adopté pour la directive reflète plusieurs aspects de l'avis de la FRA, par exemple que les biens confisqués doivent être utilisés pour financer des services d'aide aux victimes et qu'il recommande aux États membres de l'UE de faire usage des biens confisqués à des fins sociales ou d'intérêt public. En outre, en mars 2014, le Conseil a adopté la directive sur la décision d'enquête européenne, instrument destiné à renforcer les enquêtes transfrontières, qui comprend une clause relative aux droits fondamentaux dont la FRA avait souligné la nécessité dans un avis demandé par le Parlement européen.

Le président du Conseil d'administration de la FRA a pris part au séminaire annuel de haut niveau organisé par la Cour européenne des droits de l'homme (CouEDH) en janvier pour célébrer l'ouverture de l'année judiciaire. Cette année, le séminaire était axé sur le partage des responsabilités pour l'exécution des décisions de

la CouEDH. La FRA et la CouEDH continueront leur coopération bien établie en vue de produire des manuels communs sur la jurisprudence liée aux droits de l'homme issue de la Cour de Strasbourg et de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE).

### L'enquête sur la violence à l'égard des femmes, une contribution très appréciée

La FRA a présenté les résultats de son enquête sur la violence à l'égard des femmes dans 20 pays à l'invitation de gouvernements, des parlements nationaux, des institutions nationales des droits de l'homme (INDH) et de la société civile. La FRA a aussi rendu compte de ces résultats lors d'événements organisés par les institutions de l'UE, l'ONU et l'OSCE. En septembre, le directeur de la FRA s'est exprimé lors d'une conférence de haut niveau du Conseil de l'Europe qui marquait l'entrée en vigueur de la Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (STCE n° 210). Ces activités ont contribué au fait que la FRA et l'étude ont été citées par le Conseil de l'Europe lors de débats parlementaires, tant au Parlement européen qu'au niveau national, dans les conclusions du Conseil et dans de nombreux autres documents, études, discours et rapports, tels que le *Rapport de la Commission européenne sur les progrès accomplis en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en 2013* et l'*Avis sur la collecte des données relatives à la violence contre les femmes* émis par le comité consultatif de la Commission sur l'égalité des chances entre les femmes et les hommes.

De plus, l'observatoire du gouvernement espagnol contre la violence domestique et la violence fondée sur le genre a attribué son prestigieux prix annuel à la FRA pour sa contribution à la lutte contre la violence à l'égard des femmes. La cérémonie de remise de prix a eu lieu à Madrid en octobre, en présence de plusieurs ministres et d'autres hauts fonctionnaires du gouvernement espagnol et a suscité un intérêt considérable de la part des médias nationaux et des parties intéressées.

La FRA est dans le processus de rendre accessible l'ensemble des données de l'étude (microdonnées) aux chercheurs. Il a déjà été communiqué à l'EIGE, de sorte que les résultats de l'étude pourront être intégrés dans la prochaine édition de son indice d'égalité de genre qui doit paraître en 2015. Cette forme de coopération répond aussi aux conclusions du Conseil de l'UE de juin 2014 sur la prévention et la lutte contre toutes les formes de violence contre les femmes et les filles qui a appelé les agences pertinentes de l'UE à poursuivre leurs efforts pour lutter contre la violence à l'égard des

femmes, à renforcer leur coopération et à mettre en commun leurs compétences.

À la demande de la Commission européenne, la FRA élabore actuellement un projet relatif au transfert transfrontalier de détenus, et à la continuation de l'application de peines de substitution à la détention et en particulier à la détention de prisonniers ou de prévenus dans le cadre de leur transfert dans l'attente d'un procès. Une évaluation *ex ante* a été menée en 2014 et des experts et des acteurs clés concernés ont été consultés pour indiquer les meilleures méthodologies et orientations pour les recherches. L'objectif est que ces recherches favorisent une plus grande application des approches axées sur les droits fondamentaux en matière d'emprisonnement et de détention, parmi lesquelles la réinsertion sociale, tout en renforçant aussi l'ensemble de l'espace de justice de l'UE et la confiance mutuelle entre les États membres. En 2014, la FRA a aussi engagé un projet sur le droit à l'interprétation et à la traduction et le droit à l'information dans les procédures pénales dans l'UE, également à la demande de la Commission européenne. Son objectif est d'explorer des pratiques encourageantes et des opportunités dans ce domaine et d'étudier les implications en termes de droits fondamentaux pour les personnes concernées.

Enfin, le groupe de travail « Législation en ligne » du Conseil a accepté les plans de la Commission et de la FRA d'intégrer dans le portail e-Justice européen l'outil pilote Clarity, guichet électronique unique dans le domaine de la justice, et de le perfectionner encore, notamment en ce qui concerne sa portée géographique et ses versions linguistiques. À l'invitation du groupe de travail, la FRA a donné en novembre aux membres de celui-ci une présentation détaillée de l'outil pilote.

### Problèmes rencontrés

Dans ce domaine, l'année 2014 a été dominée par les résultats de l'étude sur la violence contre les femmes, qui présentait des liens évidents avec des projets tels que celui des victimes de la criminalité.



## 1.9. Résultats obtenus dans le domaine thématique « Victimes de la criminalité »

### Principal objectif de la FRA :

- devenir un acteur essentiel dans la promotion des droits fondamentaux des victimes de la criminalité, en particulier en ce qui concerne leur droit d'accès à la justice ;
- rendre visibles les victimes invisibles, notamment celles des crimes de haine.

### Principales réalisations, activités et publications

En 2014, la FRA a finalisé un rapport comparatif, couvrant les 28 États membres de l'UE, sur les services d'aide aux victimes dans l'Union européenne intitulé *Les victimes de la criminalité dans l'UE : l'étendue et la nature de l'aide aux victimes* (publié le 9 janvier 2015). Les résultats ont été présentés lors d'une réunion d'experts organisée en mars 2015 à Bruxelles par la Commission européenne, avec la participation des États membres de l'UE. La réunion était axée sur la mise en œuvre de la directive sur les victimes (Directive 2012/29/UE établissant des normes minimales concernant les droits, le soutien et la protection des victimes de la criminalité). Ce rapport fournit aux États membres de l'UE des indications utiles lorsqu'ils mettront en œuvre la directive et amélioreront encore les structures de soutien aux victimes au cours des prochains mois et années.

La FRA a aussi présenté les résultats de récentes études, dont celle sur la violence à l'égard des femmes. Cela met en évidence la coopération plus étroite entre la FRA et la Commission dans le domaine de la justice pénale. De plus, la FRA a rendu compte de ses résultats lors d'événements organisés par *Victim Support Europe*, l'Académie du droit européen et le congrès international sur la décision de protection européenne.

Dans le cadre des résultats issus de ses recherches sur les services d'aide aux victimes, la FRA a aussi élaboré un rapport centré spécifiquement sur l'accès à la justice pour les victimes des crimes de haine. Ce rapport sera publié en 2015 et contribuera à enrichir les travaux du groupe de travail des États membres de la FRA sur les crimes de haine.

### Problèmes rencontrés

En dehors de la préparation des États membres de l'UE en vue de la transposition dans le droit national

de la directive sur les victimes d'ici la fin de 2015, en 2014, la FRA a, dans ce domaine, concentré ses efforts sur les victimes de crimes de haine.

## 1.10. Résultats obtenus dans le domaine thématique « Activités à caractère transversal »

### Principales réalisations, activités et publications

Pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2014 au 28 février 2015, la FRA a été élue à la présidence du réseau des agences de l'UE. La coordination de ce réseau est assurée à tour de rôle par les agences pour des périodes d'une année. Actuellement, 42 agences et entreprises communes de l'UE sont membres du réseau. Celui-ci a été établi dans le but d'améliorer la coordination, l'échange d'informations et la définition de positions communes sur des questions d'intérêt commun pour les agences.

La FRA a été le point de contact entre les agences de l'UE, et en particulier les institutions de l'UE, sur des questions de nature horizontale. Avec un mandat clair du réseau, la FRA a représenté les agences dans des réunions et des négociations.

Pour 2014, les priorités suivantes ont été établies et les activités correspondantes mises en œuvre :

- encourager un plus large usage de la richesse des compétences de la FRA par le public, les parties prenantes et les médias ;
- accroître la visibilité, la réputation et la pertinence de la FRA pour les citoyens de l'UE ;
- renforcer encore la coopération et le travail en réseau entre les agences ;
- améliorer la place des agences face aux institutions de l'UE et aux parlements nationaux, en particulier le positionnement des agences de l'UE vis-à-vis du nouveau Parlement et de la nouvelle Commission ;
- exploiter les compétences du réseau en promouvant la diversité sur le lieu de travail au sein des institutions et des agences de l'UE ;
- mettre en œuvre 89 actions de la feuille de route de la Commission européenne pour une approche commune des agences de l'UE ; sur les 61 points

d'action qui nécessitent la participation des agences, 96 % ont été abordés ;

- effectuer des évaluations et prendre des mesures d'audits ;
- questions liées à la gouvernance des ressources humaines et financières des agences de l'UE ;
- manières de favoriser une plus grande cohérence et une plus grande coopération entre les agences.

Plusieurs réunions de haut niveau ont été organisées pendant la présidence de la FRA en 2014, en particulier deux réunions des chefs des agences de l'UE et des chefs d'administration, avec la participation de représentants de la Commission, du Conseil, du Parlement européen, du Comité des régions, de la Cour des comptes européenne, etc. En outre, la FRA a aussi organisé des réunions, des ateliers et des formations et coordonné les travaux de ce qui a été appelé les « sous-réseaux » s'occupant de questions spécifiques telles la performance et la communication.

En 2014, la FRA a aussi organisé trois ateliers thématiques destinés aux directeurs des agences dans les domaines de la performance, des communications et des droits de l'homme. De plus, la FRA a accueilli deux débats publics sur le rôle des agences de l'UE dans le paysage européen, qui ont rassemblé les représentants des agences de l'UE de différents secteurs d'activité et, respectivement, les représentants de trois ministères de la République autrichienne et les députés européens. Cela a fourni une opportunité unique d'échange de vues sur la manière dont les agences de l'UE peuvent mieux faciliter une participation accrue des institutions nationales, des citoyens et des autres parties prenantes dans les processus politiques.

Pendant la période où la FRA était à la direction du réseau, la mise au point des initiatives suivantes a été achevée :

- un ensemble de principes directeurs sur la question de l'après-emploi en liaison avec la gestion et la prévention de conflit d'intérêts ;
- des recommandations concernant les sites web multilingues ;
- la procédure de passation de marchés inter-agences ;
- l'accord avec les services de la Commission sur l'utilisation de l'application de gestion des ressources humaines Sysper ;

■ l'analyse comparative – méthodologie d'examen approfondi d'un poste ;

■ un catalogue de partage des services entre les agences ;

■ une plateforme de communication en ligne pour l'échange d'informations et de documents entre les agences ;

■ le manuel concernant les indicateurs de performance et un référentiel en ligne des indicateurs de performance ;

■ le manuel sur l'évaluation ;

■ un modèle de document unique de programmation ;

■ des indicateurs clés de performance à l'attention des directeurs ;

■ une liste indicative en vue de l'évaluation des rapports annuels d'activité consolidés des agences de l'UE ;

■ une note conceptuelle sur le cadre EBA/GPM/CPA pour les agences ;

■ l'évaluation des services de la Commission fournie par l'office de gestion et de liquidation des droits individuels (PMO) aux agences de l'UE, se traduisant par des améliorations apportées aux services d'assurance médicale et au système de paie ;

■ un nouvel accord sur le niveau de service entre le PMO et les agences de l'UE ;

■ des publications : une brochure sur les agences de l'UE ; et les agences décentralisées de l'UE – aperçu des tâches essentielles, de la valeur ajoutée et des ressources ;

■ modèles de décisions concernant l'engagement et l'utilisation d'agents temporaires ; le congé pour raisons personnelles ; et l'évaluation et le reclassement (comme membre actif du groupe de travail permanent, GTP).

Dans le cadre de la procédure budgétaire 2015 et de la procédure de décharge 2013, la FRA a représenté les agences dans plusieurs audiences au comité budgétaire et à la commission de contrôle budgétaire du Parlement européen, ainsi qu'au comité budgétaire du Conseil.





La FRA continue aussi à participer au réseau des agences JAI – un groupe thématique de neuf agences de l'UE, ayant pour but de coordonner le travail opérationnel et d'explorer les synergies dans les domaines de la liberté, de la sécurité et de la justice. En 2014, les chefs des agences JAI ont convenu de faire des contributions conjointes aux discussions portant sur les lignes stratégiques concernant les JAI et les informations sur la stratégie de sécurité intérieure reconduite de l'UE. Plusieurs initiatives de coopération multilatérale ont vu le jour, concernant, par exemple, la traite d'êtres humains, l'asile, les migrations et les frontières, ainsi que les crimes de haine.

Dans ce contexte, la FRA a terminé avec succès son mandat à la co-présidence du forum consultatif de Frontex, un organisme composé d'agences de l'UE et d'organisations internationales et de la société civile qui fournit à Frontex et à son Conseil d'administration une expertise en matière de droits fondamentaux.

En novembre, la FRA et Eurojust (l'unité de coopération judiciaire de l'UE) ont signé un protocole d'accord selon lequel les deux parties doivent renforcer leur coopération dans les domaines d'intérêt commun.

### Problèmes rencontrés

Aucun problème particulier n'a été rencontré en 2014. La FRA a pris en main la coordination du réseau des agences de l'UE au cours d'une année de changements institutionnels, comportant les élections au Parlement européen, la nomination de la nouvelle Commission européenne, l'entrée en vigueur du statut des fonctionnaires, une nouvelle méthode d'ajustement annuel des salaires et des retraites, et étant aussi l'année finale pour la mise en œuvre de la feuille de route.

## 1.11. Économie et efficacité des activités impliquant des dépenses et celles n'en impliquant pas

Conformément aux règles financières de la FRA (article 29), le principe d'économie nécessite que les ressources utilisées par l'agence dans la poursuite de ses activités soient accessibles en temps voulu, dans la qualité et la quantité appropriées et au meilleur prix. Le principe d'efficacité concerne les meilleures relations entre les ressources employées et les résultats atteints.

La mise en œuvre de procédures internes et de pratiques prédéfinies permet d'assurer en permanence le respect de ces principes. Ces procédures garantissent que les activités sont exécutées de manière efficace (par exemple les différents flux de travaux contribuent à une coopération efficace entre les effectifs, les services, etc.) et conformément au principe d'économie (par exemple les règles relatives à l'approvisionnement permettent un approvisionnement dans des conditions optimales).

L'agence affine en permanence ses mécanismes internes pour améliorer l'efficacité et l'économie de ses opérations. Les initiatives suivantes montrent comment ces principes sont mis en œuvre.

- En accord avec le propriétaire de l'immeuble, la FRA a renforcé le modérateur de chauffage et a modifié le calendrier de chauffage. Cela s'est traduit par une baisse des coûts de 36 % par rapport à 2013.
- La FRA a amélioré la gestion et le contrôle du stock de fournitures de bureau. Le changement de pratique a entraîné une baisse des coûts de 35 % par rapport à 2013.
- Dans la perspective de maintenir à des niveaux bas les frais de voyage engagés pour des réunions avec des parties prenantes, la FRA a sensibilisé son personnel aux installations de vidéo-conférence et de web-conférence à leur disposition. En 2014, environ 40 vidéo-conférences et 25 web-conférences ont été tenues. Ces chiffres sont similaires à ceux de 2013.



# 2

## Gestion



L'assurance est un examen de données objectif visant à fournir une évaluation de l'efficacité des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance. La direction, qui veille de façon continue au fonctionnement des systèmes de contrôle interne, ainsi que les auditeurs internes et externes réalisent cette évaluation. Ses résultats sont documentés et communiqués au directeur de la FRA, y compris des rapports portant sur :

- la gestion par activités :
  - rend compte de la gestion des ressources financières (y compris celles prévues et effectives, ainsi que les écarts) ;
  - rend compte de la gestion des ressources humaines (y compris celles prévues et effectives, ainsi que les écarts) ;
  - rend compte des coûts par activités ;
- les contrôles ex post ;
- l'analyse des lacunes en matière de normes de contrôle interne (NCI) ;
- les observations et recommandations communiquées par le service d'audit interne (SAI) de la Commission européenne ;
- les observations et recommandations communiquées par la Cour des comptes européenne (CCE) ;
- les recommandations du Parlement européen.

Cette partie expose les résultats des contrôles ainsi que d'autres éléments pertinents qui contribuent à l'assurance de la direction quant à la réalisation des objectifs de contrôle, y compris les aspects suivants :

- l'efficacité et l'économie des opérations ;
- la fiabilité des comptes rendus ;
- la préservation des actifs et de l'information ;
- la prévention, la détection, la correction et le suivi de la fraude et des irrégularités ;
- la gestion appropriée des risques concernant la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes, en tenant compte du caractère pluriannuel des programmes et de la nature des paiements (article 32 du règlement financier de la FRA).

Elle examine la gestion des ressources, financières et humaines, de la FRA et évalue les résultats des audits internes et externes, y compris la mise en œuvre des recommandations d'audit.

### 2.1. Conseil d'administration

En 2014, aucun risque significatif ne s'est concrétisé qui aurait nécessité une décision du Conseil d'administration.

La FRA procède à une évaluation des risques annuelle, ce qui inclut l'évaluation des risques potentiels, la probabilité de leur survenance et leur impact potentiel. Les résultats de l'exercice sont résumés dans un registre des risques. Un extrait du registre des risques est joint au programme de travail annuel (PTA), dans une annexe qui présente les risques que la direction considère pertinents pour la mise en œuvre du PTA. Elle présente également les mesures d'atténuation préventives correspondantes.

## 2.2. Évolutions majeures

### Nouvelle Commission européenne

La nouvelle Commission européenne entrée en fonction le 1<sup>er</sup> novembre 2014 a donné lieu à une liaison intense avec de nouveaux commissaires et leurs cabinets, ainsi qu'à la nécessité d'ajuster les méthodes de travail de la FRA pour répondre aux attentes de l'institution renouvelée.

### Nouveau Parlement européen

La période transitoire entre les élections pour le Parlement européen et la prise de fonction des membres du parlement a posé certains défis à la FRA. Celle-ci a accru ses contacts avec le Parlement afin de présenter ses travaux aux députés récemment élus. La FRA a également assuré une liaison régulière avec les députés et commissions du Parlement pertinents, notamment la commission LIBE.

En outre, en tant que présidente du réseau des agences de l'UE, la FRA a présenté les travaux et le fonctionnement des agences de l'UE aux commissions BUDG et CONT récemment élus. Elle a établi de bonnes relations de travail avec ces commissions ainsi qu'avec le nouveau rapporteur permanent pour les agences de l'UE.

### Réductions de personnel

En 2014, le tableau des effectifs de la FRA a été réduit de trois postes d'agent temporaire [deux administrateurs (AD) et un assistant (AST)] à la suite d'une réduction de 5 % du personnel dans les institutions, agences et organismes de l'UE (voir *Accord interinstitutionnel 2013/C 373/01*).

## 2.3. Gestion budgétaire et financière

Le taux de mise en œuvre des crédits C1 a maintenu la tendance de l'année précédente et est resté à 100 %. De même, le taux d'annulation des crédits engagés C8 est resté faible, à 2,32 %.

Le taux de mise en œuvre des crédits de paiement C1 du titre III a été de 25 %. Ce taux est conforme à la planification de la FRA pour un report automatique (c.-à-d. C8), tel qu'estimé au cours du premier trimestre 2014 et évoluant au cours de l'exercice financier. Au total, 30,55 % des crédits ont été automatiquement reportés de 2014 à 2015.

Il convient de noter que la plupart des projets opérationnels de la FRA ont une durée de mise en œuvre inférieure à un an. Dans ces cas, la FRA est tenue de

reporter automatiquement un niveau élevé des montants restants à la fin de l'exercice financier.

En 2014, trois transferts budgétaires ont été soumis au Conseil d'administration pour approbation. En outre, le directeur a autorisé huit transferts budgétaires. Le montant total transféré entre les titres s'est élevé à 964 252 EUR.

Un complément d'information est fourni dans le rapport sur la gestion budgétaire et financière.<sup>4</sup>

### Établissement du budget par activité

En 2014, la FRA a exécuté des crédits d'engagements pour 21 518 083 EUR consistant en fonds C1 et Ro. Sur la base de la présentation traditionnelle de l'exécution budgétaire (c'est-à-dire les Titres I, II et III), 13 708 748 EUR ont été dépensés en frais généraux (titres I et II), représentant 64 % des dépenses totales. Le montant de 7 809 335 EUR a été consacré à des dépenses opérationnelles, représentant 36 % des dépenses totales, comme le montre la [Figure 1](#).

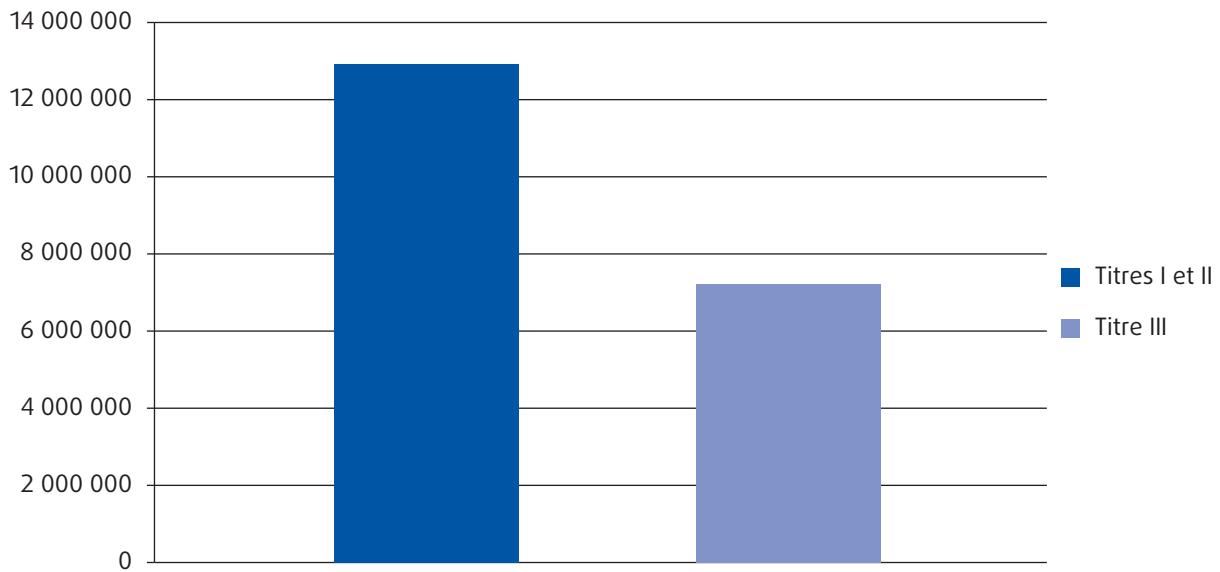
Comme l'indique la [Figure 2](#), selon une présentation EBA (établissement du budget par activité) de l'exécution budgétaire, les dépenses de la FRA sont ventilées de la manière suivante, par rapport à la présentation traditionnelle :

- 77 % pour les dépenses opérationnelles au lieu de 36 % pour le Titre III ;
- 23 % pour les dépenses de soutien (à savoir les frais généraux) au lieu de 64 % pour les Titres I et II.

De plus amples détails sont communiqués en [annexe IV](#).

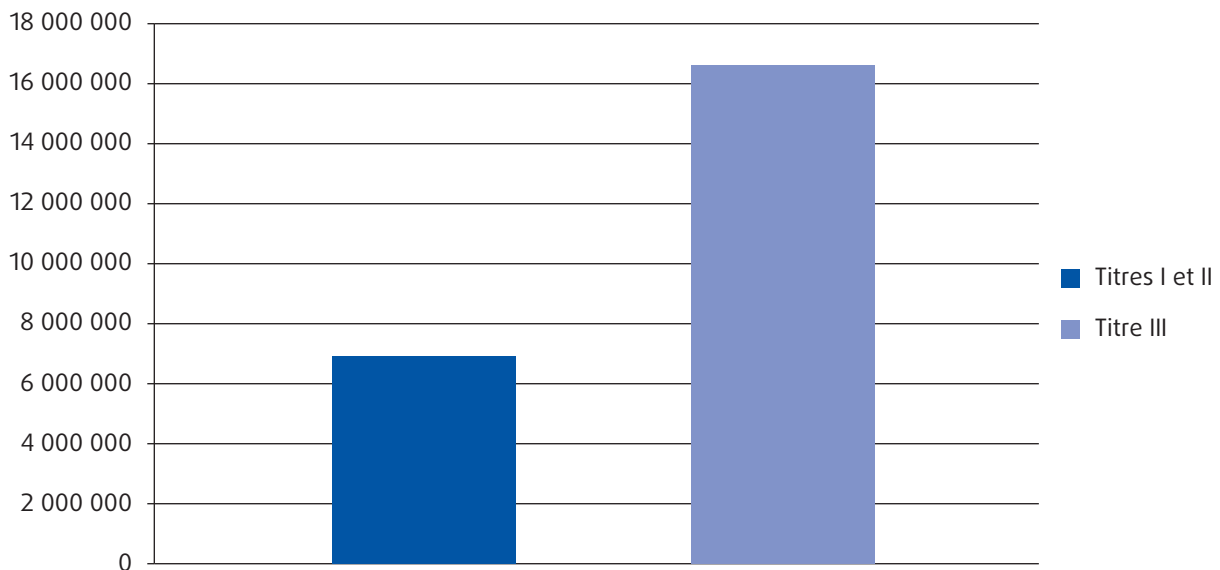
<sup>4</sup> [http://fra.europa.eu/sites/default/files/report\\_on\\_budgetary\\_and\\_financial\\_management\\_2014.pdf](http://fra.europa.eu/sites/default/files/report_on_budgetary_and_financial_management_2014.pdf).

Figure 1 : Présentation traditionnelle de l'exécution budgétaire



Source : FRA, 2015

Figure 2 : Présentation EBA (établissement du budget par activité) de l'exécution budgétaire



Source : FRA, 2015

## 2.4. Gestion des ressources humaines

L'autorité budgétaire a adopté le budget 2014 de la FRA avec un poste d'assistant en moins. Étant donné qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2014, la FRA avait tous ses postes au niveau d'assistant pourvus, le Conseil d'administration a modifié le tableau des effectifs conformément à l'article 32, paragraphe 1, du règlement financier de l'agence, en rétrogradant un poste AD à un poste AST.

Un nouveau système d'évaluation a été introduit au 1<sup>er</sup> janvier 2014, suite aux changements introduits par le Statut modifié ; par exemple, les rapports d'évaluation incluent à présent une évaluation globale visant à déterminer si les performances du titulaire du poste ont été satisfaisantes. Des sessions de formation ont été dispensées au personnel concernant la façon de fixer des objectifs S.M.A.R.T., des indicateurs de performance solides et la façon de rédiger des évaluations claires.

Le Statut révisé 2014 a introduit une exigence pour une troisième langue en vue du reclassement des agents temporaires employés dans les agences de l'UE. Dès lors, l'exercice de reclassement 2014 a été adapté en conséquence et a entraîné neuf reclassements. En outre, trois reclassements du personnel contractuel ont eu lieu.

Par ailleurs, la FRA a adopté 21 règles d'exécution et a adapté, conformément aux exigences, les outils et systèmes informatiques correspondants. Des efforts particuliers ont été consentis dans le dialogue social avec le comité du personnel, ainsi que dans la communication avec le personnel.

Au cours de l'année 2014, la FRA a réalisé un audit en matière d'égalité et de diversité en ayant recours à un contractant externe. Après avoir reçu le rapport, la FRA a décidé de créer un groupe de travail afin de discuter des résultats et des recommandations de l'évaluation sur l'égalité des chances et la diversité et, finalement, de présenter une proposition pour les mesures prioritaires à prendre. Le groupe de travail est supposé présenter un plan d'action à la direction pour approbation au cours du premier trimestre 2015.

## 2.5. Évaluation par la direction

Cette section présente et évalue les éléments identifiés par la direction comme contribuant à l'assurance de la réalisation des objectifs en matière de contrôle interne. Les principaux risques et les processus de contrôle visant à les atténuer sont énumérés à la [section B de l'annexe VI](#), ainsi que les indicateurs utilisés afin de mesurer les performances des systèmes de contrôle.

### Efficacité du contrôle en matière de légalité et de régularité

La FRA a mis en place des procédures de contrôle interne visant à garantir une gestion des risques appropriée en ce qui concerne la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes, ainsi que la nature des paiements. Ces contrôles visent à apporter à la FRA l'assurance raisonnable du fait que le montant total de toute opération financière non conforme aux dispositions réglementaires ou contractuelles applicables autorisée au cours d'un exercice n'excède pas 2 % des dépenses totales.

### Résumé des critères de matérialité

En ce qui concerne la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes, l'objectif est de garantir que le risque annuel estimé d'erreur dans les engagements et les paiements lorsque les opérations sont autorisées soit inférieur à 2 %.

En matière de légalité et de régularité des opérations sous-jacentes, l'objectif est de garantir que le risque d'erreur résiduel estimé soit inférieur à 2 % au terme de l'exécution du budget. On évalue le risque d'erreur résiduel en utilisant le taux d'erreur résiduel obtenu lors de l'examen d'un échantillon représentatif d'opérations.

### Recouvrements réalisés grâce aux contrôles ex post

À la fin de la période concernée, les résultats des contrôles ex post n'ont révélé aucun montant à recouvrer.

### Efficacité des contrôles et rentabilité

Le principe d'efficacité vise au meilleur rapport entre les moyens mis en œuvre et les résultats obtenus. Le principe d'économie requiert que les ressources utilisées par l'institution pour mener son action soient rendues publiques en temps utile, dans les quantités et aux niveaux de qualité appropriés et au meilleur prix. Cette sous-section présente les indicateurs utilisés afin de vérifier l'efficacité des systèmes de contrôle, notamment à travers une évaluation générale du coût et des avantages de ces contrôles.

### Analyse qualitative de l'évaluation de la gestion du registre d'exceptions et des défaillances du contrôle interne

Les exceptions enregistrées sont analysées afin d'identifier les secteurs préoccupants et les mesures d'amélioration pertinentes à appliquer, à l'appui du processus de prise de décision. En outre, elles permettent à l'équipe de direction de traiter des circonstances exceptionnelles avec un degré raisonnable de flexibilité et de manière transparente et justifiée. Le SAI et la CCE ont examiné les exceptions durant leurs audits et n'ont pas soulevé d'observations.

La FRA a mis en œuvre plusieurs mesures préventives conjointement avec des activités de sensibilisation internes, telles que des présentations régulières et une formation pour les membres du personnel, ce qui a entraîné une compréhension accrue des engagements budgétaires et juridiques parmi le personnel.

Quatre exceptions de 2014 avaient une valeur supérieure à 5 000 EUR. Le montant total impliqué dans ces quatre exceptions s'élevait à 127 023 EUR. Elles étaient liées à des écarts, et aucune d'elles n'a impliqué de perte financière. Lorsque cela était possible, des mesures de prévention appropriées ont été prises.



## Analyse qualitative des résultats des contrôles de surveillance relatifs aux procédures de marchés publics

L'ensemble des procédures ont été soumises à un contrôle prudentiel préalable au lancement de l'appel d'offres. Les comptes rendus de ces contrôles sont consignés sur papier et des mesures correctives sont introduites si nécessaire.

Au cours de l'exercice financier, dix procédures de marchés publics ont été soumises à ce contrôle. Les mesures correctives incluaient une modification du cahier des charges, principalement en termes de critères de sélection et d'attribution. Cela a amélioré la qualité des offres et, par conséquent, l'efficacité de ces procédures de marchés publics.

## Analyse qualitative des résultats des contrôles prudentiels ex post

Conformément à l'article 46 de son règlement financier, en 2014, la FRA a procédé à un exercice de contrôle ex post afin de vérifier la conformité des contrats supérieurs à 1 000 EUR. En tout, 29 engagements s'élevant à un total de 152 215 EUR ont fait l'objet d'un contrôle documentaire prudentiel après signature du contrat.

Quatre écarts concernant des décisions d'attribution, s'élevant à un total de 12 420 EUR, ont été détectés et enregistrés en tant qu'exception. Le résultat du contrôle ex post a été révisé par l'ordonnateur qui a pris des mesures afin de traiter les problèmes identifiés.

En conclusion, l'analyse des données de contrôle disponibles n'a révélé aucune défaillance significative pouvant avoir une incidence importante sur la légalité et la régularité des opérations financières. L'objectif de contrôle de la légalité et de la régularité a donc été atteint.

La FRA a établi des mesures afin de quantifier les coûts des ressources et des contributions nécessaires pour procéder à des contrôles significatifs, tels que décrits dans la [section B de l'annexe VI](#), et des estimations, dans la mesure du possible, de leurs bénéfices en termes de montant des erreurs et des irrégularités évitées, détectées et corrigées par ces contrôles.

Dans l'ensemble, en 2014, les contrôles effectués par la FRA pour la gestion des crédits budgétaires ont été rentables, étant donné que les bénéfices quantifiables estimés ont dépassé le coût.

Plus particulièrement, pour les marchés publics, un montant estimé de 11 460 EUR a été investi dans le contrôle de 10 procédures de marchés publics pour des offres d'une valeur totale de 6 974 596 EUR. Par

conséquent, 0,16 % de la valeur contractuelle totale a été consacrée au contrôle et chaque procédure de marché public a coûté un montant estimé de 1 146 EUR.

Les procédures de marchés publics sont en grande partie une exigence réglementaire qui ne peut être réduite. En outre, comme l'illustrent les risques exposés dans l'annexe VI.B, une part importante des crédits seraient à risque si ces contrôles n'étaient pas en place.

En ce qui concerne les circuits financiers, aucun montant n'a été investi dans le contrôle des opérations financières. La FRA n'a pas de fonction supplémentaire de vérification financière.

Pour les mesures de surveillance, environ 1 200 EUR ont été investis dans le contrôle de 29 opérations financières d'un montant de 152 215 EUR. 0,7 % de la valeur globale des opérations soumises à une vérification ex post a été dédié au contrôle. Le coût de chaque opération ou procédure vérifiée a posteriori est estimé à environ 21 EUR.

En outre, il existe plusieurs avantages non quantifiables résultant des contrôles visant à garantir que les projets financés contribuaient à la réalisation des objectifs, et de l'effet dissuasif des contrôles ex post. Par ailleurs, la FRA considère que la nécessité de ces contrôles est indéniable, étant donné que la totalité des crédits pourrait être à risque s'ils n'étaient pas en place.

## Prévention et détection des fraudes

La FRA a élaboré une stratégie antifraude, évaluant l'introduction de nouveaux contrôles, si nécessaire, après une analyse approfondie des coûts/avantages. Le Conseil d'administration a adopté la stratégie au cours de sa réunion de décembre 2014, conjointement avec un plan d'action connexe, qui sera mis en œuvre en 2015.

En principe, les contrôles visant à prévenir et à détecter les fraudes ne sont pas différents de ceux dont l'objectif est d'assurer la légalité et la régularité des opérations (erreurs non intentionnelles). Cependant, la FRA passe en revue l'alimentation d'opérations, de contrats, de projets et de bénéficiaires afin d'identifier ceux présentant un risque accru de fraude et de les soumettre à des contrôles prudentiels plus approfondis. Au cours de la période concernée, aucun cas n'a été transféré à l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) et/ou l'Office d'investigation et de discipline (IDOC) pour enquête. Par ailleurs, l'OLAF n'a engagé aucune poursuite concernant les activités de la FRA en se fondant sur d'autres sources d'information.

La FRA, durant sa présidence du réseau des agences de l'UE, et en coopération avec l'IDOC, a organisé une

session de formation de deux jours visant à la création d'un pool d'investigation inter-agences. En 2013, la FRA a adopté les « Règles provisoires régissant les conflits d'intérêts au sein du Conseil d'administration et du comité scientifique de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne », en attendant la publication des « Lignes directrices sur la prévention et la gestion des conflits d'intérêts » par la Commission européenne. À la suite de sa publication, la FRA a révisé et adopté ses règles en conséquence en 2014. Sur une base annuelle, la FRA procède à un exercice d'examen des informations déclarées dans le curriculum vitae et dans la déclaration d'intérêt annuelle des membres du Conseil d'administration et du comité scientifique, ainsi que des transactions financières pertinentes, afin d'identifier des domaines potentiels de conflits d'intérêts. Le résultat de cette analyse est communiqué au Conseil d'administration de la FRA.

En décembre 2014, la FRA a également finalisé un guide pratique sur la gestion et la prévention des conflits d'intérêts pour son personnel, basé sur un document similaire de la Commission européenne, afin de proposer des informations et des conseils sur diverses questions, allant des conseils éthiques aux conseils sur la conformité aux obligations légales en vertu du Statut.

## 2.6. Tâches d'exécution budgétaire confiées à d'autres services et entités

Aucune tâche d'exécution budgétaire n'a été confiée à d'autres services ou entités au cours de l'exercice concerné.

## 2.7. Évaluation des résultats d'audit et suivi des recommandations d'audit

Cette section présente et évalue les observations et les conclusions formulées par les auditeurs susceptibles d'avoir un impact significatif sur la réalisation des objectifs de contrôle interne et par conséquent sur l'assurance. Elle présente également les mesures prises en réponse aux recommandations d'audit.

La FRA est contrôlée à la fois par des auditeurs internes et par des auditeurs externes indépendants : (1) le SAI et (2) la CCE.

## Service d'audit interne (SAI)

Aucun nouvel audit n'a eu lieu au cours de l'exercice concerné. Les rapports d'audits finals effectués en 2013 ont été présentés en 2014.

## Cour des comptes européenne (CCE)

La CCE a procédé à une visite sur place et à un contrôle documentaire à distance concernant l'exercice 2014. Au moment de la rédaction du présent rapport, la FRA n'avait pas encore reçu le rapport final de la CCE. La FRA s'attend à ce que son avis sur la fidélité et l'exactitude des comptes, ainsi que sur la légalité et la régularité des transactions qui sous-tendent les comptes, fournisse une déclaration d'assurance, comme cela a été le cas pour les neuf dernières années.

## 2.8. Suivi des plans d'audit, des audits et des recommandations

### SAI

En 2014, la FRA a donné suite aux deux audits menés en 2013, à savoir concernant :

- la gestion des ressources humaines ;
- un examen limité de la gestion contractuelle.

La direction a accepté les recommandations des auditeurs et les plans d'action soumis, que les auditeurs ont évalués favorablement.

En tant que pratique standard, la FRA a mis en œuvre toutes les actions et fourni des preuves au SAI, à l'exception de la recommandation sur le processus de reclassement. Sa clôture est liée à l'adoption des règles d'exécution connexes par la Commission européenne, qui étaient encore en cours d'élaboration à la fin de 2014.

En 2015, le SAI a réalisé un audit de suivi, qui a pris fin avec un résultat positif. Aucune recommandation « très importante » ne reste ouverte.

### Recommandations précédentes

Toutes les recommandations émises avant décembre 2013 ont été clôturées.

### CCE

Pour la mise en œuvre des recommandations émises au cours des années précédentes, la FRA a exécuté les plans d'action pertinents, tels que prévus. En 2013, la



CCE a formulé deux commentaires sur les comptes annuels de la FRA, concernant le niveau élevé des reports. La CCE a toutefois déclaré que les engagements budgétaires ont été réalisés en temps opportun et qu'en raison de la nature pluriannuelle des projets opérationnels de l'agence, les paiements ont été effectués conformément au calendrier prévu.

L'agence a confirmé non seulement que les reports sont planifiés à l'avance, mais aussi que le niveau des annulations des reports est très faible (moins de 2 %), entraînant une consommation du budget global de 99 % de la subvention de l'UE.

En conséquence, la situation actuelle n'entraîne pas de préoccupations relatives à l'assurance.

## 2.9. Suivi des observations de l'autorité de décharge

La présente section présente un résumé des observations et commentaires formulés par l'autorité de décharge (AD) sur la mise en œuvre du budget 2012, conformément à l'article 110, paragraphe 2, des règles financières, et les mesures prises par la FRA.

### Observations concernant la FRA

Observation de l'AD	Réponse et mesures de la FRA	Mise en œuvre
Nécessité de remplacer les lignes directrices sur le signalement des dysfonctionnements	L'agence applique, <i>mutatis mutandis</i> , les lignes directrices de la Commission européenne.	Oui
L'ECA a trouvé une erreur matérielle dans un contrat	L'agence a annulé le contrat et a remédié à cette situation.	Oui
Nécessité d'examiner la politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts	L'agence a revu son règlement provisoire conformément aux lignes directrices de la Commission européenne, et a adopté son règlement définitif en décembre 2014.	Oui
Demande à l'agence de communiquer les résultats d'impact et les résultats d'une manière accessible, essentiellement à travers le site web	Les rapports d'activité annuels et d'évaluation, disponibles sur le site web de l'agence, présentent les principaux résultats et impacts.	Oui

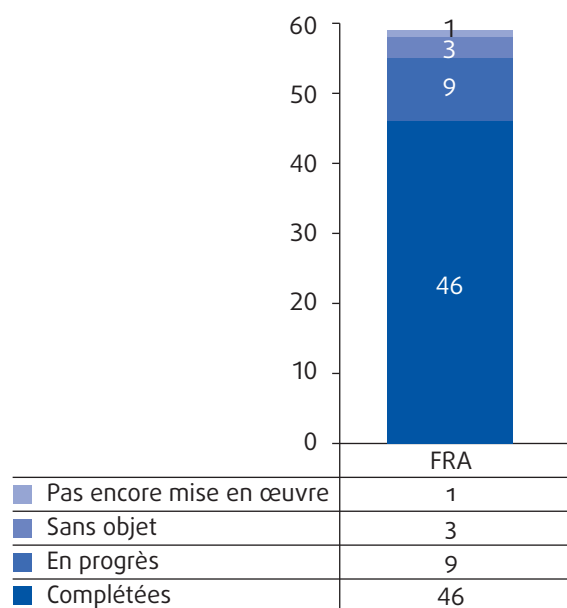
### Principales observations concernant toutes les agences de l'U

Observation de l'AD	Réponse et mesures de la FRA	Mise en œuvre
Les rapports d'activité annuels des agences devraient être publiés dans toutes les langues officielles de l'UE.	La FRA examine la possibilité de traduire ses rapports d'activité annuels dans d'autres langues, en fonction de l'impact financier que cela peut avoir.	En cours
Une coordination plus étroite devrait être mise en place entre certaines agences	La FRA a déjà conclu des accords avec Eurofound, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO), Frontex, l'Institut universitaire européen, l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) et le Conseil de l'Europe.	Oui
Les déclarations d'intérêt et curriculum vitae d'une majorité de membres des conseils d'administration des agences, personnels de direction et experts externes et internes ne sont pas accessibles au grand public. La date butoir pour les rendre accessibles au grand public est le 31 décembre 2014	La FRA s'est conformée à cette observation. Les informations des membres actifs sont accessibles.	Oui
Importance de la mise en place de politiques garantissant l'égalité entre les hommes et les femmes	Une politique et un plan d'action en faveur de l'égalité des chances sont en place au sein de la FRA.	Oui

## Feuille de route de la Commission pour les agences de l'UE

La feuille de route de la Commission pour le suivi de l'approche commune sur les agences décentralisées de l'UE, accordé le 19 décembre 2012, comprend 89 actions (pour les agences, institutions de l'UE et les États membres). L'agence a dû prendre parti active dans 59 de ces actions. Le graphique ci-dessous illustre l'état de leur mise en œuvre.

**Figure 3 : Nombre d'actions comprises dans la feuille de route mises en œuvre par la FRA**



Source : FRA, 2015

En résumé :

- 46 actions ont été pleinement mises en œuvre ;
- 9 actions sont en cours car elles ont besoin d'un suivi annuel ;
- 3 actions ne sont pas applicables en raison du mandat de la FRA (ces actions n'appliquent qu'aux agences qui reçoivent des émoluments) ;
- pour une action, il n'y avait pas d'urgence pour la FRA ; elle n'a donc pas encore été mise en œuvre. Elle concerne les procédures d'appel d'offres conjointes, pour les dépenses administratives, avec les pouvoirs adjudicateurs de l'État membre d'accueil.

Pour résumer, l'agence a mis en œuvre les actions pertinentes dans le délai prédéfini du 31 décembre 2014.

# 3

## Évaluation de l'efficacité des systèmes de contrôle interne



### 3.1. Gestion des risques

La FRA effectue un exercice annuel d'évaluation des risques. En prenant en compte ses processus, l'agence évalue les risques potentiels, leur probabilité de survenance et leur impact potentiel. Les résultats de cet exercice sont récapitulés dans un registre des risques.

En 2014, 22 mesures préventives ont fait l'objet d'un accord, réduisant ainsi les domaines à risque de gravité moyenne, pour différents processus : gestion et planification ; communication, finance et approvisionnement ; recherche et analyse ; ressources humaines ; et audit et qualité.

Au cours de cet exercice financier, aucun risque ne s'est matérialisé.

### 3.2. Conformité et efficacité des normes de contrôle interne

La FRA a adopté un ensemble de normes de contrôle interne fondées sur les bonnes pratiques internationales, visant à garantir la réalisation des objectifs

politiques et opérationnels. En ce qui concerne la gestion financière, le respect de ces normes est un critère obligatoire. La FRA a mis en place, conformément à ces normes et en tenant compte des risques associés à l'environnement dans lequel elle agit, une structure organisationnelle et des systèmes de contrôle interne adaptés à l'exécution de ses objectifs de contrôle.

Les mesures en place afin de garantir la mise en œuvre efficace des normes sont adéquates. Conformément à la norme de contrôle interne (NCI) n° 15, la FRA conduit diverses activités ayant pour but d'évaluer le niveau de mise en œuvre et de performance des systèmes de contrôle interne. La réalisation de cette évaluation et la définition de priorités qui en résulte s'appuient sur les sources suivantes : analyse interne des lacunes, registre d'exceptions, contrôle ex post, évaluation des risques et audits (SAI et CCE).

La FRA évalue chaque année l'efficacité de ses principaux systèmes de contrôle interne, en s'appuyant sur un certain nombre de mesures de surveillance et de sources d'information. Elle en conclut que les normes de contrôle interne sont appliquées de manière efficace.



# 4

## Assurance de gestion



Cette partie reprend l'évaluation des éléments rapportés dans les parties II et III et présente des conclusions à l'appui de la déclaration d'assurance et permettant de déterminer si elle doit s'accompagner ou non de réserves.

### 4.1. Examen des éléments sur lesquels se fonde la déclaration d'assurance et réserves éventuelles

Les informations rapportées dans les parties II et III découlent des résultats des contrôles réalisés par la direction et les auditeurs contenus dans les rapports énumérés. Ces rapports font suite à une analyse systématique des données disponibles. Cette approche offre suffisamment de garanties de l'exhaustivité et de la fiabilité des informations rapportées et couvre l'intégralité du budget géré par l'agence.

En conclusion :

- aucune réserve n'a été répertoriée concernant les rapports d'activité des années précédentes ;
- toutes les recommandations de l'IAS émises avant décembre 2013 ont été considérées comme dûment mises en œuvre et ont été clôturées ;
- la CCE a délivré une déclaration d'assurance positive pour l'exercice financier 2013 quant à la légalité et la régularité des opérations ;
- aucune observation du Parlement européen n'est laissée en suspens.

### 4.2. Réserves

Au vu des éléments qui précèdent, aucune insuffisance n'a été identifiée en ce qui concerne la gestion financière des crédits au sein de l'agence. Dès lors, aucune réserve n'est émise à ce sujet dans la déclaration.

### 4.3. Conclusions générales concernant l'assurance (le cas échéant)

Compte tenu des résultats du contrôle et de toutes les autres informations pertinentes disponibles, la meilleure estimation par l'ordonnateur des risques liés à la légalité et la régularité des dépenses autorisées pendant l'année de référence est comprise entre 0 % et 2 %, ce qui signifie un montant à risque inférieur à 0,4 million EUR.

La stratégie de contrôle interne prévoit la mise en œuvre de contrôles supplémentaires pour les années à venir, pour mieux détecter et corriger ces erreurs. Il n'est pas possible d'identifier les erreurs et sommes spécifiques qui seront corrigées de manière effective dans les années à venir.

Compte tenu des conclusions de l'examen des éléments sur lesquels se fonde la déclaration d'assurance et de la capacité corrective des contrôles qui seront mis en œuvre dans les années à venir, il est possible de conclure que les systèmes de contrôle interne mis en œuvre par la FRA offrent la garantie suffisante d'une gestion adéquate des risques liés à la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes. En outre, il est également possible de conclure que les systèmes de contrôle interne offrent une garantie suffisante en ce qui concerne la réalisation des objectifs de contrôle interne.



# 5

## Déclaration d'assurance



Je soussigné,

Directeur de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne,

En ma qualité d'ordonnateur délégué,

Déclare par la présente que les informations contenues dans le présent rapport sont sincères et véritables.

Affirme avoir une assurance raisonnable que les ressources allouées aux activités décrites dans le présent rapport ont été utilisées aux fins prévues et conformément au principe de bonne gestion financière, et que les procédures de contrôle mises en place offrent les garanties nécessaires quant à la légalité et à la régularité des opérations sous-jacentes.

Cette assurance raisonnable se fonde sur mon propre jugement et sur les éléments d'information à ma disposition, tels que les résultats de l'auto-évaluation, des contrôles ex post, les observations du service d'audit interne ainsi que des enseignements tirés des rapports de la Cour des comptes européenne relatifs aux exercices antérieurs à celui de cette déclaration.

Confirme en outre n'avoir connaissance d'aucun fait non signalé dans la présente déclaration qui serait susceptible de nuire aux intérêts de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Fait à Vienne, le 20 mai 2015,

Constantinos Manolopoulos  
a.i.





# ANNEXE I : Statistiques relatives aux activités de base

Conformément à l'article 15, paragraphe 4, point f) du règlement fondateur de la FRA (Règlement (CE) n° 168/2007 du Conseil), des procédures de surveillance et d'évaluation efficaces seront mises en œuvre relativement aux performances de la FRA par rapport à ses objectifs conformément aux normes reconnues par la profession. Pour garantir une approche cohérente dans l'évaluation de ses performances, la FRA a établi un cadre d'évaluation des performances, un outil destiné à surveiller et évaluer les performances de l'agence. Ce cadre contient un modèle logique et un cadre indicatif. Le modèle logique de la FRA se compose de contributions, de tâches et d'objectifs, organisés de manière logique pour refléter l'enchaînement de cause à effet à travers lequel les activités de la FRA produisent des résultats et parviennent aux effets désirés (tableau A1.1). Le cadre indicatif contient quatre niveaux d'objectifs (objectifs liés aux réalisations, impact à court terme, impact à long terme et objectifs souhaités en matière d'impact), ainsi que des indicateurs, des critères d'appréciation et des mesures permettant d'évaluer dans quelle mesure la FRA atteint ses objectifs.

Tableau A1.1 : Modèle logique de la FRA

Contributions	Activités	Objectifs liés à des réalisations	Objectifs liés à des impacts à court terme	Objectifs liés à des impacts à long terme	Impacts visés
Capital humain, intellectuel, physique et économique	Act1 : Assistance et compétences offertes aux institutions et aux États membres de l'UE	O1 : Offrir une assistance et des compétences aux institutions et aux États membres de l'UE	CT1 : Produire et diffuser des recommandations et des conclusions fondées sur des éléments de preuve à partir des résultats de recherches	LT1 : Offre d'assistance et de compétences de la FRA pour soutenir les évolutions juridiques et politiques liées aux droits fondamentaux (au niveau de l'UE)	IV1 : Les législations et les politiques européennes et des États membres contribuent à garantir le plein respect des droits fondamentaux
		O2 : Formuler des avis à l'intention des institutions et des États membres de l'UE			
		O3 : Développer des recherches, analyses et enquêtes et recenser les bonnes pratiques			
	O4 : Publier des rapports et guides thématiques				
	Act2 : Collecte de données, recherches et analyses	O5 : Diffuser des informations ciblées à l'intention des parties prenantes concernées et en temps opportun	CT2 : Renforcer l'efficacité de la mise en réseau et le développement de synergies entre les parties prenantes européennes et nationales et la société civile	LT2 : L'assistance et les compétences de la FRA offertes pour soutenir les évolutions juridiques et politiques liées aux droits fondamentaux (au niveau des États membres)	IV2 : Les institutions, organismes et agences concernés de l'UE et des États membres et/ou la société civile respectent, protègent et promeuvent de plus en plus les droits fondamentaux
		O6 : Élaborer des méthodes et des normes pertinentes			
	Act3 : Coopération et mise en réseau	O7 : Développer des réseaux efficaces avec des partenaires clés et des réseaux d'agences	CT3 : Accroître la sensibilisation aux droits fondamentaux parmi les parties prenantes	AI 3 : Une meilleure connaissance des/ sensibilisation aux questions concernant les droits fondamentaux dans l'UE contribuent à garantir le plein respect des droits fondamentaux	
	Act4 : Diffusion et sensibilisation	O8 : Élaborer des matériels de sensibilisation			

À côté de certains indicateurs apparaît la mention **indicateurs-clés de la FRA**. Il s'agit des indicateurs qui sont rencontrés le plus souvent dans les priorités stratégiques, thématiques et de niveau projet de la FRA pour la période 2013-2017. Les indicateurs-clés sont définis pour tous les niveaux d'impact.

Pour les besoins de la présente annexe, un aperçu est fourni pour certains des indicateurs de réalisations et un indicateur à court terme ([tableau A 1.2](#)). L'accent est mis sur les indicateurs de réalisations dans la mesure où ils peuvent être évalués immédiatement, et les indicateurs à court terme, à long terme et souhaités sont évalués à travers des études des différentes parties prenantes. Les indicateurs à court terme, à long terme et souhaités seront remplis une fois les études des différentes parties prenantes effectuées, lesquelles visent à évaluer la mise en œuvre de la stratégie de la FRA.

**Tableau A 1.2 : Objectifs de la FRA et indicateurs**

<b>Objectif de réalisation 1 : Apporter une assistance et une expertise aux institutions et États membres de l'UE</b>
Indicateur 1 : Nombre d'auditions ou de présentations devant les parties prenantes institutionnelles à travers les différents niveaux de gouvernance
<b>Objectif de réalisation 2 : Formuler des avis et autres conseils destinés aux institutions et États membres de l'UE</b>
Indicateur 2 : Pourcentage de réponses aux demandes d'avis et autres conseils (complété)
<b>Objectif de réalisation 3 : Élaborer une analyse et des études de recherche et identifier les bonnes pratiques</b>
Indicateur 3 : Nombre d'activités de recherche (par type de tâche, par domaine thématique, par type de réalisation, par zone géographique)
<b>Objectif de réalisation 4 : Publier des rapports thématiques et des manuels</b>
Indicateur 5 : Nombre de publications produites (par domaine thématique)
<b>Objectif de réalisation 5 : Diffuser des informations ciblées aux parties prenantes appropriées au moment opportun</b>
Indicateur 7 : Nombre de parties prenantes ayant reçu une copie de la publication
<b>Objectif de réalisation 7 : Élaborer des réseaux efficaces avec les partenaires-clés et les réseaux d'agences</b>
Indicateur 9 : Nombre d'événements organisés visant à développer des réseaux
<b>Objectif à court terme 3 : Prise de conscience accrue des droits fondamentaux parmi les parties prenantes</b>

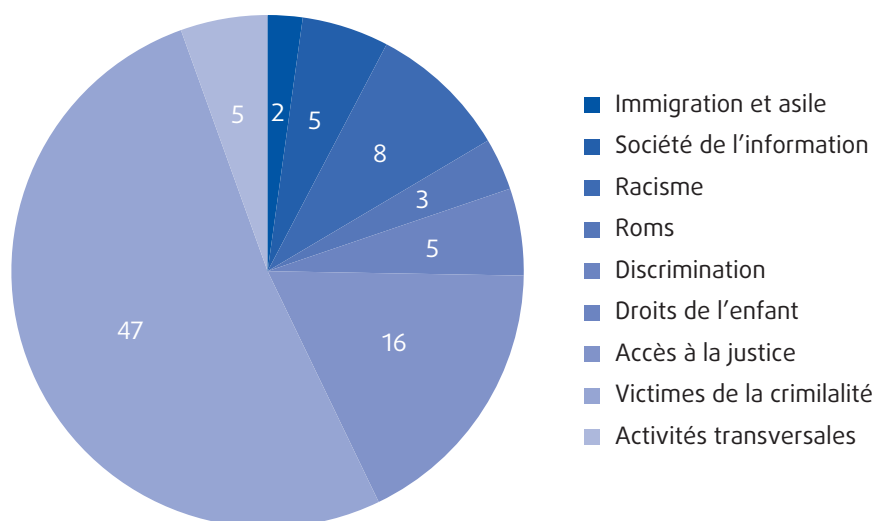
## Objectif de réalisation 1 : Apporter une assistance et une expertise aux institutions et États membres de l'UE

L'objectif de réalisation 1 évalue dans quelle mesure la FRA apporte une contribution aux acteurs institutionnels au niveau de l'UE et des États membres. La [figure A1.1](#) illustre le nombre d'auditions ou de présentations devant des parties prenantes institutionnelles à travers les différents niveaux de gouvernance, par domaine thématique.

Le chiffre élevé de la rubrique « Accès à la justice » s'explique par les nombreux événements lors desquels les résultats de l'enquête à grande échelle sur la violence à l'égard des femmes ont été présentés. La publication des résultats de l'enquête a fait l'objet d'une excellente promotion. Pour ce projet, une évaluation ex post a été menée à bien, dans le but d'évaluer en détail les réalisations des activités du projet.



**Figure A1.1 : Indicateur 1 : Nombre d'auditions ou de présentations devant les parties prenantes institutionnelles à travers les différents niveaux de gouvernance**

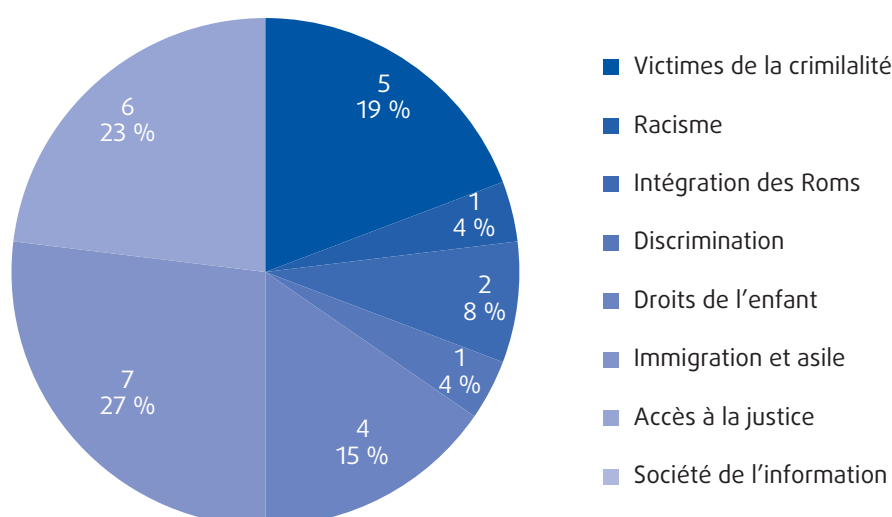


## Objectif de réalisation 2 : Adresser des avis et autres conseils aux institutions et États membres de l'UE

Cet objectif évalue dans quelle mesure la FRA répond (de façon adéquate) en temps opportun aux demandes d'avis et d'autres conseils impliquant les activités de recherche et d'analyse. La [figure A 1.2](#) fournit un aperçu des avis et conseils donnés aux institutions et États membres de l'UE par domaine thématique.

Le nombre d'avis et autres conseils donnés par domaine thématique est compris entre un et sept, sept avis ou autres conseils ayant été donnés concernant le domaine thématique « Immigration et asile ».

**Figure A1.2 : Indicateur 2 : Réponses aux demandes d'avis et autres conseils (complétés) (nombre total et %)**

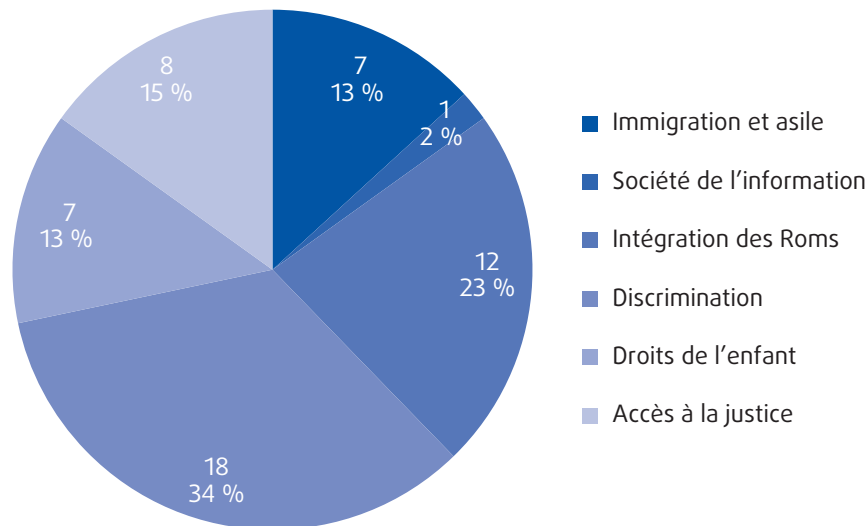


## Objectif de réalisation 3 : Élaborer une analyse et des études de recherche et identifier les bonnes pratiques

L'objectif de réalisation 3 évalue le nombre d'activités de recherche de la FRA par domaine thématique. Un aperçu des activités de recherche est fourni à la [figure A1.3](#).

Le nombre d'activités de recherche par domaine thématique est compris entre 1 et 18. Le plus grand nombre d'activités de recherche ont été menées à bien dans le domaine « Discrimination ».

**Figure A1.3 : Indicateur 3 : Activités de recherche par domaine thématique (nombre total et %)**

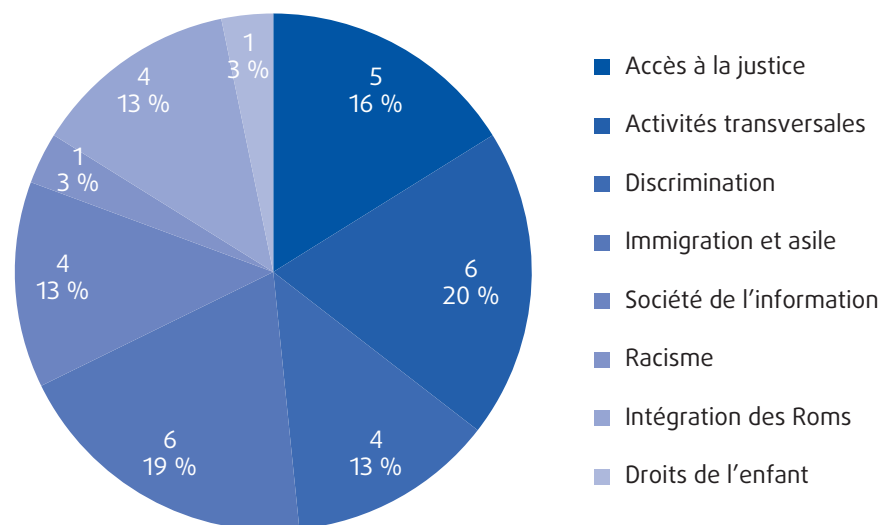


## Objectif de réalisation 4 : Publier des rapports thématiques et des manuels

L'objectif de réalisation 4 évalue la répartition proportionnelle des publications de la FRA publiées dans les domaines thématiques pertinents. Le nombre de publications par domaine thématique produites en 2014 est compris entre un et six. La [figure A1.4](#) fournit un aperçu du nombre de publications produites par domaine thématique.

Selon les statistiques de téléchargement figurant sur le site web de la FRA, parmi les publications, la plus téléchargée en 2014 était le rapport sur les principaux résultats de l'enquête sur la violence à l'égard des femmes (*Violence against women: an EU-wide survey – main results*, 32 598 téléchargements). Cette publication relève du domaine thématique « Accès à la justice ». Les principaux résultats sont fournis uniquement en anglais, tandis que les fiches descriptives correspondantes et *Les résultats en bref* sont traduits en 22 langues officielles de l'UE (sur 24).

**Figure A1.4 : Indicateur 5 : Nombre de publications produites par domaine thématique (nombre total et %)**



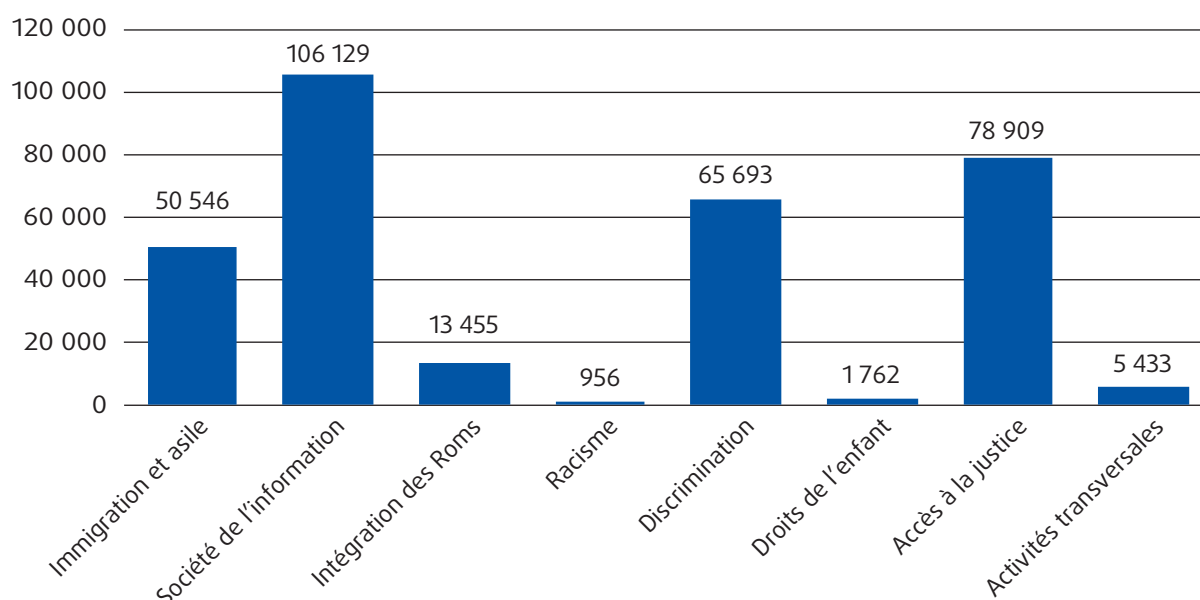
## Objectif de réalisation 5 : Diffuser des informations ciblées aux parties prenantes appropriées au moment opportun

L'objectif de réalisation 5 évalue dans quelle mesure la FRA diffuse les informations de manière adéquate et en temps opportun. La [figure A1.5](#) fournit un aperçu du nombre de téléchargements de différentes publications et différents produits par domaine thématique.

Le nombre élevé de téléchargements dans les domaines « Société de l'information », « Immigration et asile » et « Discrimination » s'explique par les téléchargements des publications de la FRA depuis le site web du Conseil de l'Europe. Le nombre élevé de téléchargements dans le domaine « Accès à la justice » s'explique par la publication des résultats de l'enquête à grande échelle sur la violence à l'égard des femmes.

Dans la rubrique « Intégration des Roms », le nombre de téléchargements des rapports « Données en bref » issus des enquêtes sur les Roms est relativement limité car ceux-ci ont été publiés vers la fin de l'année (octobre 2014). Le nombre de téléchargements pour la rubrique « Droits de l'enfant » est faible dans la mesure où il se rapporte à une seule publication, le manuel sur la tutelle des enfants privés de protection parentale (*Handbook on guardianship for children deprived of parental care*), lancé en milieu d'année.

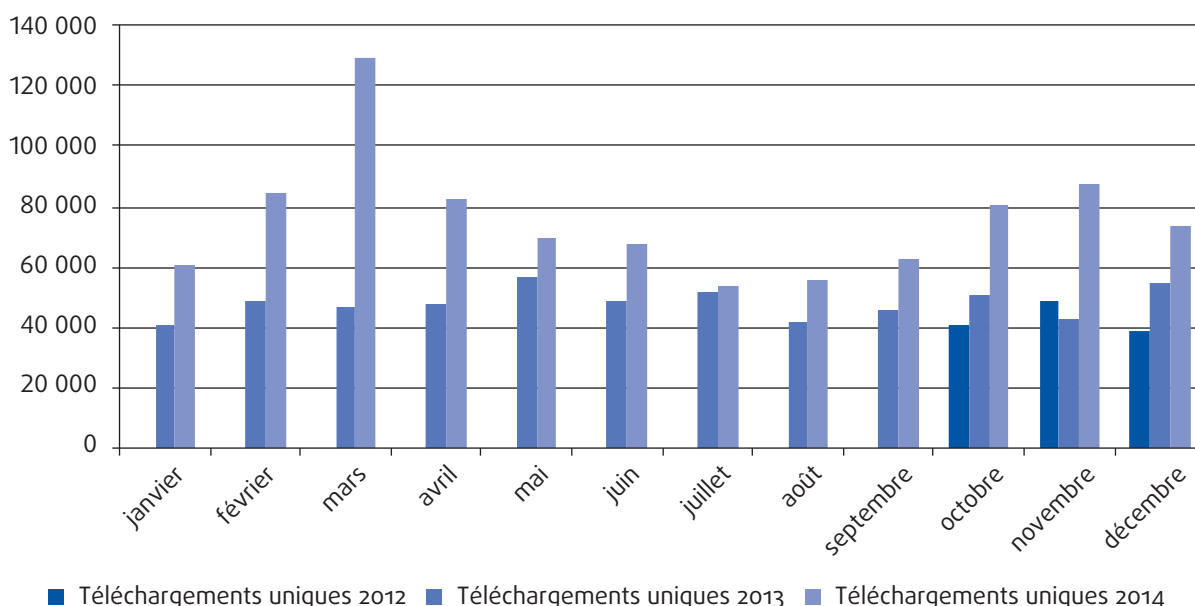
**Figure A1.5 : Indicateur 7 : Nombre de parties prenantes ayant reçu une copie de la publication**



La popularité du site web de la FRA et des produits de la FRA en 2014 est évaluée en comparant le nombre de téléchargements mensuels individuels au nombre de téléchargements mensuels individuels en 2013 et 2012 ([figure A1.6](#)).

Le nombre le plus élevé de téléchargements individuels en mars 2014 correspond au lancement de la publication *Violence against women: an EU-wide survey – main results*. Le nombre total de téléchargements de cette publication s'élève à 32 598, dont 12 819 téléchargements pour le seul mois de mars 2014.

**Figure A1.6 : Téléchargements mensuels individuels en 2014 par rapport aux téléchargements mensuels individuels en 2012 et 2013**



Les publications parues en 2014 ont fait l'objet de 164 574 téléchargements au total depuis le site web de la FRA. Les 10 principales publications téléchargées sont présentées dans le tableau A1.3.

**Tableau A1.3 : Les 10 publications les plus téléchargées en 2014**

Titre de la publication	Nombre de téléchargements*
<i>Violence against women: an EU-wide survey – Main results</i>	32 598
<i>La violence à l'égard des femmes : une enquête à l'échelle de l'Union européenne [Fiche d'information]</i>	26 221
<i>Manuel de droit européen en matière de protection des données à caractère personnel</i>	19 675
<i>Manuel de droit européen en matière d'asile, de frontières et d'immigration [2<sup>e</sup> édition]</i>	19 540
<i>Violence à l'égard des femmes : une enquête à l'échelle de l'UE – Les résultats en bref</i>	14 385
<i>Discrimination et crimes de haine à l'égard des personnes juives dans les États membres de l'UE : expériences et perceptions de l'antisémitisme</i>	10 689
<i>Enquête LGBT dans l'UE – Enquête sur les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres dans l'Union européenne – Les résultats en bref</i>	9 265
<i>Les droits fondamentaux : défis et réussites en 2013 – Rapport annuel 2013</i>	3 662
<i>Violence against women: an EU-wide survey – Survey methodology, sample and fieldwork – Technical report</i>	3 034
<i>Fundamental rights-based police training: a manual for police trainers [Manuel de formation]</i>	2 671

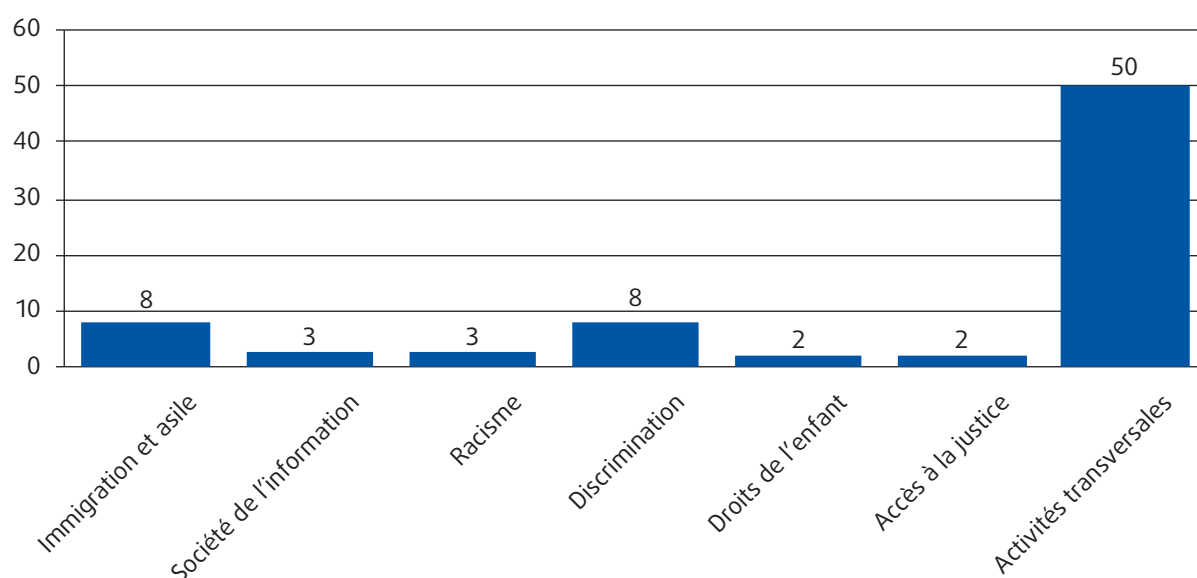
Note : \* toutes versions linguistiques confondues.

## Objectif de réalisation 7 : Élaborer des réseaux efficaces avec les partenaires-clés et les réseaux d'agences

L'objectif de réalisation 7 évalue dans quelle proportion la FRA organise des réunions pertinentes avec ses principales parties prenantes. La figure A1.7 illustre le nombre d'événements organisés par domaine thématique.

L'événement-phare de 2014, la Conférence des droits fondamentaux, s'est tenu à Rome, en Italie, les 10 et 11 novembre 2014, en coopération avec la Présidence italienne de l'UE. Cette conférence avait pour thème « Droits fondamentaux et migration dans l'UE ». Plus de 300 participants de premier plan étaient présents, afin de discuter des défis qui se présentent en matière de droits fondamentaux dans les domaines de l'asile, des frontières et de l'intégration des migrants.

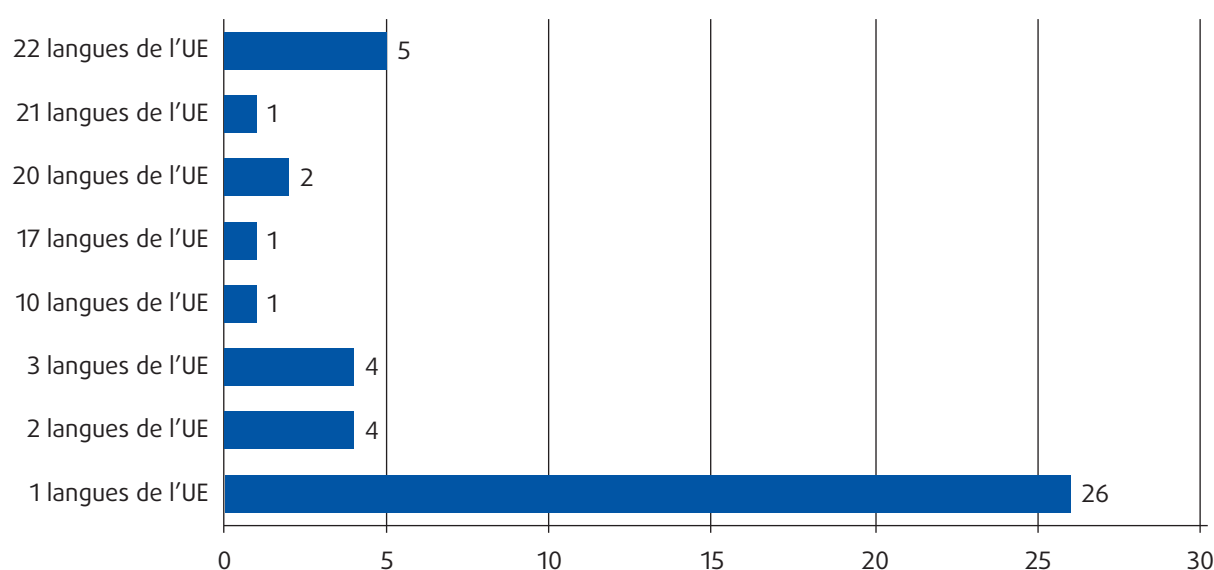
**Figure A1.7 : Indicateur 9 : Nombre d'événements organisés visant à développer les réseaux**



L'indicateur 18, « Proportion de réalisations (publications, avis, communications, etc.) traduites dans les 24 langues officielles de l'UE », lié à l'objectif à court terme 3, « Sensibilisation accrue des parties prenantes aux droits fondamentaux », est un indicateur à court terme pour lequel des informations peuvent être fournies à ce stade.

La plupart des publications produites en 2014 sont disponibles uniquement en anglais (26 publications), mais des traductions dans d'autres langues de l'UE sont déjà prévues, certaines en 2015. Le français est la deuxième langue dans laquelle les publications sont traduites habituellement, la troisième langue étant l'allemand.

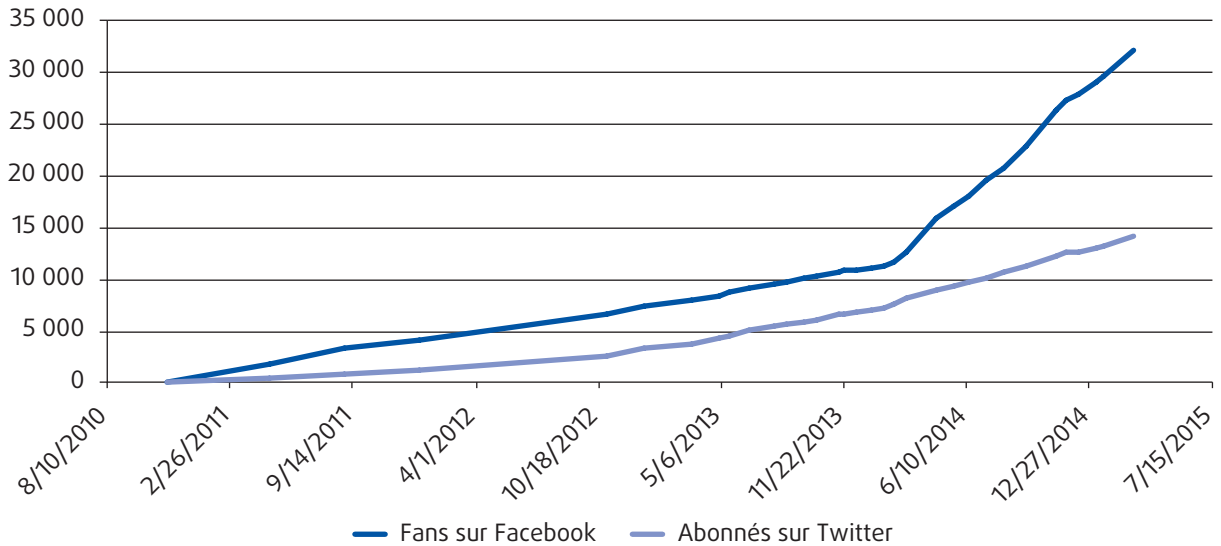
**Figure A1.8 : Indicateur 18 : Proportion de réalisations (publications, avis, communications, etc.) disponibles dans les 24 langues officielles de l'UE**



2014 a été une année marquée par un franc succès de la FRA sur les médias sociaux. La popularité de l'agence, évaluée à travers les statistiques des médias sociaux, est en augmentation. Le nombre d'abonnés sur Facebook et Twitter ne cesse de progresser (figure A1.9) ; la FRA semble ainsi atteindre un public plus large.

Fin 2014, le nombre d'abonnés de la page Facebook approchait les 30 000. À la même période, le nombre d'abonnés sur Twitter s'élevait à près de 14 000. Par rapport à la période précédente, le nombre de mentions « J'aime » de la page Facebook a quasiment triplé en 2014, et le nombre d'abonnés sur Twitter a presque doublé.

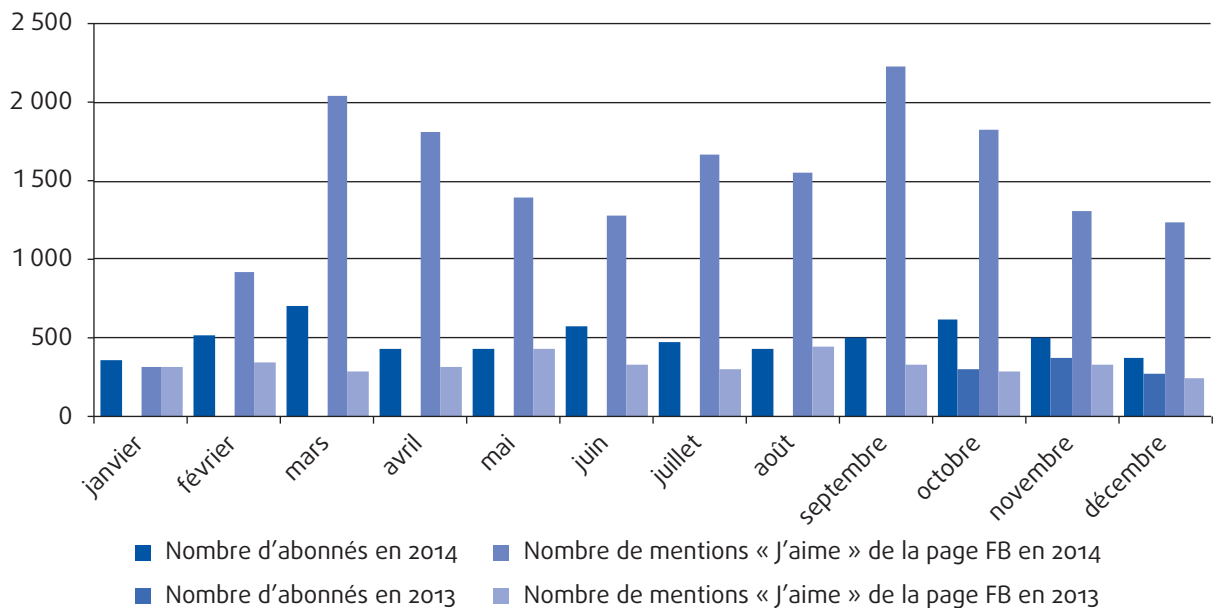
**Figure A1.9 : Fans sur Facebook et abonnés sur Twitter 2011-2014**



Les statistiques des médias sociaux révèlent que la FRA est de plus en plus populaire sur Facebook, sur la base du nombre d'abonnés et de mentions « J'aime » (figure A1.10). Ces nombres ont sensiblement augmenté par rapport à 2013. Le nombre de mentions « J'aime » n'a été inférieur à 1 000 qu'en janvier et février 2014, tandis que, le reste de l'année, il a dépassé ce chiffre chaque mois. Des pics ont été atteints en mars et septembre 2014 : plus de 2 000 mentions « J'aime » ont été enregistrées pour chacun de ces mois.

Les consultations du site web depuis les médias sociaux sont également en hausse. Sur tous les visiteurs qui se sont rendus sur le site web de la FRA depuis d'autres sites web (à l'exception des moteurs de recherche), 17 % venaient de Facebook et 5 % de Twitter. Ces chiffres sont plus élevés que ceux concernant d'autres sources d'information.

**Figure A1.10 : Abonnés sur Facebook et de nombre de mention « J'aime » de la page Facebook par mois, 2013 et 2014**





## ANNEXE II : Statistiques sur la gestion financière

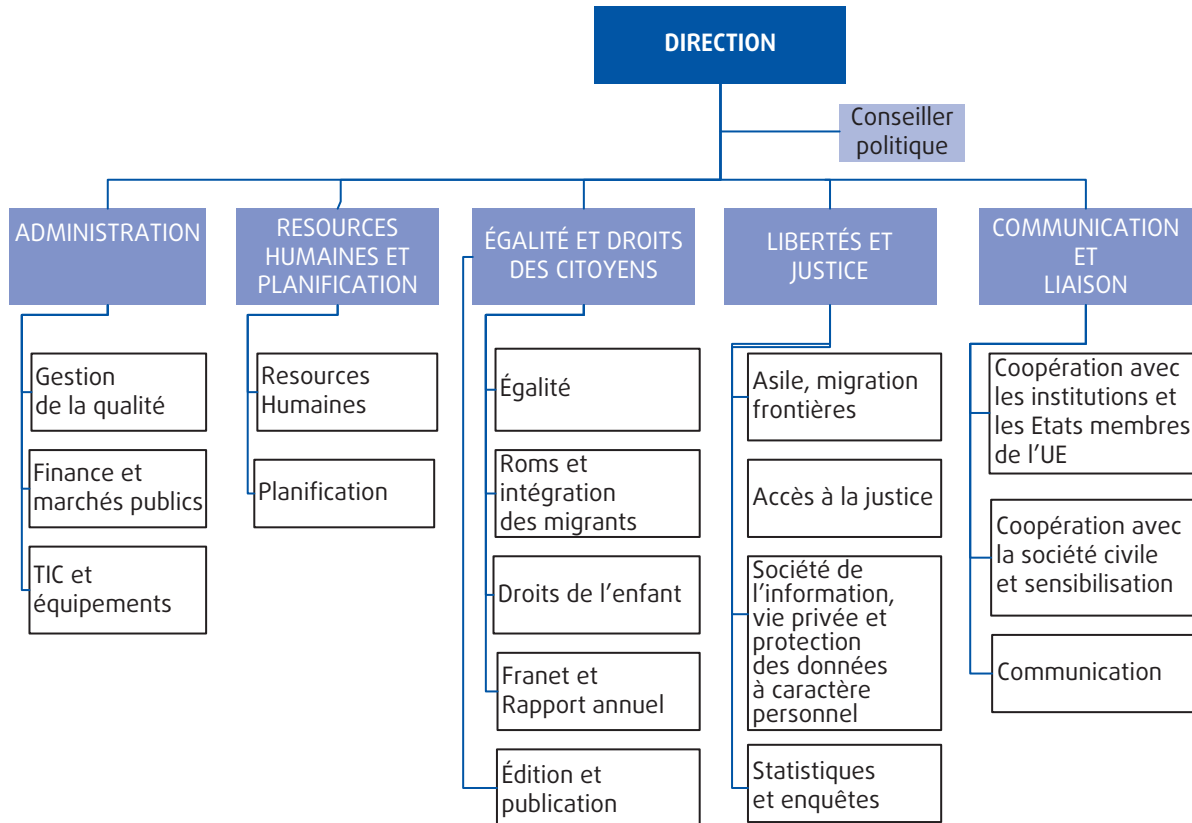
Veillez consulter le rapport sur la gestion budgétaire et financière à l'adresse :  
<http://fra.europa.eu/en/about-fra/finance-and-budget/financial-documents>.



# ANNEXE III : Organigramme

La structure de la FRA en 2014 était constituée de la Direction et de cinq départements, comme l'indique l'organigramme ci-dessous.

Figure A3.1 : Organigramme





# ANNEXE IV : Tableau des effectifs et informations supplémentaires concernant la gestion des ressources humaines

Tableau A4.1 : Tableau des effectifs

Catégorie et grade	Postes permanents		Postes temporaires	
	2014 (postes autorisés)	2014 (postes occupés)	2014 (postes autorisés)	2014 (occupés à partir du 31/12/2014)
AD 16	-	-	-	-
AD 15	-	-	1	1
AD 14	-	-	-	-
AD 13	-	-	3	1
AD 12	-	-	9	-
AD 11	-	-	-	6
AD 10	-	-	15	2
AD 9	-	-	11	5
AD 8	-	-	1	9
AD 7	-	-	5	15
AD 6	-	-	3	7
AD 5	-	-	-	-
Total AD	-	-	48	46
AST 11	-	-	-	-
AST 10	-	-	1	-
AST 9	-	-	-	-
AST 8	-	-	3	3
AST 7	-	-	8	4
AST 6	-	-	4	2
AST 5	-	-	1	9
AST 4	-	-	9	8
AST 3	-	-	-	2
AST 2	-	-	1	-
AST 1	-	-	-	-
Total AST	-	-	27	28
AST/SC 6	-	-	-	-
AST/SC 5	-	-	-	-
AST/SC 4	-	-	-	-
AST/SC 3	-	-	-	-
AST/SC 2	-	-	-	-
AST/SC 1	-	-	-	-
Total AST/SC	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	-	<b>75</b>	<b>74</b>

**Tableau A4.2 : Analyse comparative par rapport aux résultats de l'année précédente<sup>5</sup>**

(Sous-) catégorie d'emploi	Année N-1 (%)	Année N (%)
<b>Soutien administratif et coordination</b>	<b>S.0</b>	<b>17</b>
Soutien administratif	S.0	15
Coordination	S.0	2
<b>Activités opérationnelles</b>	<b>S.0</b>	<b>70</b>
Activités opérationnelles générales	S.0	9
Gestion et mise en œuvre de projets	S.0	58
Fonctions dirigeantes de coordination opérationnelle	S.0	3
Évaluation et étude d'impact	S.0	-
<b>Activités neutres</b>	<b>S.0</b>	<b>13</b>
Comptabilité, finance, approvisionnement non opérationnel, gestion des contrats et gestion de la qualité, audit et contrôle interne	S.0	10
Activités linguistiques	S.0	3

<sup>5</sup> L'exercice de sélection/d'analyse comparative des postes a été réalisé pour la première fois en 2014. Par conséquent, pour cette année, une seule colonne doit être remplie.



# ANNEXE V : Ressources humaines et financières par activité

Tableau A5.1 : Ressources humaines par activité EBA

Activité EBA	Ressources humaines par activité EBA	
	Total jours-personne	Pourcentage
Accès à la justice	1 251	6 %
Victimes de la criminalité	235	1 %
Société de l'information	570	3 %
Intégration des Roms	973	5 %
Droits de l'enfant	953	5 %
discrimination	1 532	7 %
Immigration et intégration des migrants, visas et contrôle des frontières et asile	1 427	7 %
Racisme, xénophobie et l'intolérance qui y est associée	269	1 %
Communication et sensibilisation	3 154	15 %
Activités transversales	1 487	7 %
Mécanismes de consultation et de coopération	319	2 %
Recherche et coopération avec les parties prenantes	1 064	5 %
<b>Total activités opérationnelles</b>	<b>13 234</b>	<b>64 %</b>
Activités de soutien	7 491	36 %
<b>Total activités de soutien</b>	<b>7 491</b>	<b>36 %</b>
<b>Total jours agence</b>	<b>20 725</b>	

Note : Les données ci-dessus se basent sur le système d'enregistrement du temps de la FRA, qui est une des composantes de la mise en œuvre plus large de la gestion par activités (GPA) au sein de l'agence. Elles représentent la durée effective de travail au cours de l'année de référence. En conséquence, les temps partiels et les absences (non payées et congés autres que ceux autorisés au titre des droits au congé annuel) ne sont pas comptabilisés.

Source : FRA, 2014

Tableau A5.2 : Ressources financières par activité EBA

Activité EBA	Dépenses directes	Dépenses indirectes (frais généraux)	Total
Accès à la justice	378 945	827 342	1 206 287
Victimes de la criminalité	99 653	155 639	255 292
Société de l'information	244 499	376 960	621 459
Intégration des Roms	618 975	643 458	1 262 434
Droits de l'enfant	395 420	630 031	1 025 451
Discrimination	2 923 657	1 013 540	3 937 197
Immigration et intégration des migrants, visas, contrôle des frontières et asile	1 424 396	944 087	2 368 484
Racisme, xénophobie et intolérance qui y est associée	28 910	177 665	206 575
Communication et sensibilisation	1 026 068	2 086 279	3 112 347
Activités transversales	251 956	983 774	1 235 730
Mécanismes de consultation et de coopération	190 535	211 003	401 538
Recherche et coopération avec les parties prenantes	226 321	703 981	930 302
<b>Total activités opérationnelles</b>	<b>7 809 335</b>	<b>8 753 760</b>	<b>16 563 096</b>
Activités de soutien	-	4 954 987	4 954 987
<b>Total activités de soutien</b>	<b>-</b>	<b>4 954 987</b>	<b>4 954 987</b>
<b>Total</b>	<b>7 809 335</b>	<b>13 708 748</b>	<b>21 518 083</b>





# ANNEXE VI : Annexes spécifiques liées à la Partie II

## A. Critères d'importance relative

La matérialité est le fondement de la définition de carences significatives sur les plans qualitatif et quantitatif. Les critères de matérialité utilisés par la FRA et le mode d'évaluation de leur importance sont exposés ci-dessous.

Les critères qualitatifs sont liés à l'incapacité à atteindre les objectifs à court terme de la FRA, aux risques pour la réputation de la FRA, aux carences significatives dans ses systèmes de contrôle et aux erreurs répétitives. Ils concernent l'utilisation des ressources, une bonne gestion financière ainsi que la légalité et la régularité des transactions. Leur importance est évaluée sur la base :

- de la nature et de la gravité de la faiblesse ;
- de la durée de cette faiblesse ;
- de l'existence de mesures compensatoires (contrôles d'atténuation de l'incidence de la faiblesse) ;
- de l'existence d'actions correctives efficaces pour corriger les faiblesses (plans d'action et corrections financières) qui ont eu une incidence mesurable.

En termes quantitatifs, une carence est importante lorsque l'impact financier ou le risque de perte est supérieur à 2 % des engagements autorisés de la FRA.

## B. Modèle de contrôle interne pour l'exécution du budget

### Étape 1 – Passation de marché

#### A – Planification

**Principaux objectifs du contrôle :** Efficacité, efficacité et économie. Conformité (légalité et régularité).

Risques principaux Il peut arriver (à nouveau) que...	Contrôles d'atténuation des risques	Comment déterminer la couverture, la fréquence et la portée ?	Comment estimer les coûts et les bénéfices des contrôles ?	Indicateurs des contrôles
Sans objet car aucun risque moyen ni aucun risque élevé n'a été identifié au cours de cette étape	-	-	-	-

#### B – Évaluation et définition des besoins

**Principaux objectifs du contrôle :** Efficacité, efficacité et économie. Conformité (légalité et régularité).

Risques principaux Il peut arriver (à nouveau) que...	Contrôles d'atténuation des risques	Comment déterminer la couverture, la fréquence et la portée ?	Comment estimer les coûts et les bénéfices des contrôles ?	Indicateurs des contrôles
Sans objet car aucun risque moyen ni aucun risque élevé n'a été identifié au cours de cette étape	-	-	-	-

## C – Sélection de l'offre et évaluation

**Principaux objectifs du contrôle :** Efficacité, efficacité et économie. Conformité (légalité et régularité). Prévention et détection des fraudes.

Risques principaux Il peut arriver (à nouveau) que...	Contrôles d'atténuation des risques	Comment déterminer la couverture, la fréquence et la portée ?	Comment estimer les coûts et les bénéfices des contrôles ?	Indicateurs des contrôles
Conflit d'intérêt/ inégalité de traitement entre les soumissionnaires, par exemple via des critères de sélection tendancieux ou des évaluations partielles (s'adresse également au CA et au CS)	Processus d'évaluation formel, régi par une procédure interne consacrée : commission d'ouverture et commission d'évaluation. Inclure au moins cinq membres dans le jury de sélection pour les offres supérieures à 60 000 EUR et trois membres pour les offres inférieures à 60 000 EUR afin de réduire le risque d'inégalité de traitement.	100 % des appels d'offres <b>Portée :</b> tous les documents soumis.	<b>Coûts :</b> estimation du coût du personnel impliqué. <b>Bénéfices :</b> conformité au règlement financier. Écart entre l'offre la plus onéreuse et l'offre retenue Empêcher le traitement inéquitable des soumissionnaires, et donc la survenue de réclamations ou contentieux	<b>Efficacité :</b> nombre de cas de réclamations ou de contentieux enregistrés. Nombre de demandes de clarification concernant la soumission
	Les déclarations de conflit d'intérêts sont signées par les membres des groupes d'ouverture et d'évaluation	100 % des membres de la commission d'ouverture et de la commission d'évaluation	<b>Coûts :</b> estimation des frais de personnel impliqué <b>Avantages :</b> montants des marchés pour lesquels le contrôle a évité le risque de contentieux ou de fraude	<b>Efficience :</b> coût moyen d'une procédure d'adjudication Coûts de clôture d'une réclamation/ d'un contentieux
	Les déclarations de conflit d'intérêts sont signées par les membres du CA et du CS	100 % des déclarations de conflit d'intérêts sont signées par les membres du CA et du CS	<b>Coûts :</b> estimation des frais de personnel impliqué dans la préparation, la publication, le tri et l'archivage des déclarations signées <b>Avantages :</b> irrégularités potentielles évitées, en empêchant les interférences dans la procédure d'adjudication/la passation de marchés	
	Pages dédiées sur le site web de la FRA pour garantir la transparence des informations	100 % des informations disponibles sur le site web <b>Étendue :</b> obligatoire pour les appels d'offres supérieurs à 15 000 EUR	<b>Coûts :</b> estimation des frais de gestion du site web (mise à jour, maintenance, etc.) <b>Avantages :</b> réclamations potentielles qui peuvent être émises par les soumissionnaires concernant l'accès aux informations Participation à l'appel d'offres d'un nombre suffisant de soumissionnaires	
	Critères d'exclusion et de sélection documentés et transparents, en les incluant dans le cahier des charges technique Existence du comité directeur Supervision de l'administrateur et approbation des spécifications par l'ordonnateur	100 % des spécifications sont examinées minutieusement <b>Étendue :</b> déterminée par le montant du marché passé	<b>Coûts :</b> estimation des frais de personnel impliqué <b>Avantages :</b> limiter le risque de contentieux Limiter le risque d'annulation d'une soumission Montant des marchés proposés pour lesquels les processus de supervision et d'approbation ont détecté une erreur importante	

Note : CA : Conseil d'administration ; CS : Comité scientifique.

## Étape 2 – Opérations financières

**Principaux objectifs en matière de contrôle :** Veiller à ce que la mise en œuvre du marché soit conforme au marché signé.

Risques principaux Il peut arriver (à nouveau) que...	Contrôles destinés à atténuer les risques	Comment déterminer la couverture, la fréquence et l'étendue	Comment estimer les coûts et avantages des contrôles	Indicateurs de contrôles
Tous les préfinancements, rajustements comptables et garanties non identifiés. Erreurs dans les opérations Engagements, paiements et ordres de recouvrement enregistrés en retard Systèmes comptables incomplets	Utilisation du système ABAC pour tous les registres comptables (tous les paiements de préfinancement sont contrôlés via ABAC)	100 % des marchés sont inclus dans ABAC	<b>Coûts :</b> coûts d'octroi de licence aux utilisateurs ABAC Estimation des frais de personnel impliqué Coûts des activités de formation <b>Avantages :</b> contrôle centralisé des paiements Accès aux informations pour tous les acteurs impliqués Montant des irrégularités, erreurs et paiements excédentaires évités par les contrôles Failles systématiques détectées et corrigées	<b>Efficacité :</b> taux d'erreurs (%) évitées Nombre de défaillances du contrôle Nombre/montant des dommages-intérêts liquidés, le cas échéant Nombre d'actions d'amélioration mises en œuvre <b>Efficience :</b> paiement des intérêts de retard Montant des dommages-intérêts payés Coûts des contrôles ex post par rapport aux avantages Coût moyen d'un contrôle ex post
	Garanties contrôlées via ABAC	100 % des garanties sont incluses dans ABAC		
	Formation à ABAC obligatoire pour tous les utilisateurs désignés	100 % des utilisateurs ABAC		
	Flux financier fondé sur le principe du « double regard » (vérifications opérationnelles et financières conformément au flux financier)	100 % des opérations sont contrôlées. <b>Étendue :</b> toutes les opérations sont vérifiées		
	Initiation financière centralisée			
	Chaque opération est contrôlée par l'ordonnateur par délégation en sa qualité de vérificateur financier	100 % des opérations sont vérifiées <b>Étendue :</b> opérations les plus risquées soumises à des contrôles approfondis		
	Chaque opération est contrôlée par le comptable (c'est-à-dire rajustements comptables)	100 % des opérations sont vérifiées		
	Enregistrement et autorisation d'exceptions Examen des exceptions signalées	Exceptions signalées <b>Étendue :</b> de manière aléatoire, en fonction du rapport 100 % une fois par an <b>Étendue :</b> recherche des failles dans les procédures liées aux exceptions signalées		
Contrôles ex post	Opérations sélectionnées <b>Étendue :</b> l'échantillonnage de contrôle est fonction du risque			

Note : ABAC : Systèmes d'information financière.

## Étape 3 – Mesures de surveillance

**Principaux objectifs en matière de contrôle :** Veiller à ce que toute faille dans les procédures (appel d'offres et opérations financières) soit détectée et corrigée.

Risques principaux Il peut arriver (à nouveau) que...	Contrôles destinés à atténuer les risques	Comment déterminer la couverture, la fréquence et l'étendue	Comment estimer les coûts et avantages des contrôles	Indicateurs de contrôles
Données incomplètes ou inexactes dans le système d'information lié aux marchés	Utilisation du principe du « double regard », comprenant une vérification des informations saisies  Contrôles ex post	100 % de vérification des informations chargées dans l'application Tender Contract Maker (TCM)  Opérations sélectionnées Étendue : l'échantillonnage de contrôle est fonction du risque	<b>Coûts :</b> estimation des frais de personnel impliqué Coûts de gestion de TCM (maintenance, mises à jour, etc.) <b>Avantages :</b> Éviter les erreurs dans la rédaction et la mise en œuvre des marchés	<b>Efficacité :</b> nombre d'erreurs non détectées (liées aux irrégularités et erreur) <b>Efficiencia :</b> coût des erreurs non détectées Coûts des contrôles ex post par rapport aux avantages



## ANNEXE VII : Annexes spécifiques relatives à la partie III

Il n'y a aucune annexe spécifique relative à la partie III.



# ANNEXE VIII : Projet de comptes annuels

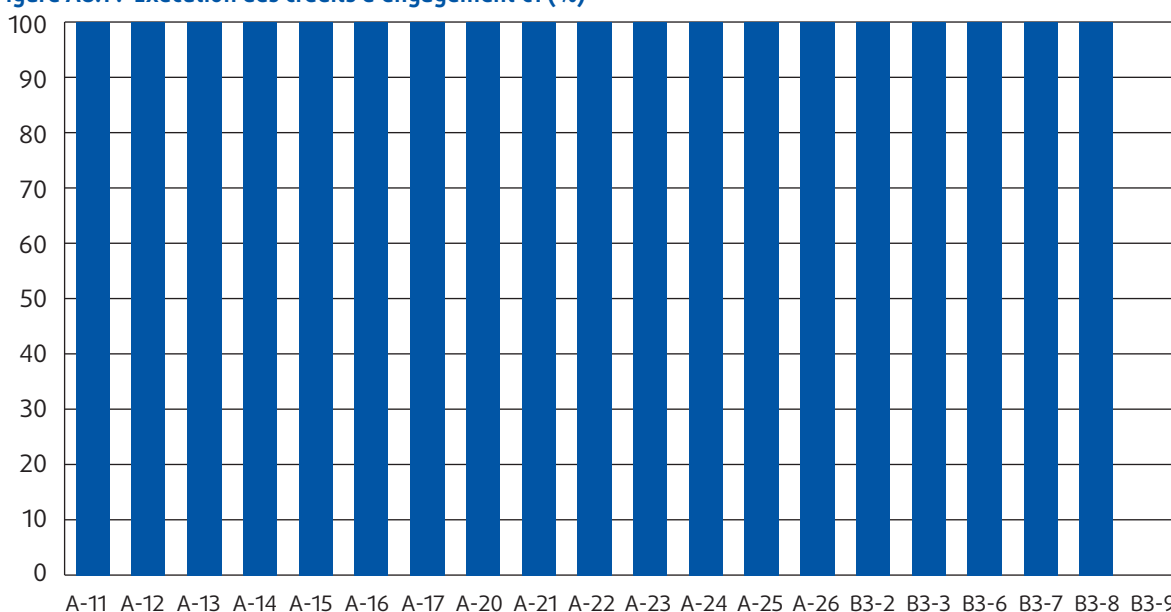
Tableau A 8.1 : Exécution des crédits d'engagements C1 en 2014 (en millions EUR)

Chapitre		Crédits d'engagement autorisés *	Engagements réalisés	%
		1	2	3=2/1
<b>Titre A-1 DÉPENSES DE PERSONNEL</b>				
A-11	PERSONNEL EN ACTIVITÉ	9,78	9,78	100,00 %
A-12	FRAIS DE RECRUTEMENT	0,02	0,02	100,00 %
A-13	MISSIONS ET DÉPLACEMENTS	0,20	0,20	100,00 %
A-14	INFRASTRUCTURE À CARACTÈRE SOCIOMÉDICAL	0,30	0,30	100,00 %
A-15	MOBILITÉ, ÉCHANGE DE FONCTIONNAIRES ET D'EXPERTS	0,32	0,32	100,00 %
A-16	SERVICE SOCIAL	0,61	0,61	100,00 %
A-17	FRAIS DE RÉCEPTION ET DE REPRÉSENTATION	0,00	0,00	100,00 %
A-19	RÉSERVE POUR LE TITRE 1	0,00	0,00	0,00 %
<b>Total Titre A-1</b>		<b>11,24</b>	<b>11,24</b>	<b>100,00 %</b>
<b>Titre A-2 IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT</b>				
A-20	LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES	1,05	1,05	100,00 %
A-21	TRAITEMENT DE DONNÉES	0,84	0,84	100,00 %
A-22	BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES	0,15	0,15	100,00 %
A-23	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT	0,05	0,05	100,00 %
A-24	AFFRANCHISSEMENT ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	0,12	0,12	100,00 %
A-25	FRAIS DE RÉUNIONS ET DE CONVOCATIONS	0,01	0,01	100,00 %
A-26	ÉTUDES, ENQUÊTES, CONSULTATIONS	0,01	0,01	100,00 %
<b>Total Titre A-2</b>		<b>2,23</b>	<b>2,23</b>	<b>100,00 %</b>
<b>Titre Bo-3 DÉPENSES OPÉRATIONNELLES</b>				
B3-2	LIBERTÉ	1,67	1,67	100,00 %
B3-3	ÉGALITÉ	3,96	3,96	100,00 %
B3-6	JUSTICE	0,48	0,48	100,00 %
B3-7	ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES HORIZONTALES	1,23	1,23	100,00 %
B3-8	ORGANES DE L'AGENCE	0,43	0,43	100,00 %
B3-9	RÉSERVE POUR LE TITRE 3	0,00	0,00	0,00 %
<b>Total Titre Bo-3</b>		<b>8,11</b>	<b>8,11</b>	<b>100,00 %</b>
<b>TOTAL FRA</b>		<b>21,35</b>	<b>21,35</b>	<b>100,00 %</b>

Note : \* Les crédits d'engagement autorisés comprennent, outre le budget voté par l'autorité législative, les crédits reportés de l'exercice précédent et les budgets rectificatifs ainsi que des crédits d'engagement divers pour la période concernée (par exemple, recettes internes et externes affectées).

Source : FRA, 2014

Figure A8.1 : Exécution des crédits d'engagement C1 (%)



Source : FRA, 2014

Tableau A8.2 : Exécution des crédits de paiement en 2014 (en millions EUR)

Chapitre		Crédits d'engagement autorisés *	Engagements réalisés	%
		1	2	3=2/1
<b>Titre A-1 DÉPENSES DE PERSONNEL</b>				
A-11	PERSONNEL EN ACTIVITÉ	9,79	9,78	99,93 %
A-12	FRAIS DE RECRUTEMENT	0,03	0,03	100,00 %
A-13	MISSIONS ET DÉPLACEMENTS	0,26	0,22	81,98 %
A-14	INFRASTRUCTURE À CARACTÈRE SOCIOMÉDICAL	0,34	0,29	86,40 %
A-15	MOBILITÉ, ÉCHANGE DE FONCTIONNAIRES ET D'EXPERTS	0,32	0,32	100,00 %
A-16	SERVICE SOCIAL	0,63	0,60	94,74 %
A-17	FRAIS DE RÉCEPTION ET DE REPRÉSENTATION	0,00	0,00	95,31 %
A-19	RÉSERVE POUR LE TITRE 1	0,00	0,00	0,00 %
<b>TOTAL A-1</b>		<b>11,38</b>	<b>11,24</b>	<b>98,82 %</b>
<b>Titre A-2 IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT</b>				
A-20	LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES	1,07	1,05	98,41 %
A-21	TRAITEMENT DE DONNÉES	1,29	0,97	74,62 %
A-22	BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES	0,16	0,01	7,22 %
A-23	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT	0,05	0,04	88,35 %
A-24	AFFRANCHISSEMENT ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	0,14	0,09	67,18 %
A-25	FRAIS DE RÉUNIONS ET DE CONVOCATIONS	0,01	0,01	100,00 %
A-26	ÉTUDES, ENQUÊTES, CONSULTATIONS	0,09	0,08	88,33 %
<b>TOTAL A-2</b>		<b>2,81</b>	<b>2,25</b>	<b>80,19 %</b>

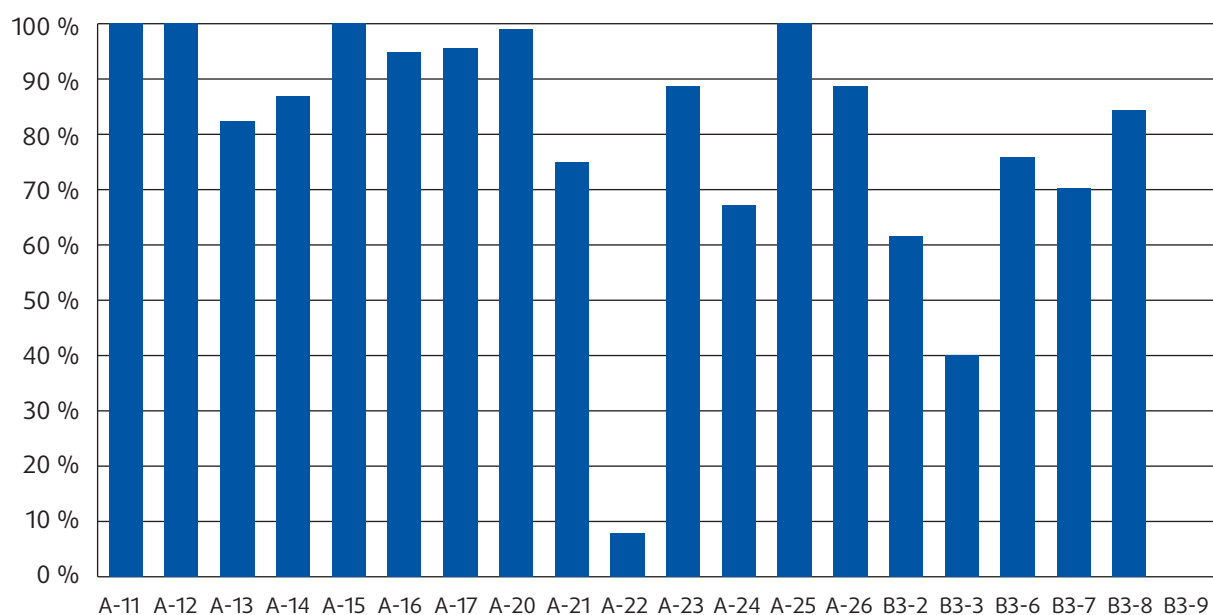


Chapitre		Crédits d'engagement autorisés *	Engagements réalisés	%
		1	2	3=2/1
<b>Titre Bo-3 DÉPENSES OPÉRATIONNELLES</b>				
B3-2	LIBERTÉ	3,41	2,08	61,07 %
B3-3	ÉGALITÉ	5,82	2,32	39,88 %
B3-6	JUSTICE	1,29	0,97	75,44 %
B3-7	ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES HORIZONTALES	2,39	1,67	69,63 %
B3-8	ORGANES DE L'AGENCE	0,48	0,41	84,44 %
B3-9	RÉSERVE POUR LE TITRE 3	0,00	-	-
<b>TOTAL Bo-3</b>		<b>13,39</b>	<b>7,45</b>	<b>55,62 %</b>
<b>TOTAL FRA</b>		<b>27,58</b>	<b>20,94</b>	<b>75,95 %</b>

Note : \*Les crédits de paiement autorisés comprennent, outre le budget voté par l'autorité législative, les crédits reportés de l'exercice précédent et les budgets rectificatifs ainsi que des crédits de paiement divers pour la période concernée (par exemple, recettes internes et externes affectées).

Source : FRA, 2014

Figure A8.2 : Exécution des crédits de paiement en 2014 (%)



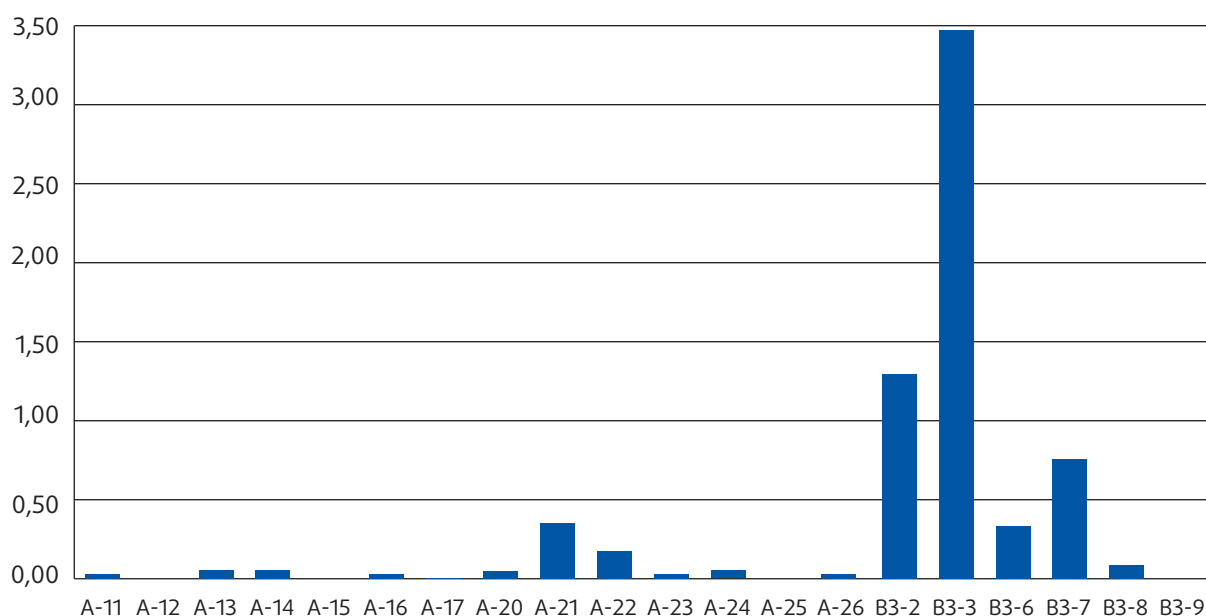
Source : FRA, 2014

Tableau A8.3 : Ventilation des engagements restant à liquider au 31 décembre 2014

Chapitre		Engagements de 2014 restant à liquider			
		Engagements	Paiements	RAL	% restant à liquider
		1	2	3=1-2	4=3/1
<b>Titre A-1 DÉPENSES DE PERSONNEL</b>					
A-11	PERSONNEL EN ACTIVITÉ	9,78	-9,78	0,00	0,03 %
A-12	FRAIS DE RECRUTEMENT	0,02	-0,02	0,00	0,00 %
A-13	MISSIONS ET DÉPLACEMENTS	0,20	-0,16	0,04	18,69 %
A-14	INFRASTRUCTURE À CARACTÈRE SOCIOMÉDICAL	0,30	-0,26	0,04	11,78 %
A-15	MOBILITÉ, ÉCHANGE DE FONCTIONNAIRES ET D'EXPERTS	0,32	-0,32	0,00	0,00 %
A-16	SERVICE SOCIAL	0,61	-0,60	0,01	1,62 %
A-17	FRAIS DE RÉCEPTION ET DE REPRÉSENTATION	0,00	0,00	0,00	0,00 %
A-19	RÉSERVE POUR LE TITRE 1	0,00	0,00	0,00	0,00 %
<b>Total Titre A-1</b>		<b>11,24</b>	<b>-11,15</b>	<b>0,08</b>	<b>0,76 %</b>
<b>Titre A-2 IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT</b>					
A-20	LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES	1,30	-1,28	0,02	1,27 %
A-21	TRAITEMENT DE DONNÉES	0,84	-0,52	0,33	38,76 %
A-22	BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES	0,15	0,00	0,15	98,06 %
A-23	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT	0,05	-0,04	0,01	12,81 %
A-24	AFFRANCHISSEMENT ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	0,12	-0,08	0,04	36,95 %
A-25	FRAIS DE RÉUNIONS ET DE CONVOCATIONS	0,01	-0,01	0,00	0,00 %
A-26	ÉTUDES, ENQUÊTES, CONSULTATIONS	0,01	0,00	0,01	100,00 %
<b>Total Titre A-2</b>		<b>2,47</b>	<b>-1,92</b>	<b>0,55</b>	<b>22,30 %</b>
<b>Titre Bo-3 DÉPENSES OPÉRATIONNELLES</b>					
B3-2	LIBERTÉ	1,67	-0,38	1,29	77,53 %
B3-3	ÉGALITÉ	3,97	-0,50	3,46	87,33 %
B3-6	JUSTICE	0,48	-0,17	0,31	64,69 %
B3-7	ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES HORIZONTALES	1,25	-0,52	0,73	58,36 %
B3-8	ORGANES DE L'AGENCE	0,44	-0,37	0,07	16,80 %
B3-9	RÉSERVE POUR LE TITRE 3	-	-	-	-
<b>Total Titre Bo-3</b>		<b>7,81</b>	<b>-1,94</b>	<b>5,87</b>	<b>75,21 %</b>
<b>TOTAL FRA</b>		<b>21,52</b>	<b>-15,01</b>	<b>6,51</b>	<b>30,25 %</b>

Source : FRA, 2014

Figure A8.3 : Ventilation des engagements restant à liquider au 31 décembre 2014 (en millions EUR)



Source : FRA, 2014

Tableau A8.4 : Bilan

BILAN*		
BILAN	2014	2013
<b>A.I. ACTIFS IMMOBILISÉS</b>	<b>1 352 528,26</b>	<b>1 452 825,51</b>
A.I.1. Immobilisations incorporelles	149 002,28	127 416,62
A.I.2. Propriétés immobilières, usines et équipement	1 203 525,98	1 325 408,89
<b>A.II. ACTIFS CIRCULANTS</b>	<b>7 263 343,78</b>	<b>7 287 260,24</b>
A.II.2. Préfinancement à court terme	-	175 547,30
A.II.3. Créances à court terme	230 524,23	290 543,72
A.II.5. Valeurs disponibles	7 032 819,55	6 821 169,22
<b>ACTIFS</b>	<b>8 615 872,04</b>	<b>8 740 085,75</b>
P.I.2. Provisions (long terme)	-	-
<b>P.III. PASSIFS CIRCULANTS</b>	<b>1 178 623,57</b>	<b>2 218 986,73</b>
P.III.2. Provisions à court terme	-	24 686,35
P.III.4. Comptes créditeurs	1 178 623,57	2 194 300,38
<b>PASSIFS</b>	<b>1 178 623,57</b>	<b>2 218 986,73</b>
<b>ACTIFS NETS (actifs moins passifs)</b>	<b>7 437 248,47</b>	<b>6 521 099,02</b>
P.I.2. Excédent/Déficit cumulé	7 437 248,47	6 521 099,02
<b>TOTAL DE L'ACTIF/PASSIF NET</b>	<b>7 437 248,47</b>	<b>6 521 099,02</b>

Note : \*Les chiffres du tableau A8.4 sont provisoires puisqu'ils font, à ce jour, encore l'objet d'un audit par la Cour des comptes. Il est par conséquent possible que les montants indiqués dans ces tableaux doivent être ajustés à la suite de cet audit.

Source : FRA, 2014

Tableau A8.5 : Compte de résultat économique\*

COMPTE DE RÉSULTAT ÉCONOMIQUE		
COMPTE DE RÉSULTAT ÉCONOMIQUE	2014	2013
<b>II.1.1. REVENUS D'EXPLOITATION</b>	<b>21 326 202,77</b>	<b>21 566 100,76</b>
II.1.1.1. Autres revenus d'exploitation	21 326 202,77	21 566 100,76
<b>II.1.2. DÉPENSES D'EXPLOITATION</b>	<b>-20 410 053,32</b>	<b>-20 235 835,36</b>
II.1.2.1. Dépenses administratives	-13 576 480,27	-13 454 008,95
II.1.2.2. Dépenses d'exploitation	-6 833 573,05	-6 781 826,41
<b>RÉSULTAT ÉCONOMIQUE DE L'EXERCICE (BÉNÉFICE)/PERTE</b>	<b>916 149,45</b>	<b>1 330 265,40</b>

Note : \* Les chiffres du tableau A8.5 sont provisoires puisqu'ils font, à ce jour, encore l'objet d'un audit par la CCE. Il est par conséquent possible que les montants indiqués dans ces tableaux doivent être ajustés à la suite de cet audit.

Source : FRA, 2014

Tableau A8.6 : Délais de paiement moyens pour 2014

Délais légaux							
Délai de paiement maximum (jours)	Nombre total de paiements	Nombre de paiements dans le délai imparti	Pourcentage	Délai de paiement maximum (jours)	Nombre de paiements tardifs	Pourcentage	Délai moyen de paiement (jours)
30	2 385	1 870	78,41 %	12,02	515	21,59 %	45,56
60	2	2	100,00 %	12,05			
<b>Nombre total de paiements</b>	<b>2 387</b>	<b>1 872</b>	<b>78,42 %</b>		<b>515</b>	<b>21,58 %</b>	
<b>Délai moyen de paiement</b>	<b>19,26</b>			<b>12,02</b>			<b>45,56</b>

Suspensions							
Moyenne des jours de suspension d'approbation du rapport	Moyenne des jours de suspension de paiement	Nombre de paiements suspendus	% du nombre total	Nombre total de paiements	Montant des paiements suspendus	% du nombre total	Montant total payé
0	25	69	2,89 %	2 384	263 590,68	1,90 %	13 838 320,57

Intérêts moratoires payés en 2012			
Agence	Grand livre	Description	Montant (EUR)
			0

Source : FRA, 2014

Tableau A8.7 : Situation des revenus et recettes en 2014

Titre	Description	Année d'origine	Revenus et recettes déclarés	Revenus et recettes encaissés	Équilibre créances
20-0	Subvention Union européenne	2014	21 229 000,00	21 229 000,00	0,00
90-0	Revenus divers	2014	244 000,00	244 000,00	0,00
<b>TOTAL</b>			<b>21 473 000,00</b>	<b>21 473 000,00</b>	<b>0,00</b>

Source : FRA, 2014

Tableau A8.8 : Récupération des paiements indus

Budget des recettes injonctions de récupé- ration émises en 2014 Année d'origine (engagement)			Total admissible		Total RC (y compris non admissible)		% admissible/total RC	
	Nbr	Montant IR	Nbr	Montant IR	Nbr	Montant IR	Nbr	Montant IR
Sub-total								

Budget des dépenses	Erreur		Irrégularité		Notification à l'OLAF		TOTAL admissible		TOTAL RC (y compris non admissible)		% admissible/ total RC	
	Nbr	Mon- tant IR	Nbr	Mon- tant IR	Nbr	Mon- tant IR	Nbr	Mon- tant IR	Nbr	Mon- tant IR	Nbr	Mon- tant IR
Seuils de revenus dans les factures												
Montant non éligibles des déclarations de coûts												
Notes de crédit									8	21 946,77		
Sous-total									8	21 946,77		

<b>Total général</b>									<b>8</b>	<b>21 946,77</b>		
----------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	----------	------------------	--	--

Note : RC : Recouvrement ; RO : Ordre de recouvrement.

Source : FRA, 2014

Tableau A8.9 : Classement chronologique des injonctions de récupération au 31.12.2014

Année d'origine	Nombre au 01.01.2014	Nombre au 31.12.2014	Évolution	Montant en suspens (EUR) au 1.1.2014	Montant en suspens (EUR) au 31.12.2014	Évolution
2014	0	0	0,00 %	0,00	0,00	0,00 %
Total	0	0	0,00 %	0,00	0,00	0,00 %

Source : FRA, 2014

Tableau A8.10 : Drogations aux injonctions de récupération en 2014 &gt; €100,000

Clé centrale exemptions	Clé centrale liée à l'IR	Montant d'IR accepté (EUR)	Groupe compte entité légale	Décision de la Commission	Commentaires
----------------------------	-----------------------------	-------------------------------	--------------------------------	------------------------------	--------------

<b>Total</b>		<b>0</b>			
--------------	--	----------	--	--	--

<b>Nombre de dérogations aux IR</b>		<b>0</b>			
-------------------------------------	--	----------	--	--	--

Justifications : Sans objet.

Note : RO : Ordre de recouvrement ; LE : Entité légale.

Source : FRA, 2014

**Tableau A8.11 : Recensement des procédures négociées**

**Procédures négociées – Contrats > €60.000**

Compte :	o
Montant total :	o

Nombre	Contractant(s)					
	Nom	Adresse	Type de contrat	Description	Montant (EUR)	Base juridique
Néant						

Source : FRA, 2014

**Tableau A8.12 : Contrats de construction**

**Contrats de construction**

Compte :	o
Montant total :	o

Nombre	Contractant(s)					
	Nom	Adresse	Type de contrat	Description	Montant (EUR)	Base juridique
S.O.						

Source : FRA, 2014

**Tableau A8.13 : Contrats déclarés secrets**

L'agence n'a pas déclaré de contrats secrets.

Source : FRA, 2014



# ANNEXE IX : Informations relatives à la performance incluses dans les évaluations

**Les activités d'évaluation** de la FRA visent à mesurer la performance du projet sur la base de critères et d'indicateurs fixés afin d'établir des constatations et des conclusions ainsi que des recommandations pour l'amélioration des projets actuels et la future programmation. Une évaluation peut être réalisée à différentes étapes de chaque cycle de vie d'un projet, en interne ou en externe. Il y a différents types d'évaluations internes utilisées à la FRA au niveau du projet, telles que les évaluations ex ante, intermédiaires (à mi-parcours) et ex post.

Plusieurs évaluations ont été réalisées pour les projets de la FRA dans le cadre de l'effort général déployé pour garantir le plus haut niveau de performance des activités de la FRA.

- **Une évaluation ex ante** est réalisée avant le début de chaque projet, lors de l'élaboration du programme de travail annuel ou immédiatement après son adoption. Le but est d'examiner si les objectifs d'un projet peuvent être atteints en utilisant les ressources disponibles.
- **Une évaluation ex post** est réalisée après la mise en œuvre d'un projet pour examiner si ledit projet a atteint ses objectifs, l'impact qu'il a eu et la valeur ajoutée qu'il a apportée.
- **Les évaluations intermédiaires** examinent un projet en cours, visant à améliorer la pertinence de l'intervention et, si nécessaire, le redirigent vers la réalisation des objectifs initiaux.

La section suivante offre une vue d'ensemble des principales constatations et conclusions des évaluations ex post effectuées en 2014 des projets suivants de la FRA :

- Enquête sur les violences faites aux femmes ;
- Traitement des ressortissants de pays tiers aux frontières maritimes extérieures méridionales de l'UE ;
- Enfants et justice ;
- Dispositions sur la tutelle des enfants victimes de la traite des êtres humains ;
- Manuel de droit européen en matière de protection des données à caractère personnel ;
- Enquête sur les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres (LGBT) et les autorités.

Rapport d'évaluation ex post : Enquête de la FRA sur les violences à l'égard des femmes	
Activité EBA :	Accès à la justice
Type d'évaluation :	Évaluation ex post
Résumé des constatations et recommandations liées aux performances :	<p><b>Principales constatations de l'évaluation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le résultat principal du projet a été une publication comprenant les résultats de l'enquête, fondés sur des entretiens avec 42 000 femmes dans les 28 États membres de l'UE.</li> <li>• Le principal impact anticipé du projet est la fourniture de données nécessaires pour développer des politiques et des dispositions législatives pour lutter contre les violences faites aux femmes.</li> <li>• Les statistiques sur les téléchargements des différents résultats de l'enquête montrent qu'il s'agit d'une publication de la FRA très populaire, le rapport principal ayant été téléchargé environ 25 000 fois.</li> <li>• Après le lancement des résultats de l'enquête, le Parlement européen a attiré l'attention sur les prochaines mesures que pourrait prendre la Commission européenne en la matière. De plus, l'enquête a été citée dans les conclusions du Conseil de l'Union européenne et durant la réunion du Réseau de l'Union européenne sur la violence de genre.</li> </ul> <p><b>Valeur ajoutée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cette enquête permet à la FRA d'établir de fortes connexions thématiques avec d'autres agences de l'UE, comme l'EIGE. De plus, le caractère sensible de ce problème a assuré la plus grande couverture par la presse jamais obtenue par une publication de la FRA, avec au moins 1 500 articles de presse et reportages sur l'enquête dans les quatre jours suivant sa publication.</li> </ul> <p><b>Conclusions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Pertinence</i> : Cette enquête a été menée en l'absence de données comparables sur l'étendue des violences faites aux femmes dans l'UE. Étant donné que les résultats ont été publiés à un moment où la Convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe entrait en vigueur, l'enquête peut être vue comme une mesure de référence pour la surveillance des progrès des États membres de l'UE vers la pleine mise en œuvre de la convention.</li> <li>• <i>Cohérence</i> : La logique du projet a suivi une série d'étapes méthodologiques bien définies. Ses résultats constituent une base pour les futures enquêtes.</li> <li>• <i>Économie</i> : Les objectifs du projet ont été atteints avec un budget qui est supérieur à ceux des autres enquêtes à grande échelle réalisées par la FRA, mais qui peut être considéré comme approprié au champ d'application et aux résultats produits.</li> <li>• <i>Efficacité</i> : Le nombre élevé de téléchargements des différents résultats de l'enquête démontre le succès du projet à atteindre son public cible. Bien qu'il soit trop tôt pour affirmer que tous les objectifs ont été remplis, certains premiers indices tendent à démontrer l'existence d'un impact au niveau européen.</li> </ul>





Rapport d'évaluation ex post : Traitement des ressortissants de pays tiers aux frontières maritimes extérieures méridionales de l'UE	
Activité EBA :	Immigration et intégration des migrants, visa et contrôles aux frontières et asile
Type d'évaluation :	Évaluation ex post
Résumé des constatations et recommandations liées aux performances :	<p><b>Principales constatations de l'évaluation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les principaux résultats du projet comprennent le rapport « Les droits fondamentaux aux frontières maritimes méridionales de l'Europe » (2013) et le rapport « Solidarité de l'UE et Frontex : défis en matière de droits fondamentaux » (2013). Le projet a eu pour impact de sensibiliser les responsables politiques de l'UE aux possibles développements politiques et pratiques ainsi qu'à la possible contribution au développement de la législation de l'UE. L'impact principal décelé au niveau national est lié à la sensibilisation des responsables politiques à travers les constatations du projet.</li> <li>• Le rapport a été diffusé et publié à un moment où le problème du traitement des ressortissants de pays tiers aux frontières extérieures, et en particulier aux frontières maritimes, était à son paroxysme.</li> </ul> <p><b>Valeur ajoutée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La valeur ajoutée du projet réside dans la fourniture de recherches et données sociales sur l'expérience concrète de multiples parties prenantes et dans la combinaison d'un point de vue juridique sur le cadre applicable relatif aux droits fondamentaux avec des orientations pratiques destinées à l'UE et aux États membres.</li> </ul> <p><b>Conclusions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Pertinence</i> : Les objectifs du projet étaient très pertinents par rapport aux problématiques identifiées par le projet. Une analyse complète et équilibrée et des orientations pratiques faisait défaut au sujet du respect des droits fondamentaux dans la gestion des frontières maritimes méridionales.</li> <li>• <i>Cohérence</i> : La logique du projet est cohérente car elle suit une série d'étapes méthodologiques bien définies. Le projet s'est achevé par une analyse des résultats, par la publication d'une série de résultats et par des activités de diffusion avec les parties prenantes.</li> <li>• <i>Économie</i> : Le coût total planifié du projet était juste au-dessus de 1 million EUR. Plusieurs événements de diffusion ont été organisés et le résumé des constatations principales du projet a été traduit dans cinq langues officielles de l'UE.</li> <li>• <i>Efficacité</i> : Les constatations du projet ont eu un impact clairement identifiable au niveau européen. L'impact au niveau national est plus difficile à discerner. Toutefois, les constatations du projet ont été plusieurs fois évoquées au niveau national.</li> </ul>

Rapport d'évaluation ex post : Enfants et justice	
Activité EBA :	Droits de l'enfant
Type d'évaluation :	Évaluation ex post
Résumé des constatations et recommandations liées aux performances :	<p><b>Principales constatations de l'évaluation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les principaux résultats du projet comprennent, entre autres, une brochure d'information, des informations en ligne destinées aux enfants relatives à leurs droits fondamentaux en lien avec la Convention internationale des droits de l'enfant des Nations Unies, avec la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et avec les travaux de la FRA, des informations destinées aux enfants relatives aux principaux éléments d'une justice adaptée aux enfants et le rapport final sur la recherche dans un format adapté aux enfants.</li> </ul> <p><b>Valeur ajoutée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La valeur ajoutée du projet réside dans la fourniture, pour la première fois, d'une recherche sociale comparative et qualitative et de données sur les expériences concrètes d'enfants dans les systèmes juridiques de 10 États membres de l'UE. Le projet permettra aussi à la FRA de développer plus avant des méthodologies pour entreprendre des recherches parmi des groupes vulnérables sur des problèmes sensibles de droits fondamentaux.</li> </ul> <p><b>Conclusions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><i>Pertinence</i> : Les objectifs du projet sont très pertinents par rapport aux problèmes, aux besoins et aux questions identifiés par le projet. Un manque d'information a été identifié concernant les pratiques et les procédures relatives au traitement des enfants dans les systèmes juridiques des États membres de l'UE.</li> <li><i>Cohérence</i> : La logique du projet est cohérente car elle suit une série d'étapes méthodologiques bien définies.</li> <li><i>Économie</i> : Le coût total planifié du projet est de 1,6 million EUR. Bien que de telles comparaisons soient problématiques, des évaluations comparatives avec d'autres projets de la FRA pourraient être utilisées pour évaluer, au moins partiellement, la mesure de l'utilisation économique de ressources dans le projet. Comparé à d'autres projets de recherche qualitative de la FRA, par exemple le projet sur les personnes LGBT et les autorités publiques, l'étude sur le terrain du projet Enfants et justice a eu des coûts d'ordre supérieur et un nombre inférieur de personnes interrogées.</li> <li><i>Efficacité</i> : Il est difficile d'évaluer l'efficacité du projet, étant donné que les résultats et impacts planifiés n'ont pas encore été fournis.</li> <li><i>Problèmes d'efficacité</i> : Le projet a fait l'objet d'un retard prévu dans la livraison des résultats, les éléments livrables du contractant ne répondant pas initialement aux critères de qualité. Cela démontre la nécessité de surveiller attentivement la livraison de résultats convenus selon un délai convenu, par le biais de réunions régulières sur l'avancement du projet, et un retour d'information régulier de la FRA sur l'avancement de l'étude sur le terrain et sur les problèmes rencontrés.</li> </ul>



Rapport d'évaluation ex post : Dispositions sur la tutelle des enfants victimes de la traite des êtres humains	
Activité EBA :	Droits de l'enfant
Type d'évaluation :	Évaluation ex post
Résumé des constatations et recommandations liées aux performances :	<p><b>Principales constatations de l'évaluation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les résultats du projet comprennent : <ul style="list-style-type: none"> <li>un rapport comparatif sur les systèmes de tutelle et sur la représentation légale des enfants victimes de la traite dans l'UE-28 (à venir en 2015) ;</li> <li>un manuel fournissant un modèle de bonnes pratiques relatives à la tutelle et à la représentation légale des enfants victimes de la traite (en anglais, juin 2014) ;</li> <li>des réunions avec les parties prenantes et d'autres activités de diffusion.</li> </ul> </li> <li>Toutefois, la Commission européenne prévoit d'utiliser le manuel/modèle de bonnes pratiques et le rapport comparatif sur la tutelle dans la mise en œuvre du Plan d'action pour les mineurs non accompagnés 2010-2014 (COM(2010) 213 final) de l'UE et du Programme de l'Union européenne en matière de droits de l'enfant, ainsi que dans ses politiques et actions générales visant à réaliser une approche intégrée de la protection de l'enfant dans l'UE.</li> </ul> <p><b>Valeur ajoutée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La valeur ajoutée du projet réside en ce qu'il cartographie tant les différences entre les systèmes nationaux que les propositions pour établir des normes communes dans tous les systèmes de protection des enfants victimes de la traite. La combinaison des descriptions juridiques et d'exemples pratiques et concrets d'expériences nationales peut aussi être considérée comme une valeur ajoutée.</li> </ul> <p><b>Conclusions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><i>Pertinence</i> : Il y a un manque d'information concernant les pratiques et les procédures efficaces relatives aux systèmes de tutelle en place. Le projet prévoit de fournir des informations sur les bonnes pratiques dans l'application des systèmes de tutelle et d'aider à formuler d'autres mesures législatives et politiques basées sur des données dans ce domaine.</li> <li><i>Cohérence</i> : La logique du projet est cohérente car elle suit une série d'étapes méthodologiques bien définies.</li> <li><i>Économie</i> : Les ressources totales engagées dans le projet étaient de 130 jours/agent de la FRA (ETP) et le coût de l'analyse Franet de la situation dans les États membres de l'UE était d'environ 220 000 EUR.</li> <li><i>Efficacité</i> : L'un des principaux produits du projet a été fourni. La publication des produits finaux du projet est planifiée pour le premier quart de 2015.</li> </ul>

Rapport d'évaluation ex post : Manuel de droit européen en matière de protection des données à caractère personnel	
Activité EBA :	Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel
Type d'évaluation :	Évaluation ex post
Résumé des constatations et recommandations liées aux performances :	<p><b>Principales constatations de l'évaluation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le principal résultat du projet est le <i>Manuel de droit européen en matière de protection des données à caractère personnel</i>, publié en juin 2014, et sa traduction en 21 langues officielles de l'UE.</li> <li>• La première édition du manuel a été rapidement épuisée, tandis que la version en ligne a atteint presque 17 500 téléchargements. Les statistiques sur les téléchargements de la deuxième édition du manuel, lancée en juin 2014, montrent que le manuel continue d'être une publication de la FRA très populaire, atteignant plus de 19 000 téléchargements.</li> <li>• L'impact principal envisagé du manuel à court terme est d'assurer une meilleure compréhension et connaissance du droit et de la jurisprudence en matière de protection des données, ainsi que de rendre la jurisprudence en matière de protection des données accessible aux non-spécialistes. L'impact envisagé du manuel à long terme est d'améliorer la mise en œuvre de garanties de protection des données dans l'UE et ses États membres.</li> </ul> <p><b>Valeur ajoutée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La valeur ajoutée du projet réside dans la fourniture d'une vue d'ensemble accessible à un public de non-spécialistes, mais aussi dans la combinaison du droit et de la jurisprudence tant de l'UE que du Conseil de l'Europe, ainsi que dans la combinaison de descriptions juridiques et d'exemples pratiques et concrets.</li> </ul> <p><b>Conclusions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Pertinence</i> : L'évolution du contexte politique indique que le manuel était nécessaire pour combler les lacunes existantes en termes d'information et fournir une vue d'ensemble complète du droit européen à un public de non-spécialistes.</li> <li>• <i>Cohérence</i> : La logique du projet est cohérente car elle suit une série d'étapes méthodologiques bien définies</li> <li>• <i>Économie</i> : Les objectifs ont été atteints avec un budget qui est supérieur à ceux des autres manuels développés par la FRA. Cela est dû au fait que les frais ont couvert deux éditions du manuel, ainsi qu'un nombre de traductions significativement plus élevé qu'à l'habitude.</li> <li>• <i>Efficacité</i> : Les objectifs planifiés du manuel ont été atteints avec les 21 traductions, l'implication de presque toutes les autorités nationales de protection des données, deux éditions et un nombre élevé de téléchargements des deux éditions.</li> </ul>



Rapport d'évaluation ex post : Enquêter sur les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres (LGBT) et les autorités	
<b>Activité EBA :</b>	Discrimination fondée sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.
<b>Type d'évaluation :</b>	Évaluation ex post
<b>Résumé des constatations et recommandations liées aux performances :</b>	<p><b>Principales constatations de l'évaluation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet a atteint ses principaux résultats planifiés, à savoir les publications suivantes : <i>Enquête sur les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres dans l'Union européenne : Les résultats en bref</i> ; une fiche descriptive : <i>Les expériences des personnes LGBT en matière de discrimination et de crimes de haines dans l'UE et la Croatie</i> ; et <i>l'Enquête sur les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres dans l'Union européenne : Principaux résultats</i>.</li> <li>Les statistiques de téléchargement montrent qu'il s'agit d'un produit à grand succès.</li> <li>Un plan d'action a été développé, y compris un exercice de recensement des parties prenantes et l'identification de 31 domaines d'impact en trois sections : mise en œuvre des droits existants, initiatives futures et travail transversal de la FRA.</li> <li>L'impact de l'enquête LGBT concernant 14 dossiers politiques était attendu et planifié.</li> </ul> <p><b>Valeur ajoutée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La valeur ajoutée du projet réside en ce qu'il fournit des données paneuropéennes comparables sur les expériences des personnes LGBT en matière de discrimination et de crimes de haine.</li> </ul> <p><b>Conclusions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><i>Pertinence</i> : Certains nouveaux développements législatifs et politiques potentiels sont en discussion au niveau européen.</li> <li><i>Cohérence</i> : La logique du projet est cohérente car elle suit une série d'étapes méthodologiques bien définies. Les résultats de l'enquête peuvent constituer une base pour de futures enquêtes, en particulier pour les pays avec des résultats comparables.</li> <li><i>Économie</i> : Étant donné que les coûts des enquêtes à grande échelle de la FRA ne peuvent être comparés en raison de différences méthodologiques, la mesure de l'utilisation économique de ressources est difficile à évaluer en l'absence des critères nécessaires.</li> <li><i>Efficacité</i> : Un nombre élevé de téléchargements des différents résultats du projet démontre qu'il a réussi à atteindre son public cible. Il est trop tôt pour affirmer que les objectifs d'impact ont été remplis. Toutefois, des indications esquissent déjà le fait que l'enquête a eu un impact au niveau institutionnel de l'UE.</li> </ul>



De nombreuses informations sur l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne sont disponibles sur le site internet de la FRA ([fra.europa.eu](http://fra.europa.eu)).

## **COMMENT VOUS PROCURER LES PUBLICATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE?**

### **Publications gratuites:**

- un seul exemplaire:  
sur le site EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>);
- exemplaires multiples/posters/cartes:  
auprès des représentations de l'Union européenne ([http://ec.europa.eu/represent\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/represent_fr.htm)),  
des délégations dans les pays hors UE ([http://eeas.europa.eu/delegations/index\\_fr.htm](http://eeas.europa.eu/delegations/index_fr.htm)),  
en contactant le réseau Europe Direct ([http://europa.eu/europedirect/index\\_fr.htm](http://europa.eu/europedirect/index_fr.htm))  
ou le numéro 00 800 6 7 8 9 10 11 (gratuit dans toute l'UE) (\*).

(\*): Les informations sont fournies à titre gracieux et les appels sont généralement gratuits (sauf certains opérateurs, hôtels ou cabines téléphoniques).

### **Publications payantes:**

- sur le site EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>).

### **Abonnements:**

- auprès des bureaux de vente de l'Office des publications de l'Union européenne ([http://publications.europa.eu/others/agents/index\\_fr.htm](http://publications.europa.eu/others/agents/index_fr.htm)).

**HELPING TO MAKE FUNDAMENTAL RIGHTS A REALITY FOR EVERYONE IN THE EUROPEAN UNION**

---

**FRA – AGENCE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UNION EUROPÉENNE**  
Schwarzenbergplatz 11 – 1040 Vienne – Autriche  
Tél. +43 158030-0 – Fax +43 158030-699  
fra.europa.eu – info@fra.europa.eu  
facebook.com/fundamentalrights  
linkedin.com/company/eu-fundamental-rights-agency  
twitter.com/EURightsAgency



Office des publications

doi:10.2811/076361  
ISBN 978-92-9239-876-7